19

N° 17

rejetté

ACADEMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE

Essai sur la Question proposée pour l'année 1779. par l'Académie royale de Chirurgie.

Exposer les régles diététiques relatives aux alimens dans les Maladies Chirurgicales.

Non ea quidem Medicamenta, atque victus rationem omittit, sed manus plurimum prodest.

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

ARC7 d. 2
n° 9
MATHIEU François



N°. 1. Reçu le 7 janvier 1779 rejetté.

Essai Sur la Question proposée par l'Académie Royale de Chirurgie:

Exposer les règles diététiques relatives aux alimens dans la cure des maladies Chirurgicales.

Nous ea quidem medicamenta, atque victûs rationem omittit, sed manus plurimum prestat. Celse.

Préface.

1. Si la Chirurgie n'employoit pour guérir les maux qu'elle traite, que la seule opération de la main, ses manœuvres feroient le plus souvent infructueuses, & malheureux seroient ceux qui seroient atteints de maladies Chirurgicales. La gauche des maux que la Chirurgie traite, étant essentiellement les mêmes, & ne différant que par leur position, de ceux qui sont le partage de la Médecine interne, reconnoissant les mêmes causes & toujours accompagnés des mêmes symptomes, des mêmes accidens, & jugeant de la même manière, pourroient-ils être traités, pourroient-ils être guéris, si on les employoit par les mêmes moyens, les mêmes secours pour les uns que pour les autres? Or ces moyens sont, avec l'opération, les médicamens & le régime. Ces derniers secours à la vérité, ne sont le plus souvent que des accessoires du premier; mais cependant en Chirurgie, il est une foule de cas, où seuls, ils seroient suffisans, & nous ne pouvons que former des regrets sur ce que les Maîtres de l'Art ne s'opiniatrent pas assez dans l'emploi de ces moyens qui bien souvent pourroient éviter l'opération toujours désagréable, douloureuse & beaucoup trop souvent accompagnée de danger. Nous faisons les vœux les plus amples pour que désormais les praticiens se déterminent s'il est permis de parler ainsi, plus avares d'opérations que par la passé. Nous n'ignorons pas que la plus souvent ils y ont été excités, autant par l'amour de la gloire, qu'eux opérant ils se sont acquise, dans l'esprit du Vulgaire, que par les succès qu'ils, peuvent en avoir eu; Mais des succès obtenus par une voye plus douce, d'autant de valeur & de danger, pour mériter par-là plutôt la sérénité, la satisfaction dans la conscience ils pas au contraire de porter bien plutôt de celui qui les a provoqués, par sa fougueuse? Ce n'est cependant pas que nous voulions exciter la timidité; il est des opérations qui ne peuvent trop tôt être exécutées & que le Chirurgien doit se faire. (Voy. P. 181.) Nous n'entendons parler ici que des opérations exigées par des maux qui ne vient ou accrétés des humeurs peut avoir provoqués, lesquels font presque toujours la suite d'accès dans le régime, ou d'une constitution acquise par ce moyen P. 40 qu'il faut toujours par un régime approprié surtout, tâcher de détruire, mais que les accidens le permettent, avant de venir à l'opération, qui par ce moyen peut très bien être évitée. Le régime est donc un des moyens essentiels que la Chirurgie doit employer dans la cure des maux qu'elle traite, & les règles qu'il donne relativement aux alimens doivent être considérés en général & en particulier; ce qui va faire la division de cet essai en deux parties, dans la première desquelles nous exposerons les règles diététiques relatives aux alimens dans les maladies Chirurgicales en général; & dans la seconde, les règles diététiques relatives aux alimens dans ces mêmes maladies, à chacune d'elles en particulier: & si notre projet est pleinement exécuté, nous jouirons de l'avantage d'avoir satisfait l'Académie, ce qui forme l'objet de tous nos vœux.

Division de l'ouvrage.

Première Partie.

2. Les termes de diète ou de régime se prennent en deux sens; leur très étendu, en comprend toutes les règles relatives à l'usage des choses non naturelles & l'autre plus étroit qui ne s'étend qu'aux règles relatives à l'emploi des seuls alimens. C'est dans cette dernière

Régime, ce que c'est.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE MÉDECINE

Si tibi videatur quod multa fair,
& satis bene intelligis: scito tamen
quia sunt multò plura quæ
nescis.

N.° 11 abimus

François Mathieu, Maître en Chirurgie à Couze
en Parladois, près La Linde en Périgord.

acception que nous le prendrons & qu'on devra l'entendre dans le cours de cet espèce

3. On entend par alimens toutes les substances tirées des trois regnes capables de reparer les pertes que le corps fait continuellement, & par ce moyen d'entretenir la vie. Cette définition semble n'attribuer aux alimens qu'une propriété nutritive & poser une ligne de separation entre les alimens & les medicamens, qui ces derniers, selon des auteurs, ne possedent que la vertu d'altérer le corps, & point du tout de le nourrir; ce qui est absolument faux, puisqu'il n'est pas de medicament simple, & proprement dit, qui ne contienne quelque substance alimenteuse excepté les poisons, dont cependant la plupart, s'ils pouvoient être depouillés de leur proprieté necante, ne laisseroient pas de venir se ranger dans la classe des alimens. D'ailleurs il n'est pas d'aliment qui ne possède quelque propriété medicamenteuse; & sans en trop dire, l'on peut assurer que le plus souvent les meilleurs medicamens se trouvent parmi les alimens. Ceux-ci, si nous scavons faire choix de ceux qui nous sont les plus analogues, les plus convenables, & que pour leur quantité nous prenions la sobrieté pour guide, nous font le plus certainement eviter le plus grand nombre des maux auxquels l'humanité est sujette; & seuls combien de maux n'ont ils pas detruits qui le plus invinciblement avoient resisté a tous les medicamens; & d'après cela peut on leur refuser

Division du regime.

(aux alimens) une proprieté medicamenteuse, celle d'être de veritables remèdes. Aussi, si dans l'état de santé, on n'exige des alimens que la proprieté de nourrir & de conserver le corps sain dans l'état de maladie, ils doivent posseder celle de pouvoir, ou tout au moins d'aider a detruire les maux qui nous affligent; ce qui peut former deux espèces de regime, l'un simplement alimenteux, & l'autre qu'on peut appeller medicamenteux. Il n'est guères de cas ou le premier puisse être employé seul, & seulement lorsque la nature est assez forte pour être seule victorieuse, & n'a besoin que d'être reparée des pertes qu'elle fait en combattant; tandis que le second lui devient absolument necessaire, toutes les fois qu'elle a besoin de secours & qu'elle est chancelante. Voy. S. 14. & suiv.

Il est simplement alimenteux ou alimenteux & medicamenteux

4. Nous ne devons ici entrer dans aucun detail sur la nature des alimens, ni sur la maniere dont ils operent leur effet, ni sur la combinaison des differens principes qui entrent dans leur composition, ni moins encore dans celui des nombreuses & differentes classes qui les renferment; tout cela seroit trop long, même deplacé; tout cela doit être suposé connu, quoique très certainement ce ne le soit pas assez; mais le programme ne nous impose la loi, ce qui est assurement bien suffisant, que de faire l'application des règles dietetiques relatives aux alimens, c'est a dire, tant a leurs qualités qu'a leur quantité, dans la cure des maladies chirurgicales.

Regles du regime.

5. Si l'appetit pouvoit ne pas nous quitter, nous posserions en soit qu'elle devroit toujours être la mesure de la quantité des alimens que nous devons prendre, de même que l'appetence pour une ou plusieurs choses analogues, preferablement a toutes les autres, nous indiqueroit suffisamment quelle etoit la qualité dont ces mêmes alimens devroient être doués; & cela autant en santé qu'en maladie. Cette assertion n'est point un paradoxe, elle est bien plutôt l'aveu de l'experience; & pour s'en convaincre on n'a qu'a l'eprouver dans l'occurrence. On pourra le faire avec d'autant moins de crainte que, ou l'appetit & l'appetence sont vrais; ou l'un & l'autre sont faux. Dans le premier cas on jouira du plaisir de subvenir aux besoins reglés de la nature; & dans le second on n'aura pas a se repentir de sa condescendance, puisqu'au même instant où l'on donne les alimens, qui paroissoient si desirés, le malade les repugne & les rejette. Voila ce que l'autopsie m'a enseigné. Voila ce qu'elle a appris aux bons praticiens; voila ce qu'elle a dicté a Sydenham entr'autres, que nous citons de preference sur ce point, parcequ'il est vraiment le meilleur de tous les observateurs modernes. Cet auteur avoüe avec sa franchise ordinaire, & pas assez commune, que dans le traitement des maux, l'on doit bien plutôt se rendre aux desirs pressants, & alt ... ort appetit des malades, qu'aux regles douteuses & trompeuses de son art: in morborum curatione plus dandum est ægrorum appetitionibus & desideriis impensioribus quam magis dubiis ac fallacibus medicæ artis regulis.

Si ils n'existent pas.

Si l'appetit & l'appetence existent.

6. Mais toujours ces signes favorables n'existent malheureusement pas. Beaucoup trop souvent la machine animale eprouve des mouvemens si desordonnés dans tous les raports qui la composent, un bouleversement si grand dans sa totalité, qu'il en resulte un derangement si considerable dans toutes ses fonctions, qu'aucune ne peut être bien executée, & qu'elle n'eprouve de son existence que le sentiment qui lui demontre clairement qu'elle va la perdre. Alors c'est a l'art a tout faire: c'est a l'artiste a saisir les indications qu'il y a a remplir, & a mettre en usage sans delai les moyens capables d'operer cet effet; & pour cela il faut connoître la nature de la maladie, avoir egard aux symptomes & accidens qui l'accompagnent, a l'acrimonie excitante, au tempérament du malade, aux habitudes qu'il a contractées, au l'âge

au Lepa, au tems, à la façon &c, &c. se conduire en conséquence.

7. Nature de la Maladie

La nature des maladies se tire de la cause qui les produit & des différens tems qu'elles prennent pour se terminer. Nous exposerons le plus clairement qu'il nous sera possible les causes des différentes Maladies Chirurgicales, lorsque nous en parlerons en particulier. (Voy. la 2e. partie)

Quant au tems plus ou moins long qu'elles prennent pour se terminer, s'il est court, c'est à dire, s'il elles se terminent dans quarante jours, on les appelle aigues; & chroniques ou longues, s'il elles dépassent ce terme.

8. Inflammatoires

Dans les maladies aigues, telles par exemple que les tumeurs inflammatoires, la nature se présente au combat avec avantage ou moins de force, que la maladie, l'ennemi qui vient l'opprimer offre plus de résistance & de difficultés à être vaincue & détruite. Dès ce moment, la nature, oubliant pour ainsi dire elle même, pour ne s'occuper que de l'ennemi, elle abandonne presque toutes ses autres fonctions, pour ne penser que à la défense dont elle s'occupe d'autant plus qu'elle se trouve dans un danger plus imminent. Il semble que dans cette circonstance, la nature faisant des efforts extraordinaires, & supportant des pertes au raison des forces qu'elle employe, exigeroit une nourriture d'autant plus ample pour les réparer, & renouveller les sucs nécessairement amoindries; mais c'est tout le contraire; semblable aux soldats de Lycurgue qui se graissoient de se rafraichir, & il lui suffit pour cela de vuider seulement en partie la conge de Diogenes une plus grande quantité, en exigeant d'elle pour être digérée un nouveau travail & différent de celui dont elle s'est fait en ce moment son unique occupation, la jetteroit dans un état de trouble, dont elle auroit peut être bien de la peine à sortir, & qui par l'abattement qui en seroit la suite, lui feroit manquer son but comme il arrive à ceux des mêmes soldats, qui pour s'être rafraichis, ajoutent à leur fatigue & furent dessus dans leur espoir.

Quand bien même cette observation ne nous auroit pas appris cette vérité, la raison nous l'auroit dictée, si nous l'avions prise pour guide. Et en effet, dans cette circonstance, la nature ne semble pas avoir des besoins réels, puisqu'elle veut (pas l'apparence) l'absence de la faim & le dégoût pour toute nourriture solide en donnant la preuve la plus évidente. Sa faiblesse nous le fait signe qui nous reste, pour nous faire connoître nos besoins; elle nous avertit que les fluides passes & continuellement agités par la violente action des solides, ayant pu en leur partie la plus ténue, s'échapper & menacent de tomber dans une putréfaction prochaine, s'ils ne sont d'abord rafraichis & réparés dans ce qu'ils viennent de perdre. C'est d'après cela, que des alimens liquides & des plus ténus, dont il est besoin d'user que sans presqu'aucune préparation préalable, ils puissent sans délai être portés dans les premières dans les secondes Voyes où leur présence est des plus nécessaires.

9. Toujours encore, ce signe salutaire lui fait, ne nous reste-t-il pas pour nous avertir des besoins présens où nous sommes. Beaucoup trop souvent le corps est tellement affaissé qu'il ne reste pas la force nécessaire pour les sentir; Mais l'intensité de la chaleur, la légèreté de la bouche & les autres symptomes accessoires indiquent suffisamment au Chirurgien, le besoin instant de son malade, & qu'il doit se conduire de la même manière que s'il ce besoin étoit vraiment senti.

10. Régime d'Hippocrate.

Mais qu'elle est l'espèce, qu'elle la qualité, qu'elle est la quantité des alimens que doit donner en semblables circonstances? Nous venons de la dire. §. 8.) ils doivent être liquides & des plus ténus, pour réagir, presqu'aucune préparation préalable, & que sans délai ils puissent passer des premières dans les secondes Voyes où leur présence est nécessaire. Lean & les autres alimens aqueux, sont ici ceux qui paroissent les plus convenables. La nature semble nous les offrir pour ainsi dire tout dégagés, & n'avoir besoin que d'être avalés pour nous devenir analogues & subvenir à l'instant à nos besoins les plus pressans; & lorsqu'elle n'est pas trop écoutée (Voyez précédent) elle nous indique n'avoir besoin que de ceux de cette espèce. §. 8.) Hippocrate qui connoissoit si bien la nature dans la marche qu'elle tenoit pour parvenir à se défaire des maux qui l'attaquoit à sa destruction, & qui pour l'avoir si bien observée, sçavoit si bien connoître tout ce qu'elle sçait indiquer, ne donnoit que des alimens aqueux. La décoction d'orge plus ou moins légère, & dont le plus ou moins rétrécit, pour ainsi dire que de légère, nuancée, plus ou moins formoit avec l'eau miellée, aqua mulsa, tous ou presque tous les alimens qu'il mettoit en usage dans le traitement des maladies aigues. La ptisane étoit faite avec orge pelé & bouilli dans l'eau jusqu'à ce que cette substance farineuse se fut exactement mêlée à l'eau & ne fut plus qu'un même corps avec elle; ce qui cependant ne faisoit que rendre l'eau pour ainsi dire trouble. Donnée telle elle l'avoit ce qu'il appelloit régime exact, dietes tenues, & c'étoit là la

Exact.

le régime des maladies les moins aigues; car pour celles qui l'étoient plus, il avoit l'attention
en coulant sa ptisanne, d'en enlever autant de parties farineuses qu'il pouvoit; et pour lors il
l'appelloit suc de ptisanne ou ptisanne coulée (ptisanna colata) ce qui formoit son régime
plus exact. plus exact; victus tenuior. il portoit même son exactitude jusqu'à couper ces deux espèces de
boissons, a les mêler ensemble, à leur donner un peu plus ou peu moins de consistence, suivant
la plus ou moins grande violence du mal; et pour les maladies extrêmement aigues, il réservoit
son eau miellée, à laquelle quelquefois il ajoutoit un peu de vinaigre ce qui faisoit encore
sévère. un régime beaucoup moins nourrissant, qu'on peut appeller sévère, et qu'il connoissoit sous le
nom de summe tenuis.

11. Si nous sçavions nous élever au dessus des loix que le préjugé nous dicte, ou pour mieux dire
qu'il dicte seulement au vulgaire; si avec Hypocrate, nous ne mettions en usage que ce
Bonté de ce régime. régime dans le traitement des maladies aigues nous les verrions certainement se terminer aussi
promptement qu'elles le faisoient au tems de ce grand homme; nous ne les verrions pas aussi
souvent dégenerer en maladies chroniques ou se terminer aussi souvent par la mort.
car, ce que nous ne pouvons et ne devons même pas taire, le père de l'art de guérir auroit
eu bien de la peine a faire user dans la convalescence, d'alimens aussi nourrissans et
d'aussi difficile digestion que ceux dont nous ne cessons de gorger, pour ainsi dire nos
malades, affectés de maladies les plus vives. Les bouillons de viandes dont nous leur laissons faire
un usage si abondant, forment non seulement l'aliment le plus nourrissant, puisqu'ils ne
sont que l'extrait le plus parfait, obtenu par l'ébullition extrême de la viande, de toutes
les parties graisseuses et gélatineuses qu'elle contient; mais encore il est l'aliment le plus
indigeste, et qui avant de nous devenir analogue, si jamais il l'est, du moins dans le plus
Inconveniens des bouillons. grand nombre des cas, exige préalablement de l'estomac le travail le plus penible et le
plus long. Qu'on ne crie pas ici à l'exageration; qu'on veuille bien plutôt observer que
les sucs gastriques ont bien plus de peine a penétrer la substance gélatineuse de la
viande que tout autre, et que l'estomac doit être bien plutôt fatigué, le ressort de ses
parois bien plutôt perdu, par le défaut de réaction qui ne sçauroit exister dans la masse
inerte de cet aliment; et l'on ne peut pas dire que le bouillon n'a pas besoin d'être
digéré pour nous être analogue, car pour être tel, il a besoin d'être transformé en
chyle; et quel travail n'exige-t-il pas avant d'être parvenu à ce point? Tous les alimens,
même les plus légers, ceux qui ont le moins de consistence, moins de ténacité, moins de
cohésion dans leurs parties, en un mot le lait qui n'est que le chyle le plus épuré de
l'animal qui le fournit, exige d'être travaillé dans l'estomac, d'y éprouver une certaine
coctions, d'être digeré, d'éprouver une préparation nouvelle, avant de former un chyle
nouveau; et combien à plus forte raison le bouillon ne l'exige-t-il pas, lui dont les qualités
en sont si éloignées et si contraires? Ce que nous venons de dire du bouillon doit a peu près
être entendu de ce qu'on appelle l'eau de poulet qui quoiqu'elle ne possède les propriétés
du bouillon qu'a un degré bien inférieur, ne laisse pas en raison de ce qu'elle possède
d'avoir les mêmes inconveniens. L'on ne sçauroit trop crier contre cette boisson limoneuse
et très désagreable de l'usage de laquelle j'ai vu les plus funestes effets, parceque le vulgaire
des praticiens, et cela fait malheureusement le plus grand nombre, ne sçavent jamais se
rassasier d'en inonder, d'en noyer, pour ainsi dire, continuellement leurs malades. Notre
eau de riz vaut bien mieux a tous egards, et a les mêmes proprietés que la ptisanne d'Hypocrate.

12. Il est cependant des cas, où ces alimens peuvent être, qui plus est même, doivent être mis
en usage, quelquefois par préférence; et c'est lorsque dans les premieres ou secondes voyes il existe
des humeurs qu'ils peuvent détruire ou corriger par leurs qualités contraires. (Voy. § 35.36.) On est
aussi quelquefois forcé de les mettre en usage, soit pour se conformer à l'habitude des malades
Cas où ils conviennent (Voy. § 68.) soit parceque, comme le dit très bien Arbuthnot, et les praticiens en medecine et en
chirurgie, seroient souvent frustrés dans leurs intentions, par les erreurs de diète commises par
leurs malades??. Et en effet, combien de fois n'avons nous pas eu a nous repentir de nous être trop
directement opposés aux règles que le préjugé dicte, parcequ'elles ont été malgré nous et à nôtre
insçu, executées dans toute leur plenitude au grand détriment des malades. il faut donc puisqu'on
n'est pas le maître de détruire tous les abus, tacher de les corriger autant qu'il est possible,
afin qu'en subsistant ils deviennent moins nuisibles; et pour cela, lorsqu'on est forcé de donner
malgré soi du bouillon de viandes ou de l'eau de poulet, les rendre aussi peu malfaisans qu'il soit possible
soit en ne les permettant que très legers, soit en faisant entrer dans leur confection les
ingrediens capables de corriger, d'amoindrir leurs proprietés nuisibles, tels que l'ozeille, le pourpier
Moyen de les corriger. les sucs de limon, de citron, le verjus, le vinaigre, et même ainsi que le conseille le célèbre
De Haen, la crème de tartre, le tout a des doses convenables. Par ces moyens de condescendance
forcée envers le vulgaire, non seulement nous serons surs de la fidèle exécution de nos préceptes, mais
même encore pourrons nous parvenir ce qui seroit bien a desirer a le corriger, a le désabuser
par la confiance que nous ne pourrons pas manquer de lui arracher.

13. Quant à la quantité des alimens qu'on doit donner dans les maladies aigues, elle doit être
presque toujours reglée par la grandeur des besoins qui se font sentir. car plus les besoins de

quantité des alimens.

l'économie animale ~~se~~ sont sensibles, plus grands ils doivent être nécessairement. Mais ces
besoins ne se faisant point connoître par aucun signe, nous devons nous rappeller qu'ici la
nature n'a besoin que d'être rafraichie (Voyez § 8) & que pour operer cet effet il n'est nécessaire
que d'employer des alimens qui non seulement n'exigent pas une longue préparation dans l'estomac
afin que dans le moindre tems possible ils puissent être portés des premières dans les secondes voyes
mais encore que par le travail particulier qu'ils exigeroient des forces digestives, ils n'employent
pas trop celles de la nature qui en s'amoindrissant nécessairement par ce moyen, pourroit être
détournée & manquer son but, celui de détruire la cause qui l'opprime. Ainsi dans ce cas, il
vaut bien mieux donner des alimens plus souvent & en plus petite quantité à la fois, afin, qu'ainsi que le
dit très bien Boerhaave, ils n'exigent pas une digestion laborieuse & que les organes qui l'operent
n'éprouvent aucun changement dans leur maniere d'être actuelle: ne minus laborare cogantur,
viscera metuentur &c. Swieten veut en consequence que dans les maladies les plus vives in morbis
acutissimis, on lasse prendre au malade quelque chose aliquid ingerere, toutes les heures; & par ce
moyen, dit il, on soutient & la vie & les forces sans occasionner aucun désordre; ut sic vita
& viribus consulatur: neque interim a copia ingestorum turbetur corpus. Cet auteur célèbre
veulent certainement parler ici que du bouillon qui par les raisons que nous en avons dites
doit bien être donné en bien petite quantité à la fois, mais aussi rarement qu'il se puisse;
(Voy. § 11.) car lorsque la fièvre est très forte, la soif est quelquefois inextinguible, & nous ne
manquerions certainement pas d'aggraver le mal de le rendre bien plus fort, de créer un martyre
au malade, si nous lui refusions à boire toutes les fois qu'il en demanderoit, pour l'obliger à ne
boire qu'à chaque heure précise. D'ailleurs il est des cas, & ils ne sont pas rares dans cette
circonstance, où il ne seroit pas facile de faire prendre ~~[illegible]~~ au malade la quantité
nécessaire en une seule fois, parcequ'il éprouve la plus grande difficulté à avaler. Ce sont
donc les différentes circonstances qui doivent nous diriger. Nous croyons cependant d'après ce
que l'expérience nous dicte, que dans toutes les maladies aigues on peut donner & on le doit
même, surtout si la soif l'exige, un petit verre tous les quarts d'heure, d'une boisson appropriée. Quant au
bouillon, il est d'usage, dans ces cas, d'en donner toutes les trois ou quatre heures. Cette
methode a des inconveniens dont nous nous entretiendrons plus bas, (§ 23.) surtout dans la
maniere dont on en faite faire usage, qui est à grandes doses. Il faut que le préjugé qui
permet de fortes doses de bouillon aux malades, aveugle nécessairement ceux qu'il domine
puisque cet aliment aggrave, redouble tellement le mal, que la moindre garde malade sçait
que cette augmentation ~~en~~ est l'effet immédiat & répond à ceux qui s'en trouvent étonnés, c'est que
le malade vient de prendre son bouillon. Est ce ainsi qu'Hyppocrate se conduisoit? Donnoit
il des alimens capables d'aggraver les maux, d'abreger la vie? O tems, o mœurs!

14. Si dans les maladies aigues, la nature est souvent victorieuse sans les secours de l'art, il n'en
est pas de même dans les maladies chroniques. Dans les premieres, elle employe presque toujours ses

Maladies chroniques.

forces avec succès; dans les dernieres elle ne semble les mettre en usage que pour les affoiblir,
& ne se présenter au combat que pour offrir une vaine résistance que pour apprendre à l'ennemi
qui l'opprime, qu'elle ne sçait que céder & lui rendre par les foibles efforts qui achevent de
l'épuiser, sa victoire plus complette. C'est ici que la nature a besoin des secours de l'art
qu'elle les implore, & que sans eux, elle ne parviendroit jamais à vaincre. C'est surtout dans
un bon régime, dans de bons alimens, qu'elle les trouve ces secours, toujours aussi puissans que ceux
fournis par la classe des médicamens, puisque sans les premiers, les derniers seroient le plus souvent
nuls dans leur effet. C'est ici que la nature, pour ainsi dire inerte, a besoin que l'art
l'aiguillonne, pour la forcer à sortir de l'état d'indolence, où la maladie vient de la
jetter, en un mot, c'est ici que l'art doit être presque le principal agent & la nature
seulement, du moins le plus souvent, n'être que l'instrument dont l'art se sert pour détruire
la maladie. Les maladies chroniques sont toujours, ou la suite d'une maladie aigue, telles que
celles qui se terminent par suppuration, par induration par métastase &c, ou provoquées
par quelque vice ou acrimonie des humeurs, telles que les scrophules, les maux vénériens &c;
ou tout à la fois, par le vice des fluides & des solides, telles que les différentes espèces d'hydropisies
&c. Dans ces maladies où la nature s'oublie de plus en plus quels meilleurs remedes que les alimens si en la
restaurant ils possedent la propriété de combattre le mal? Donnés à chaque instant ils le combattent sans relache.

15. Dans les maladies chroniques, la nature n'étant pas agitée, troublée comme dans les maladies
aigues, reste dans la puissance d'executer encore quoiqu'imparfaitement, la majeure
partie de ses fonctions; ce qui fait que, pendant avec plus d'égalité & moins de
précipitation, elle peut avec plus d'aisance & en raison du plus de calme dont elle
jouit, s'occupper de sa récupération. Aussi s'en occuppe t'elle, ce semble, entierement
sans cesse, pour ainsi dire, du moins le plus souvent, à repousser l'ennemi
qu'elle voit continuellement ~~acharné à sa perte~~. Il arrive cependant quelquefois
que la nature, ou se fiant en ses forces, ou trop opprimée, se revolte, tire le combat;
& pour lors la maladie rentre dans la classe des aigues en proportion de la force qu'elle
~~[illegible]~~ employe pour la détruire; & le régime alors doit être dirigé de la même
maniere que nous l'avons déja dit, (§ 5. 8. 9. 10. 11. 12 & 13), ou selon que les symptomes ou accidens
l'exigeront. (Voy. § 19. jusqu'à 21.)

16. Mais dans les cas les plus ordinaires des maladies chroniques, c'est à dire, ceux où fort
paisiblement la nature se laisse subjuguer, elle a besoin d'être excitée à sortir
de l'espèce de léthargie où elle se trouve plongée; & pour cela, les alimens qu'on

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

donne doivent non seulement être capables de reparer les pertes quelle fait habituellement
autant par l'exécution de ses fonctions que celles que lui fait faire la maladie en
particulier, mais encore de la relever de l'espèce d'atonie où elle est tombée, en même
tems que par leurs propriétés, ils puissent combattre & aider a détruire la cause de la
maladie epuisante. Mais les alimens ne peuvent nous communiquer leurs propriétés qu'autant que par
une bonne digestion, ils nous sont devenus analogues & miscibles a nos humeurs, ils doivent
être de nature a pouvoir l'être & ne pas surmonter par le travail qu'ils exigent pour cela
les forces de l'estomac, débile dans ce cas en raison de la foiblesse du corps, dont cet
organe se ressent toujours & proportionement plus que toute autre partie. Sans contredit
ils doivent être ici plus nourrissans, plus forts que dans les maladies aigues, mais toujours
rélativement aux forces que le corps peut employer pour se les assimiler: car s'ils étoient
pris en trop grande quantité ou qu'ils exigeassent un trop rude travail des organes de
la digestion, non seulement ils n'auroient pas l'effet qu'on en attend, ils en auroient un
de contraire, ils jetteroient le corps dans une plus grande foiblesse. (Voy. § 12. 69.)
Ainsi, les differentes crêmes ou purées que fournissent les fromentacées, les coulis ou
extraits ou sucs cuits des légumes & herbes potagers, le lait les oeufs frais & mollets, les
bouillons de viande, les gélées, le blanc manger, les potages, la viande blanche, le poisson
blanc, le bon vin vieux, le chocolat, quelquefois le caffé & les autres boissons auxquelles
sous la forme que nous connoissons aujourd'hui sous le nom de tisanes, nous pouvons donner
presque toutes les propriétés, forment avec le bon pain, la ~~plupart~~ des alimens convenables
aux maladies chroniques, mais qu'on se rappelle nous ne sçaurions assez le répéter, de ne les
donner que rélativement aux forces du corps, à l'état des symptomes ou accidens (Voy. § 19. 47. suiv.)
a la cause des maux qu'on traite (Voy. la 2e. partie), l'acrimonie existante (Voy. § 31. jusqu'a
44. 46 - 48.) (Voy. § 6.). En un mot c'est ici le cas de rendre le régime entierement médicamenteux.

17. Nous ne pouvons pas entrer ici dans un guères plus long détail sur ce qui concerne le
régimes des maladies chroniques, en général, ce qui nous méneroit trop loin; d'ailleurs, & cela
sera suffisant, j'espere, nous en parlerons plus amplement en traitant de chacune d'elles
en particulier, dans la seconde partie de cet essai. Nous observerons seulement ici que
lorsqu'une maladie aigue dégénère en chronique, ou en provoque une de cette espèce,
on doit toujours craindre la métastase surtout si la maladie se termine par suppuration
ce qui est le plus ordinaire, & que le plus souvent le reflux de la matière purulente
dans le torrent de la circulation, n'est occasionné que par les besoins que la nature presque
épuisée, & parvenue à son but, puisqu'elle a terminé sa tache en donnant à la maladie
une tournure plus salutaire, éprouve, & se trouve par là nécessitée pour redonner aux
humeurs le volume naturel qu'elles doivent avoir & qu'elles ne peuvent qu'avoir perdu, de rappeller
dans la masse générale, l'humeur purulente qu'elle en avoit précedemment expulsée du
moins est ce l'ordinaire; & qui quoiqu'elle lui soit absolument étrangère, n'en pas laissé de
lui devenir en quelque sorte analogue par l'espèce de préparation qu'elle vient de
lui faire subir. Dans ce cas il faut, lorsque la suppuration est faite, quand bien même
dans le moment, ce qu'il faut toujours faire lorsque cela est possible, on lui donneroit issue
ne pas imiter le vulgaire des praticiens qui font continuer un régime exact, il faut
au contraire donner des alimens capables de faire rentrer la nature dans son état
naturel le plutôt possible; & par ce moyen subvenant à ses besoin, ~~[illegible]~~
~~&~~ trouvant dans le chyle qui vient la renouveller, une humeur bien plus
analogue que le pus, ne s'occupera plus a le repomper, a en faire l'attraction
dans la masse generale (Voy. § 98.) on évitera la métastase toujours funeste, lorsqu'elle
se fait de l'extérieur à l'intérieur, ou tout au moins la fièvre lente que le pus ne
manqueroit pas d'occasionner par sa résorption seule & son mélange avec les autres
humeurs (Nous parlerons en son lieu (Voy. § 30.) du régime convenable a ce dernier
accident.) C'est ici le cas de dire avec Hyppocrate: omnis error qui committitur, major
sit in tenui quam paulo pleniore victu? Au reste, si malgré tout la métastase
ou le reflux arrivant, il faudra mettre en usage le régime qui leur seront convenables
(Voy. § 117.) ou aux differens maux qu'ils provoqueront, tandis qu'on s'occupera a rappeller
la matière refluée dans le lieu ou la nature en avoit fait le dépot, où elle l'avoit établie.

18. Il est encore une classe de maladies chroniques qui ne lèsent essentiellement aucune
autre fonction que celle de la partie qu'elles affectent & qui ne portant le plus
souvent aucun dérangement dans l'exécution de celles necessaires à la vie, telles
par exemple que certaines tumeurs skirreuses, indolentes, certains loupes, & c. qu'on
est parconséquent le maître de traiter ou de ne pas traiter, & qui, dans le premier
cas, n'exigent du régime que de tendre à la conservation de la santé pour qu'elles
~~ne soient~~ ne soient pas aggravées; & dans le second qu'on mette en usage celui
convenable au traitement qu'on employe. Voyez surtout cela § 83. 85. 87. 88.
89.)

Des symptomes.

19. On entend par symptomes les accidens accessoires et presque constitutifs de la maladie
la fièvre aigue, la douleur forte, &c. forment les symptomes des maladies inflammatoires.
La fièvre lente, les douleurs plus ou moins vives, surtout celle connue sous le nom de gravatives
&c. forment ceux des maladies chroniques.

De la fièvre.

La fièvre n'est que le resultat de l'action que la nature met en usage pour tâcher
20. de se defaire des maux qui l'accablent. Cette action consiste dans le mouvement acceleré
des fluides et dans la reaction proportionnée des solides, et en raison de cette action plus
ou moins forte, la fièvre est plus ou moins vive. Si elle est forte on l'appelle aigue
si elle foible on la connoit sous le nom de fièvre lente.

Ce que c'est.

Quoique la fièvre soit l'instrument, pour me servir du terme de Sydenham, dont la
21. nature se sert pour nous debarrasser des maux qui nous affectent et conserver nos jours elle
n'en devient pas moins l'abbreviatrice, si comme il est vrai, la vie ne consiste que dans
l'execution de l'action qui se passe entre nos fluides et nos solides: car ce n'est que par
la repetition de cette action que la vie se soutient, et cette repetition ne peut avoir lieu que
dans une somme donnée, laquelle une fois parfaite, la vie doit necessairement finir. Or
la fièvre accelere redouble cette repetition, la compte pour ainsi dire, plus vite et
consequemment nous rend la somme plutot faite: aussi voit on qu'une fievre violente
se termine le plus souvent par la mort. Cependant la fièvre avec tout le mal qu'elle
nous fait, car nous nous sentons toujours de ses effets lorsqu'une fois nous l'avons eprouvée, ne laisse
pas de nous devenir salutaire par le bien être qu'elle nous procure, en nous delivrant des
maux qui nous accablent: car si elle abrege nos jours elle nous les rend plus serein, plus
tranquilles; et telle est la salacité de notre existence, que la nature pour la soutenir doive
operer le mal pour qu'il en resulte un bien; que pour nous conserver la vie, elle nous fasse
marcher précipitamment vers le tombeau, que dans les principes de la vie elle nous fasse
rencontrer la mort; Mais sans la fievre qui abrege necessairement nos jours, la vie
nous eut été arrachée par le mal. Ceci ne doit être entendu que de la fièvre aigue
car la fièvre lente n'est qu'une preuve de l'impuissance où se trouve la nature d'employer
de plus grandes forces, lesquelles telles quelles soient, ajoutent necessairement à celles du mal,
qui jointes ensemble font bien plus vite succomber le malade.

22. Ou la fièvre est telle que la nature l'exige pour parvenir à son but, qui est de
detruire le mal pour lequel elle la provoque, ou elle est trop forte, ou ne l'est pas
assez. Dans le premier cas la nature n'a pas besoin de l'art ou du moins n'est ce que
pour lui donner ce qu'elle demande ce qu'elle fait assez connoitre. La soif qui existe
pour lors, nous dit suffisament quelle est la nature des alimens que nous devons donner

Régime

de même que leur quantité. (Voy. §.13.). Si la fièvre est trop forte, il faut donner des
alimens encore moins nourrissans, s'il est possible, et plus temperans, plus rafraichissans, en
un mot capables de moderer la trop grande effervescence des humeurs et de reprimer
la trop grande action des solides, tels que l'eau miellée, la limonade, les autres boissons
ou tisanes où l'on fait entrer le vinaigre de framboise, l'ozeille, le pourpier, le nitre
&c.; et si la fièvre n'est pas assez forte, on peut donner un peu de vin avec l'eau, de
la crême legere de ris, de la purée plus ou moins forte de quelques uns des fromentacées,
du coulis de quelques legumes appropriés au cas, du bouillon de viande, &c.; Mais quel est
le tems où l'on doit donner ces alimens plus nourrissans ou en plus grande quantité?
c'est ce que nous allons examiner.

Tems de donner les alimens.

23. Dans toute fièvre, on observe deux tems l'un d'exacerbation, c'est a dire où la fièvre
est dans toute sa vigueur, l'autre de remission, c'est a dire où elle est moins forte.
Dans le premier tems, la nature entierement occupée de se debarrasser du fardeau
qui l'opprime, n'est pas en état de se livrer à aucune autre occupation et les alimens
qu'on donne ne doivent être que des plus legers; (Voy. §8 9 10. 11.); mais au tems de la
remission, on peut en permettre de plus forts; cibus dandus, dit Boerhaave, eo tempore
quo abest febris; aut quo ejus impetus saltem erit lenior. Et en effet il semble
qu'alors la fievre ne cesse ou ne s'amoindrit que, parceque la Nature fatiguée
et pour ainsi dire epuisée, est dans la necessité de prendre du repos et de se refaire.
C'est donc ce tems qu'il faut prendre pour la restaurer puisqu'elle l'indique et lui
donner des alimens plus ou moins nourrissans, plus ou moins restaurans, selon le plus ou
moins de force ou de debilité où elle se trouve, selon le plus ou moins de fievre
qu'il existe, selon que le tems de la remission est plus ou moins long: car il n'est
pas difficile de voir que moins la fièvre est forte pendant ce tems, l'on peut donner des

DE MEDECINE

alimens et plus forts et en plus grande quantité, parceque le corps [illegible] que la nature dans ce tems de calme pourra mieux en opérer la digestion et se les assimiler à elle même et s'il est possible de faire l'application aux maladies aigues, du precepte d'hyp. [illegible] qu'il vaut mieux rendre le régime des malades plus fort que pas assez, c'est seulement pendant le tems dont nous parlons. Au reste on peut pendant l'exacerbation donner un peu de vin avec de l'eau, si la fièvre n'est pas assez forte, parce que cet aliment ne s'eloigne pas par ses propriétés, à celles que nous avons exposées, pour ces autres alimens. Le precepte que nous venons de poser ici approuvé par la raison et par l'expérience, fait un bien grand contraste avec celui dicté et suivi par le préjugé de donner à un fiévreux un bouillon toutes les trois ou quatre heures [illegible].

Symptômes de la fièvre.

24. La fièvre quoique le plus souvent symptomatique, ne laisse pas d'avoir des symptomes [illegible] particuliers, tels que le froid au moment de son invasion, les anxiétés qui [illegible], la chaleur qui succède, la soif, le vomissement, les sueurs, [illegible] l'assoupissement, les convulsions, [illegible] diarrhée, qui dans l'emploi des alimens demandent quelques egards particuliers.

froid.

25. Pendant le froid de la fièvre les alimens ne doivent consister que dans les mêmes boissons dont nous venons de parler (§. 10) ou telles qu'une légère infusion de thé, de fleurs [illegible] donnée [illegible] que le malade peut les supporter. Quant à l'angoisse [illegible] [illegible]

anxiété.

[illegible] de traitement particulier.

chaud.

26. [illegible] les alimens qu'on [illegible] dans la fièvre, laquelle n'est occasionnée que par l'excès de la chaleur, [illegible] qui n'est la suite nécessaire trouve pareillement en eux le remède (voy. §. 22.) [illegible] qui lui est convenable. Arbuthnot veut que ces boissons soient données modérément chaudes [illegible] une foule de cas [illegible] et l'autre cèdent bien [illegible] et bien plus surement à l'usage abondant des boissons [illegible] excellent d'ailleurs [illegible] ce qui me fait croire que notre auteur [illegible] le froid de la fièvre que les boissons [illegible] augmentant au contraire, en même tems que le [illegible] [illegible]

Vomissement foiblesse.

27. Le vomissement et les sueurs quoique effets bien différens [illegible] effervescence des humeurs, l'une dans les premières [illegible] par trop de chaleur, trouvent également dans ce que nous venons de dire [illegible] quels sont les alimens qui leur sont convenables. Quant à [illegible] que ceux prescrits pour la fièvre qui n'est pas assez forte. (voy. §§. 22 et 23)

insomnie Délire &c.

28. C'est toujours la trop violente action de la fièvre qui provoque l'insomnie, le delire, l'assoupissement et les convulsions quoique effets directement opposés, et c'est pareillement [illegible] [illegible] trouve être ce qu'on doit mettre en usage [illegible] (voy. §. 22. [illegible] (§. 140 et 141.)

Diarrhée.

29. La diarrhée [illegible] que de la [illegible] dans un état de [illegible] la cause qui [illegible] foiblesse [illegible] [illegible] que la malade dans une manière [illegible] diarrhée [illegible] nécessaire, en employant les avantageux, car alors, il faut entretenir autant qu'il est nécessaire, en employant les alimens [illegible] tels que la bette, les epinards, la rave, la pomme les pruneaux, [illegible] les bouillons de viande, [illegible] dont il faut faire le choix les plus convenables [illegible] (§. 27.) foiblesse survient, il faudra se conduire comme [illegible]

fièvre lente.

30. Quoique la [illegible] une preuve de la bonne volonté [illegible] la nature [illegible] faisant [illegible] le fait succomber, elle n'en est pas moins celle de son [illegible] ainsi que nous l'avons déjà dit (§. 21.) elle [illegible] à sa foiblesse par les vains efforts qu'elle fait pour se conserver [illegible] [illegible] Cette fièvre qui [illegible] avec cette [illegible] aujourd'hui [illegible] nécessairement [illegible] une suite nécessaire. La fièvre lente [illegible] il faut qu'à cette accélération [illegible] [illegible] qu'il est facile de reconnoître au tact, et d'autre [illegible]

[illegible] de même que le feu dans la paume des mains & à la plante des pieds.
Elle se manifeste aussi par la rougeur des joues, & bien souvent la transpiration, quelquefois
même des sueurs, désirons annoncent son invasion. Cette fièvre étant nécessairement & [illegible]
violemment [illegible], [illegible] faire tous ses efforts pour la détruire s'il est possible &
dans presque tous les cas le quinquina qu'on donne seul ou quand combiné avec les [illegible]
(Voy. P. 112. &c.) [illegible] le meilleur moyen que dans ces cas on puisse mettre en usage
[illegible] s'il ne la guérit pas, la [illegible] & conséquemment allonge [illegible] la course
[illegible] Mais [illegible]
qu'on [illegible] [illegible], [illegible] la vie. [illegible] de même que les alimens
ne peut [illegible] [illegible] qu'on peut employer en [illegible] nourrissans qu'il [illegible]
qui doivent [illegible] analeptiques restaurans, fortifians, aussi nourrissans qu'il [illegible] pour [illegible]
réparer les grandes pertes que le corps fait ou tout au moins, pour [illegible]
plus [illegible] qu'en même tems ils soient de la plus facile digestion, pour ne pas
[illegible] [illegible] la nature un travail qu'elle n'est pas en état de faire, & dont les [illegible]
[illegible] de [illegible] ne pourroit que lui devenir le plus nuisible. Le lait
manqueroit pas d'entreprendre [illegible] est peut être le meilleur aliment dans ce cas, les [illegible]
lorsque l'estomac s'en accommode, le riz, les purées légères des autres [illegible] les [illegible]
[illegible] mollets, les crèmes de gruau, les gelées les bouillons, un peu de viande blanche si
panades, les coulis, le blanc manger, [illegible] chocolat, le bon vin trempé quelquefois, sur tout
les forces de l'estomac le permettent. [illegible] permettre au tems de la rémission, [illegible]
[illegible] qu'on peut quoi qu'il soit même [illegible] & se régler pour la quantité sur celle
des alimens qu'on doit faire le choix des plus convenables, & [illegible] une bonne digestion. Quant au
des forces que la nature peut employer pour en opérer une bonne digestion. Quant au
[illegible] on ne peut faire user au malade que de l'eau panée de l'eau de
[illegible] de l'exacerbation quelquefois de la limonade, de la tisane de citron ou toute autre
[illegible] légère, quelquefois de la limonade, de la tisane de citron ou toute autre
[illegible] de l'eau rougie avec un peu de bon vin du petit lait, quelquefois [illegible] légère
[illegible], de l'eau de poulet & suivant les différentes circonstances. Nous
eau de grenouilles, de l'eau de poulet &c. (P. 111.) [illegible] comme les autres
aurons encore à reparler plus bas de cette fièvre. (Voy. P. 140. 141.) ce qui fait que
symptômes des maladies telles que la douleur, les convulsions &c.
nous ne nous en entretiendrons pas ici davantage.

31\. On entend par acrimonie tout ce qui est capable de communiquer un caractère [illegible]
corrosion à nos humeurs. Naturellement nos humeurs sont douces, par elles mêmes [illegible]
dont nous nous nourrissons, abondans en sels de toute espèce, doivent nécessairement imprimer leur
caractère en elles en les réparant des pertes auxquelles la nature les assujettit, & lorsqu'elles ont
acquis ce caractère au point d'agacer, d'irriter, de ronger même nos solides, elles occasionnent
cet état des fluides que nous connoissons sous le nom d'acrimonie. Il en est de trois espèces;
l'acide, l'alcaline, & la muriatique. Il est d'autant plus essentiel que nous connoissions
ces acrimonies que lorsqu'elles occasionnent ou compliquent les maladies que nous avons à traiter
elles forment autant d'obstacles qu'il faut nécessairement détruire, si nous voulons guérir.

Acrimonie

32\. L'acide n'est point du tout facile à définir. Les Chymistes regardent comme acides toutes les
substances qui combinées avec un alcali, occasionnent une effervescence. Pour nous, nous dirons
que tout ce qui est capable d'imprimer au goût une [illegible] piquante est acide & si nous
trouvons une acrimonie de ce caractère nous l'appellerons acrimonie acide, laquelle est aisée
à reconnoître, & par ces signes qui la démontrent & par les effets qui l'accompagnent.

Acide

33\. Les rapports aigres, un appétit excessif, quelquefois de choses absurdes, des douleurs de colique, des
tranchées, le changement de couleur de la bile de jaune en [illegible], une odeur aigre
dans les excrémens, &c, annoncent son existence [illegible] Voy. [illegible]
ordinaire. & une odeur aigre dans les sueurs l'acidité [illegible] ordinaires [illegible]
les éruptions [illegible] ulcéreuses, [illegible] &c qui [illegible]
suffisamment dans les [illegible] Voy.

Signes & effets.

34\. [illegible] ces cas on doit [illegible] user au malade [illegible] de détruire l'acidité, comme
[illegible] les oiseaux, surtout ceux
sont les viandes tendres telles que le veau, le mouton, la volaille, les oiseaux, surtout ceux
qui ont la viande noire, le gibier rôti ou [illegible], les œufs, le poisson noir, parmi
[illegible] le céleri, le chou, l'asperge, le cresson, les
[illegible] d'assaisonnemens, épiceries, en [illegible] dans la classe des végétaux. Et pour
boisson l'eau à laquelle on peut joindre le bon vin vieux, pourvu qu'il soit [illegible] toute
[illegible] la bierre, le caffé &c. [illegible]
du tout acide, par même [illegible], sont très propres à détruire l'acidité, ainsi que l'expérience
[illegible] contenant un sel alcali, sont très propres à détruire l'acidité, ainsi que l'expérience
le confirme & que la Chymie nous l'apprend. L'on sçait, d'après cet Art que de la combinaison
de l'acide avec l'alcali, il en résulte un sel doux qui semble ne tenir d'aucune des qualités
des parties qui le composent, & c'est ainsi que doivent être nos fluides pour être sains.

Régime.

[illegible] nous avec les Chymistes que l'alcali est [illegible] à l'acide & que [illegible]
[illegible] combinaison? Cette définition est [illegible]? [illegible]
[illegible]
[illegible] nous [illegible] que [illegible] commun [illegible]
seroit plus convenable; [illegible]

Alkaline.

35\. [illegible] continuellement dans nos humeurs [illegible] bile qui [illegible]
[illegible] de nos [illegible] alcaline, [illegible]
de nouveau [illegible] nos humeurs, après en avoir été séparée, jointe à ceux des alimens, qui [illegible]

[library stamp: ...DE MÉDECINE]

notre nourriture tels que ceux que nous venons de rapporter (§ 34) doivent nécessairement l'y faire [illegible] le plus souvent. De là cette tendance à la corruption qu'ont naturellement nos fluides; de là tous les accidens qui en sont essentiellement la suite & que nous décrirons après [illegible] en parlant du tempérament bilieux, de même que des alimens dont on doit user
Effets. tant dans ce tempérament que dans l'acrimonie alkaline dont nous parlerons pas ici
Régime. davantage. (Voy. § 52 & 53.)

37. Muriatique. L'acrimonie muriatique consiste dans la trop grande abondance de sel marin [illegible] humeurs, qui leur donne une qualité plus ou moins corrosive, selon qu'il y abonde plus ou moins; d'où les ulcères rongeans, les dartres, les aphtes, le scorbut &c. Les signes qui la font
Signes. connoître sont principalement un goût de sel continuel à la bouche & qu'on trouve à tout [illegible] [illegible] [illegible] le scorbut malin, parceque la salive [illegible] [illegible]
Effets. [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] pareille occurrence, doivent être [illegible]

38. Les alimens dont on doit faire usage en pareille occurrence, doivent être [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] des [illegible] [illegible] [illegible] ou plutôt la pensée [illegible] Boerhaave cette [illegible] d'une eau de [illegible] surtout les [illegible] bouillons [illegible] [illegible] les légumes [illegible] la carotte, la rave, [illegible]
Régime. [illegible] [illegible] de sel autant que faire [illegible] [illegible] [illegible] trouvé en pareils cas, est le [illegible] [illegible] [illegible] petit [illegible] & autres semblables. [illegible] auquel on peut ajouter [illegible]

39. Boerhaave a [illegible] [illegible] autres acrimonies, entr'autres l'acrimonie aromatique, [illegible] qu'il était réservé à notre siècle de faire éclore par l'usage excessif qu'il fait des assaisonnemens [illegible] de toute espèce [illegible] [illegible] sommes nous affectés de différens maux inconnus à [illegible]
Aromatique. [illegible] [illegible] cause, du moins [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] d'envahir l'humanité entière, & qui [illegible] [illegible] [illegible] maladie deviendra bientôt aussi
Effets. féroce que générale. Les alimens qui conviennent dans ce cas, étant à [illegible] les mêmes que ceux du paragraphe précédent, nous n'en dirons pas ici [illegible] [illegible] encore occasion d'en parler de nouveau à l'article [illegible]
Régime. [illegible] (Voy. § 157.) Les fruits acescens, même acides, sont, dans ce cas, de tous les alimens les meilleurs, de même que les autres favoureux végétaux, comme le miel &c. [illegible] ont parlé le même auteur, comme elles ne sont
Autres. Quant aux autres [illegible] [illegible] dont nous venons de nous entretenir nous laissons [illegible] [illegible] que [illegible] [illegible] se conduise en conséquence. [illegible] l'ensemble des connoissances qu'il doit avoir.

40. On entend par tempérament la manière d'être du corps relativement aux fluides & solides qui le composent. Il faut cependant observer ici que les fluides, sont [illegible] servir [illegible] la ancienne philosophie, sont [illegible] les seuls agens & les solides les patiens. [illegible] [illegible] les tempéramens & effets, c'est la trop grande quantité des fluides qui forme en général les tempéramens. [illegible] leurs qualités qui y mettent de la différence. La nomenclature des tempéramens
Tempéraments. qui suivant tous les auteurs sont au nombre de quatre, le sanguin, le bilieux, [illegible] & le mélancolique, [illegible] notre assertion: car on n'entend désigner & on ne peut [illegible] [illegible] [illegible] mots que des constitutions individuelles [illegible] trop de sang, trop [illegible] [illegible] & deviennent par là une pépinière, ou un [illegible] [illegible] [illegible] que chacun d'eux peut & ne manque jamais [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] parfait de l'action [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] l'exécution [illegible] & entière de nos fonctions entre nos fluides & nos [illegible]. Des fluides trop abondans en agissant avec plus de force [illegible] [illegible] pour réagir sur eux, rompent [illegible], leur [illegible] que les solides ne peuvent employer pour réagir sur eux, rompent [illegible] l'économie animale, détruisent la santé, car il n'est pas [illegible] [illegible] les fonctions de l'économie animale. Les tempéramens sont donc des maux réels [illegible]
Ce que c'est. [illegible] tempérament existant qui [illegible]. Les tempéramens ne sont donc point dans l'ordre de la [illegible] puisque leur existence trouble nos fonctions. [illegible] serait fort imparfait [illegible] nature; [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] mains [illegible] [illegible] ne vienne pas nous tirer comme on le dit [illegible] quant à eux mêmes. D'après [illegible] peut pas aller contre, on ne peut pas réformer [illegible] [illegible], c'est son tempérament on ne peut pas aller contre; [illegible] [illegible]. La nature ne souffre point la violence & la violence se trouve dans les tempéramens, [illegible] [illegible] [illegible] maux réels, ou tout au moins les tempéramens nous font donc [illegible] [illegible] maux qui n'attendent que d'être [illegible] pour éclore, ou pour comme le noyau des maux qui n'attendent que d'être entrouvert pour éclore, ou pour mieux dire encore, tels que la boëtte de Pandore, ils renferment en eux l'ensemble des maux qui nous accablent. Or puisque les tempéramens sont des maux réels ils peuvent être [illegible], [illegible] connoître les causes capables de les provoquer [illegible] ces causes ne sont que la suite [illegible] nous [illegible] usage des alimens qui ne nous sont donnés par la

[illegible] pour [illegible] les pertes continuelles que nous faisons, [illegible] sur [illegible] tous
[illegible] que [illegible] notre destruction, et que nous convertissions en vrai
[illegible] que nous en faisons, en une avance faite [illegible] notre perte. Nous [illegible]
[illegible] les causes qui provoquent ces vices [illegible]
[illegible] tempéramens, et [illegible] On verra clairement dans
cette énumération que ce sont ces abus qui entraînent avec eux le plus grand de tous les
maux qui puissent arriver à l'homme, l'abbréviation de ses jours, et que ce ne sont point
ces abus, ces tempéramens qui en sont la suite mais nos mœurs qui sont irréformables;
[illegible] notre [illegible] fait pour le connoître, pour le [illegible] pas à tous
Votre [illegible] pour le corriger. Cette idée seule seroit
[illegible] trop [illegible] à jouir [illegible] pas [illegible]
[illegible] nous laisser tomber la plume des mains, [illegible] tôt ou tard à être [illegible]
[illegible] la vérité gagne toujours [illegible] que nous
[illegible] que nous [illegible]
quelle manière qu'elle le soit. [illegible] ses causes, leurs effets et les moyens [illegible]
[illegible] de [illegible]
[illegible] les corriger.

Sanguin

41. [illegible] tempérament sanguin est celui [illegible] du corps qui lui fait [illegible] plus grande
quantité de sang qu'il ne lui est nécessaire. La connoissance [illegible] fonction [illegible]
[illegible] nous fait voir que si nous prenons une plus grande quantité d'alimens que ne [illegible]
nécessaires pour réparer les pertes [illegible] que nous faisons, [illegible] que ces pertes [illegible]
[illegible] une cause quelconque, soit même qu'elles ne [illegible] pas, il [illegible] résulter
[illegible] que la masse générale des humeurs, le sang augmente de volume [illegible]
nécessairement que [illegible] ce qu'on appelle [illegible]

Causes

raison [illegible] deux espèces, l'une vraye c'est à dire où le sang
laquelle ~~peut être~~ cependant de deux espèces [illegible] rien perdu de
a acquis ~~un~~ plus grand volume qu'il ne doit avoir naturellement [illegible] plus de volume que
sa densité [illegible] l'autre fausse c'est à dire où le sang n'acquiert plus de volume que
par la raréfaction.

Effets

42. De quelle espèce que soit la plethore elle s'annonce toujours par les mêmes signes: une plus
grande rougeur de tout le corps, surtout des endroits qui ne le sont pas naturellement, comme
les yeux etc. les veines gonflées, le pouls plein, fort, plus fréquent, la pesanteur de tout le
corps, un engourdissement général et principalement des mains qu'on peut à peine fermer,
[illegible] au sommeil, des yeux larmoyans, etc.

43. D'après cela, l'on doit s'appercevoir quels doivent être les effets de la plethore, [illegible]
~~-ment constitutive~~ et individuelle du ~~tempérament sanguin~~ [illegible] la vraye, comme
l'augmentation du mouvement du sang, celle de la chaleur, le trouble des fonctions,
[illegible] la circulation, l'inflammation, la rupture des vaisseaux, la suppuration,
la gangrène et la mort même, selon que la plethore est plus ou moins grande. Ces
accidens peuvent être aussi l'effet de [illegible] plethore.

Régime

44. D'après le principe posé que le corps ne fait trop de sang que par l'excès [illegible]
[illegible] que pour empêcher que le sang ne devienne trop abondant on ne doit [illegible]
alimens que relativement au besoin et de ceux qui en fournissant moins [illegible]
empêchent en même tems l'effervescence de la masse générale des humeurs. Le régime
appellé pythagoricien et qui ne consiste qu'en alimens tirés du regne végétal est celui qui est
préférable, ou pour mieux dire le seul qui dans ce cas [illegible] avoir du succès. Les alimens que
fournit le regne animal sont beaucoup trop nourrissans et portent trop [illegible]
humeurs pour pouvoir être employés ici. D'ailleurs ne produisent [illegible]
quantité [illegible] devroient [illegible] les sensations les plus désagréables, [illegible]
accoutumés à être toujours pleins qu'on en éprouveroit les sensations [illegible] et qu'il soit de notre
[illegible] à laquelle il seroit difficile [illegible] d'un quelqu'un [illegible] Les végétaux doivent
autrement [illegible] l'usage est de manger plutôt par goût que par besoin. Les végétaux doivent
siècle, où l'usage est de manger plutôt par goût que par besoin [illegible] souvent être pris en plus grande
avoir la préférence parce qu'ils nourrissent moins [illegible]
quantité. [illegible]

45. Le pain de froment, surtout celui qu'on appelle pain [illegible] moins nourrissant, [illegible]
entre une certaine quantité de son, qui en le rendant moins nourrissant [illegible] recommandent
en manger une plus grande quantité. Le pain de seigle que quelques-uns recommandent
comme plus rafraichissant, n'étant pas susceptible de la même fermentation et
restant plus visqueux, ne [illegible] paroît convenir que lorsqu'on [illegible] dans l'impossibilité
d'avoir du premier.

46. Les autres frumentacées, comme les différentes espèces de pois, la lentille, les haricots même
le riz, etc. donnent dans ce cas une nourriture
[illegible] si l'estomac est bon, et qu'ils cuisent bien,
très saine.

47. Les légumes comme la laitue, l'endive, la chicorée, les épinards, l'oseille, [illegible]
ou patience des jardins, la poirée, la bette rave, la carotte, la rave, le mélon, la citrouille
[illegible] sont bien moins nourrissans; mais plus tempérans ils ne leur cèdent en

[illegible] ils ne méritent pas la préférence.

48. Tous les fruits, surtout ceux d'été et d'automne, tels que la cerise, la fraise, la groseille, la poire, la pomme, le raisin, ont les mêmes propriétés, et contenant une plus grande quantité d'eau combinée avec une plus grande quantité de sel, ils en sont et plus savoureux et plus rafraichissans.

49. Mais comme dans le siècle où nous vivons, il n'est guère possible, surtout aux gens du vulgaire, et ce vulgaire est bien étendu, de surmonter le préjugé et la coutume reçue qu'ils n'est pas possible de vivre sans faire usage de viande et de ses différentes préparations, parce que, disent-ils, la chair nourrit la chair, [illegible] d'ailleurs, d'après le précepte d'Hippocrate ou l'on doit [illegible] quelque chose à l'habitude, concedendum aliquid consuetudini, et quelquefois [illegible] quelque [illegible] cette quantité [illegible] de la jeune volaille; il faut alors ne permettre que l'usage de ces [illegible] combinées avec les légumes dont nous venons de parler (§ 47) et surtout avec les acides [illegible] le suc de citron, le verjus, le vinaigre, qui ont la propriété de diminuer beaucoup celle de la viande. On peut aussi permettre, et même préférer, le poisson blanc de rivière rôti ou cuit à l'eau, tel que l'anie, le barbeau, le cabot, la carpe, etc., qui étant légers et aqueux et peu huileux, ne fournissent pas une nourriture abondante ni bien succulente.

50. La boisson doit être analogue aux alimens. L'eau, la bonne eau, celle de fontaine, ou toutes autres, mais qu'elle soit claire, légère, limpide, inodore et sans goût, est celle sur laquelle on doit le plus insister. Elle a toutes les qualités nécessaires; elle est délayante [illegible] tempérante, rafraichissante; et si comme on n'en peut douter, elle nourrit, c'est à un degré bien inférieur des autres alimens. On peut pendant le repas mêler avec elle quelque peu d'un vin léger et vieux; et dans le cours de la journée du suc de citron, de limon, de verjus, de vinaigre, etc., avec un peu de sucre, s'il en est besoin, ou pour se conformer autant qu'il est permis à l'usage reçu et à la volupté du gozier.

51. Tous les autres alimens qui ne sont pas analogues à ceux que nous venons de décrire doivent être évités avec le plus grand soin, et être regardés à peu près du même œil que les poisons. Il n'est pas possible de dire en quelle quantité ces alimens peuvent être pris; c'est au plus ou au moins que la circonstance fait naître, et que le praticien doit saisir. Il n'est pas nécessaire d'observer que le régime dont nous venons de parler convient également dans tout autre abondance de sang, soit qu'elle vienne de la trop grande quantité ou seulement de son effervescence. Il sembleroit qu'il ne [illegible] à la trop grande quantité [illegible] de la manière dont nous présentons ce régime [illegible] mais si l'on veut bien y mettre son attention, on [illegible] ... prescrivons; mais si l'on veut bien y mettre son attention [illegible] abondance du sang que nous [illegible] les propriétés et d'amendrir lorsqu'elle existe, [illegible] facilement qui possède également [illegible] trop grande abondance.

52. [illegible] cette trop grande abondance, elle forme ce que nous appellons tempérament [illegible] qu'il n'est nécessaire, elle forme ce que nous appellons tempérament bilieux. Si la trop grande quantité d'alimens peut occasionner la confection d'une trop grande quantité de sang, la qualité de ces mêmes alimens, jointe à d'autres causes, comme l'exercice immodéré, etc., peut occasionner la confection d'une trop grande quantité de bile. En effet, [illegible] la nature des alimens dont nous nous nourrissons, tels que les viandes les plus [illegible] les plus succulentes, du goût le plus relevé, que nous avons le soin de lui rendre encore plus [illegible] par les assaisonnemens exotiques que nous recherchons avec le plus grand empressement jusques dans les quatre parties du monde, et aux boissons fermentées et spiritueuses dont nous nous abreuvons continuellement, boissons que nous sçavons pareillement épicer, en portant l'âcreté, l'effervescence et la densité dans nos humeurs, doivent rendre le sang propre à fournir la plus grande quantité de bile. On ne sera pas surpris de rencontrer tant de tempéramens bilieux et de voir cette constitution compliquer aussi souvent et la sanguine et la mélancolique. De là l'effervescence et [illegible] le mouvement des humeurs; de là leur dégénérescence en pourriture alkalescente et par conséquent leur tendance et même leur dégénérescence [illegible] de la constitution bilieuse. De là le nombre infini des maladies [illegible] le plus haut degré [illegible] la constitution bilieuse. Les vomissemens bilieux, les coliques, dysenteries, de l'appétit, le dégoût, la soif, l'appétence des acides, les fièvres putrides, la gangrène, etc., qui doivent en être de même espèce; l'inflammation, la suite nécessaire.

53. Le régime pour ce tempérament doit se tirer de la même classe que celui de la constitution sanguine; mais si celui-ci ne doit être qu'acescent, celui-là doit être tout à fait acide. Ainsi les légumes qui ont le plus ce caractère, tels que l'ozeille, le pourpier, la laitue des jardins, etc. (Voy. § 46), surtout ceux qui en même tems que par leur acescence corrigent les propriétés de la bile, l'embarrassent [illegible] rompent même et l'être absorbant, les fruits (Voy. § 48) [illegible] dans tous les tems, mais qu'on en ait, et qu'on donne toujours dans ce cas avec succès; en un mot, comme le dit Arbuthnot, ceux qui ont acquis cette constitution doivent manger beaucoup de pain, assaisonner leur nourriture de beaucoup de vinaigre; les petits vins, le vin avec l'eau, celui-ci avec le suc de limon... ensuite les boissons propres. D. Au même endroit il y ajoute le lait, mais je ne suis point du tout de son avis; mon expérience veut le contraire, et me force à dire avec Whyte: lac habet cremorem pinguem qui rancescere potest; habet caseum qui..... putrescere potest. Il n'en est pas de même du

Bilieux.

Causes.

Effets.

Régime

petit est bien fait si l'estomac et le goût peuvent s'en accommoder. Tous les autres alimens, assaisonnemens et boissons doivent être évités avec le plus grand soin, je crois devoir dire en finissant cet article que j'étois du tempérament bilieux le plus fort, que me survenoit le plus régulièrement chaque année au moins des maladies bilieuses des plus fortes et qu'au moyen de ce régime, je me suis délivré non seulement de cette mauvaise constitution que je n'ai pas vû depuis plus de six ans.

Pituiteux

54. Le troisième tempérament, directement opposé au bilieux, est le tempérament pituiteux qui consiste dans une telle lâcheté des humeurs qu'elles semblent, pour me servir des expressions du célèbre Van Swieten, tenir le milieu entre les solides et les liquides, et que leur mouvement ne semble s'exécuter que dans leur totalité, sive glutinosum quasi simul quid [illegible] [illegible] sed cum tali lentore ut motu cohaerendo quasi inter se tenerant. Ce tempérament s'acquiert à la longue comme les autres, par un mauvais régime. L'habitus dit Boerhaave primo in prima officina digestionis, sive in sanguine, vel in reliquis [illegible] derivandis liquidis. Il n'est donc ainsi que dans le tempérament bilieux, que la qualité et le résidu des alimens dont on fait usage qui font naître cette constitution. C'est en effet, si ce n'est que le trop grand usage, ou ce qui est ici la même chose, l'excès des crudités qui en [illegible] totalement les propriétés de la bile l'un des principaux agens de la digestion, et sans laquelle ainsi que la physiologie nous l'apprend on ne peut bien digérer, qui y donne occasion, il doit par cette raison en résulter nécessairement que la salive trop douce par elle même ne pourra pas pénétrer des substances, pour ainsi dire immeables; que par leur propriété acerbe et astringente des [illegible] s'opposent par leur seule présence dans la bouche à sa sécrétion et que si par cette même propriété elles peuvent détruire celles de la bile combien à plus forte raison celles de la salive? il doit dis-je en résulter que ces crudités lorsqu'elles auront fermenté dans l'estomac, formeront une masse lourde, inerte qui entrera [illegible] dans les premières voyes, et ensuite dans le torrent de la circulation, par le besoin inné qu'a la machine animale de se réparer, et d'exercer ses fonctions. De là, la perte de l'appétit, les indigestions, la pâleur, des vomissemens et des diarrhées glaireuses, le trouble des fonctions [illegible] de tout le corps, la foiblesse [illegible] [illegible], qui font le caractère de ce tempérament; les obstructions, l'hydropisie etc. qui en sont les suites.

Causes

Effets

Régime

55. Dans cette constitution le régime doit être entièrement opposé aux précédens. Il faut dans ce cas, avoir recours aux aromates, aux alimens qui abondent en alkali, et aux boissons spiritueuses et [illegible] irritantes. Le pain de froment le plus fin, bien fermenté, bien cuit, assaisonné avec le sel, le biscuit aromatisé, (Voy. § 178.) les viandes noires, comme le lievre, la becasse, le pigeon, le ramier, la tourterelle, l'alouette etc. auxquels on peut joindre le reste du gibier, le mouton, la vieille volaille, ces derniers bien dégraissés, et le tout bien cuit et agréablement épicé avec le sel, le poivre, le girofle, la muscade, la canelle etc.; On doit absolument excepter et répudier de cette classe les épices acides quelconques. Et pour boisson de bonne eau, du bon vin vieux, point austère ni acide, le caffé etc. le tout accompagné du plus grand exercice possible, sans lequel le régime le plus approprié ne pourroit [illegible] guère remédier. Frustra, dit Van Swieten, [illegible] medicus in tali femina [illegible] humorum [illegible] [illegible] laborantem per pharmaceutica et victum si non possit impetrare ut aeger superet pigritiem in quam ducit morbi indoles, et laboribus [illegible] ultra [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

ACADÉMIE [illegible] MÉDECINE

Mélancolique.

56. Le tempérament mélancolique ne semble être que la combinaison du bilieux avec le pituiteux; il a [illegible] presque tous les symptomes de l'un et de l'autre: du pituiteux l'épaississement des fluides, la lenteur de leur mouvement, etc.: du bilieux la rigidité et la tension des solides, l'extrême acrimonie des humeurs; en un mot il forme une association de contraires, un ensemble bizarre, qu'on voit et qu'on ne peut bien comprendre. C'est une vraie maladie, et elle seule est bien capable de faire évanouir le préjugé qui porte à croire que les tempéramens sont dans la nature, ce tempérament, devenu beaucoup trop commun en ce siècle, ne s'acquiert jamais que dans l'âge adulte: ce sont le mauvais régime, les veilles, les contentions de l'esprit, l'assouvissement excessif des passions, etc., qui le provoquent, et rien en effet n'est plus propre à occasionner cet état, qui comme nous venons de le dire, consiste dans l'éréthisme des solides et l'épaississement des fluides; que les excès en ce genre: car qui ne voit que les délices de la table, par les mets abondans en épices de toute espèce, par les boissons spiritueuses et fermentées, enfin par les aiguillons que les uns et les autres sont doués, sont très propres à causer tout à la fois et le spasme des solides et l'épaississement de la masse générale des humeurs? Plus en effet, les solides agissent avec force sur les liquides, et plus ceux-ci doivent acquérir de consistance, par la raison qui doit nécessairement naître de leur frottement considérable; et de là, l'évaporation ou la perte de la plus ténue des humeurs; de là leur acrimonie, de là, l'agacement et la rigidité des solides. L'exercice immodéré du corps les veilles, les passions, etc. peuvent, en agissant à peu près de la même manière, [illegible] jointes au moins [illegible] séparément même, occasionner le même état, mais les excès du régime sont la cause la plus ouverte.

Causes.

57. Les fluides ne circulant bien dans cet état que dans les gros vaisseaux, soit parce que leur trop grande consistance leur forme un obstacle à leur introduction dans les vaisseaux [illegible], soit parce que les solides s'y opposant également par leur trop grande rigidité, il doit en résulter nécessairement le dérangement de leurs [illegible] secrétions qui en [illegible] opérations, celui des autres fonctions, le changement de couleur de la peau qui devient sale, foncée, livide, noire, la [illegible] [illegible] laborieuse [illegible] (Effets.) [illegible] le dérangement de la digestion porté au point qu'il ne [illegible] [illegible] [illegible] que les aliments [illegible] dans l'estomac la tournure dont leur qualité [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ennui, angoisse, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] enfin la stagnation des fluides dans ces gros vaisseaux, surtout ceux [illegible] [illegible] hypocondres [illegible] [illegible], les obstructions [illegible] [illegible] [illegible] malheureux état.

58. [illegible] l'idée contraire d'avoir aussi tous les aliments convenables à la constitution mélancolique, ils doivent avoir la propriété de fournir [illegible] [illegible] [illegible] adoucissant, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] les fruits bien murs, tels que la poire, la pomme, la pêche [illegible] [illegible] [illegible] comme la chicorée, la laitue blanche, la [illegible] les épinards [illegible] [illegible] la jeune volaille, sont les aliments qui paroissent convenir [illegible] auxquels on peut joindre [illegible], [illegible] pour boisson, l'eau pure seulement, à laquelle [illegible] on [illegible] quelquefois [illegible] quelque peu de bon vin vieux, lorsque le besoin ou l'habitude l'exigent. Mais parmi (Régime.) [illegible] [illegible] à faire en égard à l'acrimonie particulière qui domine. Si [illegible] [illegible] par exemple, (dit Arbuthnot) d'une trop grande acidité, les substances [illegible] [illegible] [illegible] de viande et les œufs mêmes, conviennent; si la cause est alcaline [illegible] animales [illegible] la méthode contraire doit être employée.)) (Voy. § 31 jusqu'au 39.) A quoi j'ajouterai que dans l'occurrence où [illegible] aliments, venant dans l'estomac à la tournure à laquelle de leur nature ils ont le plus de penchant, il faut les combiner de manière que le chyle qui en résulte soit [illegible] d'une qualité neutre, ce qui demande avant [illegible] [illegible] [illegible] bien des tâtonnements qui [illegible] [illegible] [illegible] de celui qui doit observer ce régime quelquefois [illegible] le plus grandement la patience de celui qui [illegible] [illegible] [illegible] de celui qui le prescrit. Il arrive aussi bien souvent que l'estomac est si débile [illegible] [illegible] aliments qu'on donne, et la règle posée pour qu'on est nécessité d'épicer d'aromatiser [illegible] aliments [illegible] [illegible] des épices. Ces règles [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] choix des aliments, doit être la même pour [illegible] [illegible] la plus grande sagacité [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] moins [illegible] [illegible] [illegible] bien [illegible] [illegible] nous n'avons pas autre chose à dire, parce que ces différens cas forment presque autant de particularités qu'il y a d'individus mélancoliques. Mais de tous les aliments le meilleur [illegible] serait le lait si l'estomac pouvoit s'en accommoder. Tout comme de tous les [illegible] le sucre est le meilleur. Les différentes espèces de poisson blanc et de rivière (Voy. § 49.) [illegible] [illegible] pour quelques cas trouver ici leur place.

59. L'on ne verroit certainement pas exister cette diversité de tempéraments, si les règles de la sobriété étoient mieux observées; et la vie de l'homme ne seroit assurément pas aussi courte si les aliments dont il se nourrit actuellement, soit par leur quantité, soit encore par leurs plus mauvaises qualités, n'en abrégeoient le cours. Je suis le plus intimement persuadé que si l'homme n'usoit que des aliments que fournit le règne végétal, et sans autre préparation que celle que leur donne la nature, ou toute autre qui ne s'en éloigneroit pas, nous ne verrions [illegible] plus [illegible] que le tempérament sanguin, et toujours sans [illegible] plus [illegible] [illegible] [illegible] formidables accidents qui en sont la suite [illegible] [illegible] [illegible] plus grand nombre [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] plantes exotiques à part, ne nous fournit que des aliments [illegible] nourrissans [illegible] l'appétit seul nous fait prendre et savourer et jamais au delà de ce qui nous est nécessaire. [illegible] [illegible] la propriété de (Conclusion.) rafraîchir et renouveller nos humeurs; et le chyle qui en résulte [illegible] [illegible] ce que l'action des solides ne fait [illegible] s'opposer à l'alcalescence du sang et par conséquent à cequ'a l'action [illegible] fluides trop accélérée: car, ainsi que nous l'avons déjà dit, (§ 21) [illegible] [illegible] le mouvement des fluides et les solides [illegible] corps que consiste la vie de l'homme [illegible] [illegible] qui se passe entre les fluides et les solides [illegible] [illegible] nécessairement la vie est courte [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] plus souvent répétée [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] puisque la [illegible] donnée [illegible] cette action est plutôt [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] doivent être regardés comme des poisons véritables, plus [illegible] [illegible] cette action, [illegible] nous rendent la vie plus courte. Si nous [illegible] ou moins [illegible] à la vérité [illegible] [illegible] [illegible] nous [illegible] aujourd'hui ne [illegible] pas capables [illegible] [illegible] nous douter que [illegible] aliments [illegible] [illegible] plus les hommes ont été sobres [illegible] [illegible] différentes époques du monde et nous verrons que plus leur vie a été longue. Dans les premiers ages dix [illegible] nécessaires dans les différens mets, et plus leur vie a été longue [illegible] siècles étoient nécessaires pour fournir la carrière de l'homme; et aujourd'hui la vie longue d'un siècle est [illegible] extrêmement rare. Jusqu'à Noé, le dernier qui ait joui d'une vie de près de dix siècles, on n'avoit fait usage pour se nourrir, que des productions de la terre, et telles à peu près que la nature les donnoit; mais sur la fin de ses jours, Noé ayant appris à ses enfans, d'après la permission que le souverain être lui en avoit donnée, et qui dans ses decrets [illegible] avoit arrêté d'abréger les jours de l'homme, pour le punir de ses forfaits, Noé, dis je,

ayant appris à ses enfans, a porter une main meurtrière sur les animaux pour s'en
nourrir, & a s'abreuver du sue fermenté du raisin, dès lors jusqu'à nos jours la
vie s'est de plus en plus abregée, & au point que pour ainsi dire elle n'est plus qu'un
songe, dont la durée va toujours en s'amoindrissant. Ce sont donc les alimens dont
nous nous nourrissons aujourd'hui, qui par leurs effets, abregent nos jours; ce sont
eux qui nous donnent les différentes constitutions vicieuses, dont nous venons de parler.
Mais si leur excès, soit dans la quantité soit dans la qualité nous provoquent tous ces
maux, ils nous laissent l'avantage ainsi que nous l'avons de le dire, d'en pouvoir trouver
en eux le remède, si après le choix convenable que nous devons en faire nous sçavons les
mettre en usage avec la plus exacte sobriété; & par ce moyen ils peuvent
prolonger nos jours, dont nous sçavons si bien par eux couper la trame. Nous ne
prétendons cependant pas nier que nos différentes passions ne soient aussi la cause
de l'abreviation de nos jours; mais sans les alimens échauffans dont nous faisons usage
la plûpart seroient elles aussi vives, & serions nous par les besoins factices qu'ils nous
provoquent, excités a les assouvir jusqu'à l'excès?

60\. Le penchant qui nous entraine forme nos passions. Ce penchant excite en nous ne
différentes sensations; & c'est d'après les différentes impressions qu'il fait sur nous que naissent
les diverses passions qui nous affectent. Ce penchant excite-t-il en nous une agitation
violente, au point d'augmenter nos forces tant corporelles, qu'intellectuelles? c'est la
colere. Produit-il un effet contraire; nous jette-t-il dans le plus grand abbattement dans
l'accablement le plus fort? c'est la tristesse. Nous entraine-t-il vers un objet d'un sexe
différent. Dirige-t-il uniquement notre imagination vers lui; ne nous laisse-t-il voir
que lui, penser qu'à lui, ne désirer que lui? c'est l'amour. Nous fait-il éprouver une
sensation agréable, une douceur, un bien être extraordinaire? c'est la joye. Ces passions,
comme on le voit, en agissant sur l'économie animale peuvent exciter en nous les plus
grands troubles, les plus grands dérangements, & par ce moyen, occasionner, aggraver,
compliquer les maux qui nous affectent, & demandent en conséquence que nous examinions
le régime qui peut convenir à chacune d'elles, d'après la nature de leurs différens
caractères, & leur différente maniere d'agir.

61\. Dans la colère, le corps est dans la plus vive tension; les esprits animaux sont mus, agités, avec la
plus grande force la plus grande violence. les veines se gonflent, les membres se roidissent, la
bouche écume, les yeux sont étincelans; la sueur survient; en un mot plus la colere est forte
plus le corps approche de l'état de la fievre; laquelle se met souvent de la partie. En
ce cas, les alimens doivent être des plus légers, & tirés de la classe des calmans des temperans, des
rafraichissans tels que la limonade l'eau de riz, le petit lait la tisane de fraisier, d'ozeille, de
laitue, de pourpier, de fleurs de tilleul, de nymphea, même de graine de pavot; si les
premières ne sont pas suffisantes; les crêmes légères, les ruses, les coulis de même nature & e
si le cas éxige qu'on donne des alimens solides.

62\. Tout le corps est le plus concentré dans la tristesse; les solides sont pour ainsi dire contractés
sur eux mêmes; les fluides presqu'arrêtés ou circulants difficilement dans leurs vaisseaux; d'où la
gêne de la respiration, les soupirs, les sanglots les anxiétés, la difficulté de la parole, le
refroidissement de tout le corps, les cardialgies la syncope & e. En pareilles circonstances
les alimens qu'on donne doivent être capables de rendre le mouvement aux fluides, & aux solides
l'elasticité & la souplesse qu'ils doivent naturellement avoir, pour répondre également aux
impulsions que les fluides leur communiquent: ainsi des infusions chaudes de thé, de fleurs de sureau, de tilleul,
de faltranck, la tisane de citron, de racine de scorsonère, de l'eau avec du vin, du
vin pur même quelquefois, & quelquefois aussi du caffé, surtout si le malade n'y est
pas habitué, & que la rigidité qui complique assez souvent cet état ne soit pas trop
forte; des bouillons un peu aromatisés, des potages faits avec eux, des oeufs frais, & e sont
les alimens convénables dans cet état. il est inutile d'observer ici que la tristesse est la
suite ordinaire de la peine, des inquietudes, de la crainte & du chagrin, dont elle fait
le plus haut dégré.

63\. Un état opposé à celui-ci c'est la joye, qui en portant la sérénité dans notre ame jette
le corps, lorsqu'elle est portée à un trop haut degré, dans un si grand calme que quelquefois
il éprouve de la peine a en sortir, & quelquefois aussi, ce qui est extremement rare, n'en sort
il pas du tout; le trop d'aisance le jette dans un tel état de molesse, d'indolence, qu'il
tombe dans une parfaite inertie, & n'exécutant plus ses fonctions, il perd nécessairement
son éxistence. il faut donc, dans ce cas, lorsqu'une joye excessive, porte l'abbattement
dans les forces de la vie, tacher de ranimer le ton perdu des solides, en les chagrinant
pour ainsi dire, en les agaçant en les irritant par le moyen des boissons appropriées,
telles que le vin pur le caffé, les liqueurs spiritueuses aromatisées, des bouillons épicés
& e, en observant cependant de ne les pas donner excessivement, mais seulement graduellement
& tout autant que la grandeur des accidens l'éxige; sans quoi ils pourroient devenir funestes.

Passions

Colere.

Regime.

Tristesse

Regime.

Joye

Regime

Amour.

Regime.

64. L'amour est la moitiée des passions; il en prend successivement toutes les formes, toutes les nuances; de la colère la plus forte il fait passer dans l'extase la plus profonde; de là dans une joye qu'il croit parfaite, avant d'être parvenu, & part ensuite de ce point pour se replonger dans le plus noir chagrin. Tout ce qui le distingue des autres passions auxquelles il se transforme d'un moment à l'autre c'est son imagination toujours tendue vers l'objet aimé, & dont rien ne peut absolument le distraire. L'amour n'est le plus souvent qu'un fort pressentiment des besoins réels & physiques où le corps se trouve; d'autres fois il n'est que le produit d'une imagination exaltée, & quelquefois l'effet de l'un & de l'autre. Dans le premier cas comme le corps jouit de trop de forces il faut les amoindrir au moyen d'un régime qui en soit capable, (Voy. §. depuis 44, jusqu'à 54), en le rendant plus ou moins leger suivant la violence avec laquelle le corps se trouve agité. Dans le second, il faut autant qu'il est possible porter le calme dans le cours impetueux des esprits animaux; & les calmans les acides les tempérans, les rafraichissans, (Voy. § 61) possedant cette propriété. Les boissons, où l'on fait entrer le nymphea, le nitre, le campfre &c. sont ici regardés comme specifiques. Le troisième cas exige dans l'emploi de ces moyens, une combinaison qui ne scauroit avoir de regle fixe & que consequemment nous abandonnons toute entière à la sagacité du praticien. Quant aux autres passions que l'amour scait si bien s'associer, elles ne demandent lorsqu'elles existent avec lui, d'autre régime que celui que nous venons d'assigner a chacune d'elles. (Voy § 61. 62. 63.) Il est sans doute inutile de dire ici, qu'on ne scauroit trop dans le traitement des maladies, modérer autant qu'il est possible les passions, même les faire entièrement evanouir, si cela se peut, parceque non seulement elles les aggravent, les empechent de se terminer; mais encore ainsi que tous les auteurs l'attestent elles peuvent provoquer la mort, soit par leur trop grande violence soit par leur assouvissement, non seulement dans l'état de maladie, mais même dans celui de santé la plus parfaite.

Tems.

Saison.

65. Dans le regime des malades, l'on doit autant que peuvent le permettre les symptomes & la cause qui les provoque, avoir égard au tems & à la saison. Tout le monde scait & tout le monde le dit, qu'en été l'on est plus foible & que consequemment l'on digere moins bien qu'en hyver, & qu'on perd beaucoup plus dans le premier tems que dans le dernier, ce qui est évident. Ce qui le prouve c'est que les tempéramens foibles, epuisent pendant les plus fortes chaleurs, une espèce de fievre continuelle qui les jette dans le plus grand accablement, tandis, qu'au sortir de l'hyver, elles se portent assez bien mais qu'elles ne soient pas exposées aux rigueurs du froid. Or il est manifeste d'après cela qu'en été l'on doit faire usage, & en santé & en maladie, d'alimens de plus facile digestion, plus tempérans, plus rafraichissans & d'une manière plus souvent repetée qu'en hyver tems auquel on peut & on doit se permettre des alimens plus forts & en plus grande quantité à la fois. Le printems & l'automne ne sont que des gradations, des nuances de l'hyver & de l'été, qui exigent les mêmes règles relativement aux degrés de chaud ou de froid plus ou moins grands qu'ils impriment, de même que les vents de nord & du sud en quelque tems qu'ils soufflent. Il n'est pas besoin de dire ici que les vents du sud lorsqu'ils soufflent exposent nos humeurs à la pourriture, surtout aux tems chauds.

Age.

Enfance.

Vieillesse.

adulte.

66. L'on ne doit pas moins prêter ses attentions à l'âge & au sexe des malades. L'enfance & la vieillesse quoique formant deux états directement opposés dans leurs effets, ne paroissent avoir une entière affinité quant à leurs besoins: car si l'enfance demande, pour l'employer à son accroissement une plus grande quantité d'alimens, proportion gardée, que l'âge adulte pour se soutenir dans son état, la décrepitude n'en demande pas moins, pour subvenir aux pertes continuelles que fait le corps en s'usant avec force, sans éprouver presqu'aucune reparation. Mais s'il faut à l'un & à l'autre des alimens pleins d'un bon suc, pour un enfant ils doivent être doux pour qu'ils ne s'opposent pas à son accroissement; restaurans pour le vieillard, afin qu'il ne tombe que le plus tard possible dans cet état d'inertie dont bientot il ne pourra plus sortir & vers laquelle il a la pente la plus décidée, & la plus inévitable; enfin, pour l'un & pour l'autre, ils doivent être de la plus facile digestion, pour ne pas exiger des forces nécessairement foibles, qui l'operent un travail qu'elles ne scauroient executer. L'un & l'autre eprouvent une espece de foiblesse, qui exige qu'on leur donne des alimens & plus souvent & en moindre quantité à la fois, que dans l'âge adulte. Nous nous sommes suffisamment entretenus du régime convenable à l'âge parfait en parlant des tempéramens. (Voy § depuis 40 jusqu'à 60)

Sexe.

67. Quant au sexe, l'on scait que la femme est ordinairement si foible & d'une existence si délicate, que jusqu'à la décrepitude presque toujours precoce, elle ne semble, pour ainsi dire pas sortir de l'enfance & ne parvenir ou n'approcher du tempérament, de la manière d'être de l'âge parfait, que par de légères nuances. Ce sont ces nuances, ce sont ces degrés de foiblesse plus ou moins grande, qui la rapprochent ou l'eloignent plus ou moins de l'état de l'enfance qui doivent poser les regles du régime convenable à cet état, régles qui ne scauroient être générales, puisque chaque individu en demande de particulières, & que par consequent nous abandonnons au jugement & à la prudence du praticien qui parviendra à les connoître. Nous parlerons plus bas du régime convenable à la femme dans l'état de grossesse & de ses suites, de même que de celui qu'il faut mettre en usage dans les différentes maladies qui en sont les symptomes ou accidens. Nous dirons seulement ici que la femme par sa constitution délicate est la plus sujette aux maux de nerfs qui ne consistent que dans la plus grande irritabilité, la plus grande sensibilité auxquels il faut avoir le plus grand égard. (Voy. § 69 140 & 141)

Habitude

68. Pour ce qui concerne l'habitude, elle demande toute notre attention. L'habitude dit on —
est une seconde nature qui le plus souvent equivaut à la premiere; j'ajouterai si elle
ne la surpasse pas. Tout ce qu'il y a de bien sûr est que dans le plus grand nombre des cas,
pourvue par d'ire toujours, la nature est aussi affaitée en représentant par les fonctions qu'elle
exerce par habitude que si elle n'exécute pas celles auxquelles elle est assujettie par ses
propres loix. Combien en effet ne voit on pas de personnes habituées à une chose quelconque —
devenir effectivement malades, si l'on veut la leur faire perdre? La nature s'y est faite.
c'est un besoin réel qu'elle s'est acquise; elle ne peut plus s'en passer. Je connois un
magistrat d'un esprit peu commun qui m'honore de sa bienveillance & avec qui je l'ai
presque journellement, lequel est grand mangeur & à qui la diete a toujours donné ou
augmenté la fievre qu'on n'a pu faire évanouir qu'en le faisant manger. Je l'ai vu
plusieurs fois malade; plus il diétoit, plus la fievre étoit forte: un potage, un oeuf frais, un
peu de pain avec des confitures, la lui moderoit beaucoup, s'ils ne la faisoient pas cesser
entierement. Cela me rappelle l'histoire que Swieten dit que Boerhaave faisoit à ce
sujet à ses éleves. Un yvrogne affecté d'une maladie vive, fut mis à une diete severe
qui le jetta dans une telle debilité qu'il sembloit n'avoir plus que l'ame a rendre: ut
animam ferè ageret. Son médecin ordinaire, & aussi son compagnon de table, étoit
absent malheureusement pour lui, au commencement de sa maladie. Cependant il
arrive; trouve son ami dans cet état facheux; consulte avec les autres médecins qui
l'avoient vu jusqu'alors & leur dit en riant qu'il étoit lui seul le sel qu'il faut mettre
en usage pour préserver ce corps de la corruption: dixit se deus se solum nosse novisse
quâ muria hoc corpus condiri deberet ne putrescaret; & en conséquence il lui fit donner
tout de suite, illicoque, un bon coup du meilleur vin du Rhin, avec un bouillon de
viande, qui le restaurerent si bien, que dans le moindre tems possible, il se sortit d'un
pas si perilleux. Aussi Swieten avertit il, d'après Hyppocrate & Celse d'avoir toujours
egard à la nature propre du malade, ce qui comme nous venons de le dire renferme
également & la nature elle même & les habitudes qu'elle s'est faite. Cette habitude
s'étend nonseulement sur la maniere de se nourrir, mais encore sur les heures, les momens
de prendre la nourriture. L'usage a consacré certaines heures aux repas, desquelles si
l'on s'égare après avoir ~~on~~ contracté l'habitude de ne manger que pour lors, on ne laisse pas d'en être
incommodé. Aussi Hyppocrate veut il qu'on se conforme à cet usage même en —
maladie, precepte auquel il faudra se conformer si les symptomes, surtout dans les maladies chroniques
permettre. (Voy. §23 & 30.) Si l'on ne doit pas s'en écarter, dans la convalescence, du régime de
dont les symptomes ne sont pas urgens, (Voy. §17.18.) & dans la convalescence, du régime de
laquelle nous allons nous entretenir. Au reste il faut manger quand on a faim & boire
quand on a soif.

Convalescence.

69. La convalescence est cet état intermédiaire de la maladie à la santé. Dans cet état ni
l'une ni l'autre n'existent, quoiqu'il soit plus près, l'on est par la foiblesse existante bien plus près
de la maladie que de la santé, puisqu'on voit que le pas le plus leger a faire, pour revenir
malade & que les plus grandes précautions sont à prendre & le plus longuement pour que
la santé puisse se recouvrer. La convalescence en un mot, est un état de débilité plus
ou moins grand selon la nature de la maladie qui a précédé qui demande toute notre
attention, si nous voulons réhabiliter les forces que la maladie a fait perdre. Ce ne sont
sans contredit que de bons alimens qui peuvent les rétablir dans leur intégrité; mais il
est un mode pour en faire dans ce cas, un usage salutaire, sans lequel ils deviendroient
bien plutôt pernicieux qu'utiles. Nous l'avons déja dit, (§11.) & nous allons le répéter, que
afin que les alimens puissent nous nourrir & réparer les pertes que nous avons faites, il est
absolument nécessaire qu'ils s'assimilent à nos humeurs, pour ne faire avec elles qu'un même
corps & pour les réintégrer, soit pour la quantité, soit pour les qualités qu'il leur sont
convenables, & que la maladie leur a fait nécessairement perdre. Mais pour que les
alimens que nous prenons, puissent acquérir toutes les qualités que nous venons d'exiger
d'eux, ils doivent éprouver auparavant une préparation au dedans de nous mêmes; ils
doivent être digérés, sans quoi, ils ne sçauroient opérer que le contraire du bon effet
qu'on en attend. L'on sçait que la digestion s'opère dans les premieres voyes & principalement
dans l'estomac; que ce dernier organe en est le principal agent; que, placé au
centre du corps, il reflechit pour ainsi dire, toutes les sensations, agréables ou désagréables,
qui nous affectent, & que pour l'ordinaire il est affecté au moins en proportion
de la même maniere dont les autres parties du corps se trouvent affectées: ceci est
susceptible de demonstration intuitive. L'estomac est donc, lorsqu'il n'est pas seul malade
fort ou foible en raison de la force ou de la foiblesse du reste du corps. Il est donc
indubitable, d'après ce principe posé, que l'estomac à la suite d'une maladie, ne pouvant

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

bien exercer ses fonctions, à raison de sa foiblesse que la sympathie lui a fait acquerir. Les alimens qu'on prend pour lors doivent être de facile digestion, & pris en petite quantité à la fois. Le lait, les oeufs frais, de bons potages, où l'on peut faire entrer la carotte, le navet, le celeri, le cerfeuil, le persil, l'oignon, le porreau, l'ozeille, les differentes chicorées, quelque peu d'epiceries comme la canelle, le gerofle, la muscade, &c., selon les circonstances. On peut aussi donner quelque peu de blanc de volaille ou de perdrix roti à la broche; un peu de pain fin & bien cuit, quelque peu de bon vin pur ou plus ou moins trempé. Le tout à petite dose, qu'on repete plus ou moins souvent, selon que le besoin l'exige. Voila quels sont les alimens qu'on peut permettre au commencement de la convalescence; mais à mesure qu'elle fait des progrès vers la santé, & qu'en consequence les forces reviennent, on peut permettre une plus grande quantité d'alimens à la fois ou plus solides, tels que le veau, la volaille, le mouton rotis, grillés, même ragoutés, mais qu'ils n'ayent rien de gras, ni de l'epicerie. Je ne parle pas ici des differentes cremes, purées, coulis, &c. que peuvent fournir les especes de legumes ~~tant~~ fromentacées que potagers, non plus que des poissons, qui pour être nourrissans, exigent d'être pris en grande quantité, & ne sçauroient par consequent être digerés par un estomac débile, quelque peu qu'il soit surchargé en pareille occurrence jette tout le corps dans la plus grande angoisse, ainsi qu'un chacun peut l'avoir éprouvé, si jamais il a été malade, & que dans la convalescence il se soit trop livré à son appetit devorant, vorace lorsqu'il ne reste de la Maladie que la foiblesse & la déperdition de substance qu'elle a provoquée. Cependant ces derniers alimens peuvent être donnés & même par préférence, comme plus legers & plus digestibles au commencement de la convalescence, & les premiers ne doivent être préférés que lorsque les forces du corps commencent à être raffermies. Le meilleur moyen que j'aye trouvé pour empêcher les convalescents de prendre une trop grande quantité d'alimens à la fois, & en même tems d'amuser leur trop grand appetit, c'est de les obliger à une mastication la plus longue possible des alimens qui en sont susceptibles: & par cette attention non seulement ils acquierent le double avantage d'assouvir en quelque sorte leur appetit sans trop manger, mais encore de rendre les alimens d'une bien plus facile digestion. Ce n'est cependant pas qu'il n'en coute beaucoup pour s'astreindre a une pareille attention, lorsque la faim nous presse; car alors nous devorons pour ainsi dire, & les alimens sans être maschés, se precipitent s'engloutissent dans l'estomac. Il n'arrive cependant pas toujours que l'appetit revienne avec cette force. Quelquefois & trop souvent, la maladie a été si violente, & la nature pour la vaincre a été necessitée de faire les plus grands efforts, qu'entierement déroutée elle éprouve les plus grandes difficultés a reprendre l'arrangement & l'harmonie qui lui sont absolument essentielles pour l'entiere exécution de ses fonctions. C'est surtout dans ceux qui ont le genre nerveux affecté que ce dérangement arrive. Cet état qui porte le plus grand trouble dans l'économie animale

Maux de nerfs.

presqu'inconnu a d'autres tems est dans celui-ci devenu comme général. Il est on peut le dire le digne produit du luxe & de l'intemperance de notre siecle. Les siecles où l'homme étoit sobre & laborieux, n'ont jamais connu cette funeste maladie. On ne sçauroit être trop en garde contr'elle: elle est presque la seule indomptable; elle refuse constamment & avec la plus grande opiniatreté de reconnoitre, de se soumettre aux loix de la nature & de l'art. Elle consiste dans le mouvement désordonné des esprits animaux, dans la trop grande vibration, la trop grande tension, la trop grande irritation, la plus grande sensibilité des fibres nerveuses; elle est .... en un mot, je pourrois tout dire que je ne dirai rien; elle est le mystere de l'art & l'opprobre des artistes. Les alimens qui ont la propriété de temperer, de rafraichir, de calmer, &c. en sont les meilleurs remedes; (Voy. §58.); mais soit cette cause ou toute autre, qui dans la convalescence empêche l'appetit de revenir, il faut dans ce cas, tenter, pour ainsi dire, la nature, l'exciter a le provoquer, par les assaisonnemens convenables, qu'on donne aux alimens. Le suc de citron, d'orange, le vinaigre, le verjus, le sel les epiceries & autres aromates, possedent cette propriété. C'est a l'artiste prudent & sage a prescrire les plus convenables, & que les differentes circonstances lui demontreront être les plus analogues. Nous observerons en finissant cet article, qu'ainsi qu'on le voit bien, il ne nous est pas absolument possible de donner des regles plus certaines sur le regime de la convalescence & même des autres cas de maladies, soit sur la quantité des alimens, qui ne doit consister que le plus ou le moins, relativement au besoin & aux forces, & c'est a la prudence & au sçavoir a la déceler, soit pour la qualité qui doit toujours être relative à la nature de la maladie qui a précédé, au tems, à la saison, a l'age, aux sexe &c, dont nous ne parlons pas ici pour ne pas nous repeter. Tout ce que nous venons de dire au sujet du regime de la convalescence, nous paroit très applicable ~~aux maladies~~ aux maladies chroniques, dont nous avons déja parlé (§14. 15. 16. 17. 18.) mais qu'on ait égard a toutes les observations que nous avons faites déja, & aux vices ou acrimonies qui les provoquent ou les compliquent. Ceci soit dit en passant. Ordinairement a l'issue de la convalescence la nature entre dans tous ses droits, n'a plus d'ennemi qui l'opprime, plus de vice qui infectent ses humeurs, plus d'acrimonie qui les bouleverse, plus de temperament d'où il importe sa destruction. il ne lui reste de la maladie que la foiblesse qu'elle lui a imprimée & dont l'homme toujours elle se ressent le plus longuement. Dès ce moment il est donc en notre pouvoir au moyen d'un regime analogue de ne pas de nouveau fomenter en nous ces causes destructives.

Seconde Partie.

70. Présentement que nous avons exposé les regles diététiques
generales concernant les alimens dans les maladies Chirurgicales,
venons aux regles que chacune d'elles demande en particulier.

71. La Chirurgie est cette partie de l'Art de guerir qui nous
apprend à connoître & à traiter toutes les maladies qui, pour leur
guerison, exigent essentiellement ou l'operation de la main ou
l'application des remèdes exterieurs connus.

72. On a rassemblé sous cinq classes le genre des maux que la Chirurgie
traite; les tumeurs, les playes, les ulcères, les luxations & les fractures. Nous
nous conformerons à l'usage reçu, en ne nous écartant pas de cette
division, quoiqu'elle ne renferme pas toutes les maladies Chirurgicales,
mais nous traiterons à leur suite & separement, les autres maladies que
ces classes ne comprendront pas.

73. On entend par tumeur une élévation contre nature, formée dans un
des points de la circonference du corps, ou par le déplacement
Tumeurs. de quelques unes des parties qui le composent, ou par la stagnation
des fluides qu'il contient. On appelle tumeurs organiques celles qui
sont formées par le déplacement de quelque partie ou organe
& tumeurs humorales celles qu'occasionne la stagnation des fluides. Les
hernies vrayes, les luxations, &c, forment la première de ces deux
classes, & le phlegmon, le squirre, &c, la seconde.

ACADÉMIE ... MÉDECINE

74. Toutes les parties, organes ou visceres contenus dans les trois ventres peuvent
par leur déplacement & leur issue hors de ces capacités, entrer dans la
Hernies formation de la hernie. Delà les accidens plus ou moins nombreux, plus
Vrayes. ou moins differens, qui les accompagnent, & qui exigent presqu'autant
de moyens de guerir, qu'on peut voir décrits dans les differens livres de
l'Art, & sur lesquels nous n'insisterons pas cela n'étant pas de notre sujet.
Nous nous entretiendrons seulement ici du regime qui convient aux
differentes especes de hernies ventrales, ou qu'on apperçoit dans la
circonference de l'abdomen. Nous ne parlerons même que de celui qui
convient aux hernies qui n'admettent d'autres moyens de guerison que
les palliatifs, telles que celles que les malades ne veulent point faire
guerir, ou celles qui sont incurables, soit par leur ancienneté, soit
par leur trop grand volume, soit par les adherences quelquefois
immenses qui les compliquent, soit par l'habitude que les parties
qui les forment ont contracté de rester au dehors, où elles ont acquis
un droit de domicile presque naturel, & que la capacité du bas
ventre leur refuse, accoutumée à ne plus les loger.

75. Dans ces cas, le regime doit être tel qu'il ne pêche par la quantité des
alimens seulement necessaires pour nourrir & entretenir le corps dans

l'état de santé, de retrancher même de ceux là s'il le faut, pour diminuer l'embonpoint s'il en existe, puisqu'il seroit une complication qui aggraveroit considérablement la maladie, en augmentant son volume, & de les choisir ces alimens, dans la classe de ceux qui sans relâcher les parties ayent la propriété de ne pas resserrer le ventre & de ne pas occasionner des vents. La pente qu'a la tumeur à devenir plus volumineuse, & la gêne que les parties qu'elle contient éprouvent en fournissent la raison la plus apparente. Ainsi, le pain, la soupe, la viande maigre qu'elle ne soit pas grasse & un peu épicée, l'eau, à laquelle on peut mêler le bon vin, le tout, mis le plus modérément, doivent faire la nourriture du malade, qui doit éviter le plus soigneusement tout ce qui est gras, les huileux, la patisserie, les viandes grossières comme le cochon, les legumes tant farineuses que les potagers relachans & les crudités, parmi lesquelles nous n'entendons pas placer le bon fruit bien mur, tel que la pêche, la poire, &c. pourvu, je le répète, qu'on en mange modérément.

76. Ce même régime convient également à ceux que le brayer a guéris, ou qui le portent encore, mais vraiment avec un peu moins de rigidité. Quant à ce qui concerne les autres espèces de hernies, il n'est que les differens accidens qu'elles produisent qui peuvent exiger un régime particulier : l'on pourra pour lors leur approprier celui qui leur sera convenable, & cela rélativement à leur cause & à la constitution du malade à laquelle il faut avoir toujours egard. Nous renvoyons à l'article des opérations, à parler du régime qui convient à ceux opérés de la hernie.

77. Les tumeurs humorales sont comprises sous quatre classes ; l'érysipèle, le phlegmon, le squirre & l'oedeme. Les deux premières sont appellées chaudes ou inflammation, & les deux autres froides ou par congestion. Chacune de ces classes renferme plusieurs espèces ; & tous ces maux sont connus sous le nom générique d'apostème.

Apostemes

78. L'erysipèle est une tumeur superficielle qui n'a guère d'étendue que dans la longueur & la largeur, d'une douleur acre & mordante, & d'une rougeur intense qui s'evanouit à la pression du doigt, pour revenir dès que la pression cesse ; lequel, c'est à dire l'érésipèle, est occasionné, du moins ne l'a-t-il toujours paru ainsi, par une bile acre qui met le sang en tout ou en partie, dans une telle effervescence, qu'elle l'oblige à gagner les vaisseaux lymphatiques de la peau. Ce qui semble me le prouver, est que les saignées ne m'ont jamais paru produire les mêmes effets pour sa guérison, que les remèdes antiphlogistiques tant altérans que purgatifs. De sorte que les alimens qu'il convient de donner dans cette maladie, doivent être tempérans, adoucissans, acescens, incrassans même pour qu'ils puissent calmer l'effervescence, & corriger, émousser, envelopper les particules acres de la bile qui l'occasionne, tels que le riz, l'orge, l'avoine, dont on fait des crèmes, des tisanes, l'ozeille, la laitue, les fruits d'été, le miel, le petit lait, l'hydrogale &c. Nous parlerons de la quantité avec laquelle ils doivent employés à l'article de la résolution des apostèmes, (§ 98 & 99.)

Erysipele

Ce régime sera aussi celui de toutes les éruptions qui ont un caractère érésipelateux, tels que l'ophthalmie de cette espèce, le charbon, l'anthrax &c.

Maladies Erysipélateuses.

Le phlegmon est une tumeur à peu près égale dans ses dimensions, ronde, rénitente, douloureuse, d'une rougeur qui ne cède pas au toucher, provoquée

provoquées par un sang lourd, épais, qui ne pouvant circuler, s'arrête en un point et y occasionne tous les accidens que nous venons de décrire.

80. Les délayans, les tempérans, les rafraichissans un peu incisifs, tels que l'oseille, la laitue, les chicoracées, la scorsonère, le miel, le petit lait, etc. qu'on donne de différente manière, et en plus ou moins grande quantité selon l'état de la maladie ; ce dont nous nous entretiendrons plus amplement aux articles de la terminaison des apostèmes. Mais l'on doit surtout ici comme dans l'érysipèle donner des alimens capables de relâcher le ventre tels que les fruits cuits, et les herbes potagères, leur effet ne pouvant pas manquer d'être salutaire.

Phlegmon

81. Ainsi doivent être employés les mêmes alimens dans toutes les maladies phlegmoneuses, telles que les différentes espèces de bubons, l'esquinancie inflammatoire, l'hépatite, l'inflammation qui est la suite de l'étranglement des hernies, etc., en les donnant toujours d'après les règles que nous avons prescrites.

Maladies phlegmoneuses

82. Le skirre est une tumeur ordinairement ronde, dure, résistante au tact, sans douleur, occasionnée par la stagnation de la lymphe dans une glande quelconque, et où cette lymphe arrêtée s'est, pour parler le langage de Boerhaave, coagulée, épaissie, desséchée.

83. Quant à ce mal, deux choses sont à observer dans ce qui concerne le régime alimentaire : ou l'on est décidé à laisser la maladie sans traitement, ce qui est très souvent convenable ; et alors il faut, surtout par un bon régime, empêcher que la maladie ne fasse pas des progrès, et ne prenne pas la funeste tournure (le cancer) dont elle est susceptible ; et dans ce cas, il suffira, en observant les règles de la plus exacte sobriété, d'éviter tous les alimens capables de porter l'épaississement et l'acrimonie dans la lymphe : ou l'on le traite, pour quelle raison que ce soit, et pour lors il faut rendre les alimens médicamenteux, en employant ceux qui ont la propriété, ou en la leur donnant, de délayer, de briser, de fondre pour ainsi dire, la lymphe et de l'évacuer ; et de les prendre dans les différentes classes de ceux qui sans porter la fougue dans les humeurs, relâchent le ventre, ou poussent par la transpiration ; telles sont presque toutes les plantes potagères dont nous avons si souvent parlé, auxquelles il faut joindre les plantes nitreuses, comme les chicoracées, les capillaires, la pimprenelle, la bourrache, le fraisier, etc. ; et parmi les diaphorétiques, la salsepareille, les bois sudorifiques, etc., qu'on combine avec les viandes légères, telles que la volaille, le mouton ou le veau, et dont on prépare les différents bouillons ou autres boissons qu'on donne, de la manière que nous le dirons plus bas (§ 99) ; et celui du § 18. sera celui qu'on mettra en usage dans les cas où l'on ne voudra pas guérir la maladie en ayant égard au tempérament du malade et à l'acrimonie dominante s'il en existe.

Skirre.

84. Mais s'il arrive, ce qui n'est malheureusement que trop ordinaire que le skirre dégénère en cancer, ce qui est manifeste lorsque la douleur s'en empare (1) ; ne pouvant point alors s'empêcher d'admettre une acrimonie corrosive des humeurs, et la plus grande irritation des solides, sinon dans toute la machine animale, au moins dans la partie affectée, il faut

Cancer.

(1) J'ai vu souvent des skirres douloureux d'une manière passagère qui ne sont jamais devenus cancereux ; mais on ne doit les regarder que comme des exceptions à la règle.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

nécessairement fondée aux alimens prescrits paragraphe précédent

ceux qui en même tems sont capables de calmer l'éréthisme des solides et

de corriger l'acrimonie des fluides en consolidant avec [illegible] la diète

blanche, c'est à dire, l'usage du petit lait, du lait d'anesse, des crêmes de riz

d'orge, et à qui l'on peut joindre les oeufs frais, si mieux on n'aimoit prescrire

le lait de vache pour toute nourriture; laquelle est fort bonne pour ne

dire rien de plus, mais que l'estomac s'en accommode et que la diète n'[illegible]

donne ni dans les premières, ni dans les secondes voyes: car alors elle [illegible]

deviendroit on ne seroit pas plus nuisible en donnant une nouvelle force à

la maladie. Mais il m'a servi, et cela m'a presque toujours réussi qu'on pouvoit

obvier à cet inconvénient en combinant le lait avec les amers et surtout

avec le quinquina dont la vertu restaurante calmante et anti-septique a

été généralement reconnue. Nous dirons la manière de le faire à l'article de

la suppuration. Le petit lait, l'eau de poulet, de rave, les infusions de fleurs de guimauve

des bouillons blancs, &c, doivent former les boissons.

Des maux qui par leur indolence et par l'inertie des humeurs qui les forment

85 Des maux qui ont beaucoup d'affinité avec le Skirre et dont le caractère à la résistance près

ont beaucoup d'affinité avec le Skirre, sont les tumeurs enkistées connues sous le nom d'athérome, de

Athérome, &c.

est presque skirreux; sont les tumeurs enkistées ... les écrouelles, &c. Le régime qui leur convient est [illegible]

steatomes et de mélicéris, les écrouelles, &c. Le régime qui veut quelques différences, que

celui du skirre. Il n'est que celui des écrouelles qui n'est pas bien rare que le caractère

vous allons examiner; et s'il arrivoit ce qui n'est pas bien rare que le caractère

des premiers approchât de scrofuleux, ce que nous allons dire de l'un, sera

sans doute dit pour les autres.

86. Les écrouelles consistant dans un épaississement de nos humeurs et particulièrement

Écrouelles.

la lymphe telle que celle-ci, ne pouvant pas circuler dans ses propres vaisseaux, s'y a

arrête et, par conséquent les glandes qui sont les organes qui la travaillent immédiatement

sont remplies, par sa stagnation, à prendre un volume extraordinaire que l'accroît

naturellement de plus en plus, et à mesure que la lymphe acquiert par conséquent

plus de consistence, et se rend par là ses propres vaisseaux plus immeables.

87. Nous nous répéterions si nous entrions dans le détail des alimens dont les scrofuleux

doivent faire usage ayant traité cette matière à pas au long à l'article du [illegible]

tempérament pituiteux (§ 55.) avec lequel les écrouelles ont la plus grande affinité

puisqu'il ne nous paroit lui manquer que l'engorgement des glandes pour être vraiment

scrofuleux. Nous y renvoyons donc, et nous nous contentons d'observer ici que l'acide

étant toujours ou presque toujours dominant dans les écrouelles, on doit lorsqu'on le

reconnoit, le combattre de la même manière que nous l'avons dit à l'article de

l'acrimonie acide. (§ 34.)

88. Nous observerons de plus que s'il arrive que la fièvre et l'inflammation, ce qui est

assez rare, s'y joignent, ayant toujours égard à la nature de la maladie

pituiteuse et à l'acrimonie dominante, il faudra se comporter pour la diette

de la même manière que nous l'avons dit aux articles de la fièvre et de l'inflammation

(§ 7. jusqu'à 31.)

89. Il arrive quelquefois, mais ce sont autant d'exceptions à la règle que l'alkali

domine dans certains écrouelles scrofuleuses; mais si le praticien sage [illegible]

il nous paroit avoir tout ce qu'il faut pour se bien conduire.

90. Tout dans l'oedème annonce la débilité, l'inertie des solides et la décomposition

des fluides. L'impression gravée dans une tumeur oedémateuse, par un corps

quelconque, laquelle ne s'efface que très lentement prouve la foiblesse

des solides: l'épanchement ou l'infiltration de la partie aqueuse du sang

Oedème.

dans le tissu cellulaire, ou toute autre cavité qui n'est pas destinée à la

contenir, fournit la preuve la plus évidente que les fluides sont décomposés.

l'absence de la douleur, ou seulement la présence de celle que nous appellons

gravative et le froid de la partie affectée, symptomes essentiels [illegible] et

Hydropisies.

individuels de la maladie viennent ajouter des preuves invincibles, de l'un

et de l'autre. L'on range dans la classe des tumeurs oedémateuses, l'oedème

universel connu sous les noms de leucophlegmatie & d'anasarque; & l'épanchement de l'eau dans quelques unes des cavités du corps, qu'on appelle hydrocéphale à la tête, ascite au bas ventre, hydrocèle aux bourses, empième à la poitrine &c.

91. Les alimens convenables à ces différens maux, doivent donc être propres à rendre aux solides le ressort qu'ils ont perdu, & aux fluides la consistance qui leur est nécessaire; & par conséquent ils doivent être de facile digestion pour ne pas exiger une trop grande action de la part des solides, déjà trop foibles; ils auront pour relever les forces abbattues (1) d'un bon suc, pour renouveller les humeurs; enfin ils doivent être capables de diminuer en même tems ces mêmes humeurs qui pèchent par leur trop grande quantité, soit en donnant au corps la faculté de les expulser au dehors, ou de les résoudre intérieurement.

92. Ainsi, le pain bien cuit, le biscuit, la volaille, le mouton, le veau rôtis ou grillés, un peu épicés; le bon vin vieux, rouge & blanc, corrigé avec l'eau, & lesquels on combine avec l'orange, le citron, le verjus, le vinaigre, l'oseille, les fraises, l'[illegible], les différentes espèces de chardon, les différentes espèces de [illegible], le fenouil, l'asperge, le capillaire, &c, parmi lesquels on choisit ceux qui sont indiqués pour combattre l'acrimonie existante; & par l'état plus ou moins grand d'irritation des solides ou de forces, lesquelles doivent aussi guider pour la quantité qu'il vaut toujours mieux rendre moindre, & plus souvent répétée. Je me suis très bien trouvé dans un état de débilité extrême où étoit une ascitique, d'ajouter au peu d'alimens qu'elle pouvoit prendre une pilule de savon combinée avec le fiel, qui dans le même tems qu'elle aidoit la digestion en augmentant les propriétés de la bile, évacuoit en même tems par son augmentation du ressort à l'estomac, & sans affoiblir, les urines, les humeurs superflues. Je ne me serois peut-être pas avisé de donner du savon si je n'avois pas été obligé de nourrir ma malade avec du lait, que je coupai avec une forte décoction de quinquina, pour l'empêcher de prendre aucune mauvaise tournure, & pour en aider la digestion en rehaussant les forces digestives autant qu'il étoit possible; mais ce qui m'y détermina fut la crainte de la coagulation du lait dans les premières voies, qui n'auroit, ainsi qu'on s'en apperçoit bien, produit que l'état le plus contraire à celui que je demandois. Par ces moyens la maladie s'évanouit peu à peu; les forces revinrent de même, & la malade revenue, pour ainsi dire, des portes de la mort, jouit depuis quatre ans de la meilleure santé. J'ai répété cette méthode plusieurs fois & avec le même succès; ce qui a été heureusement l'opération.

93. Il est, si je ne me trompe, inutile de faire observer que si l'on doit donner des alimens en petite quantité à la fois, c'est surtout dans le cas dont nous venons de parler, des hydropisies de poitrine & du bas ventre, parce qu'en augmentant nécessairement le volume de ces deux capacités, ils doivent absolument en aggraver tous les symptômes.

94. Il est des cas, où dans ces sortes de maux, la privation de toute boisson a été des plus salutaires, & cela est très possible; mais il me semble que la chose eût été impraticable dans toutes les hydropisies que j'ai vues, puisque la soif, quelquefois inextinguible, formoit de tout le mal un vrai martyre au malade qu'on n'auroit pû [illegible]. Il paroit qu'alors la totalité des humeurs, les sels dont elles abondent, beaucoup trop acrimonieux & beaucoup trop développés, ont besoin d'être renouvellées, émoussés, corrigés ou tout au moins détruits; & il ne paroit pas qu'ils puissent l'être que par la boisson que la nature demande avec le plus grand empressement, & que nous devons rendre capable d'opérer cet effet.

95. Je me suis, en pareille circonstance, très bien trouvé de faire user aux malades, de l'esprit de [illegible] dans leur boisson, à une dose plus ou moins grande, selon que la soif paroissoit l'exiger; mais il ne peut être employé que lorsque l'acrimonie alcaline domine, ce qui est le plus ordinaire, surtout dans les derniers tems de la maladie. On peut aussi permettre aux malades en pareil cas, ainsi que le conseille Arbuthnot, le cidre [illegible] & le vin du Rhin. Comme les eaux de Spa ne sont pas communes partout, nous croyons devoir dire ici que celles d'Yonsel, de St Amand, de Passy, [illegible] peuvent très bien leur suppléer, de même que tous nos vins à celui du Rhin. Les tisanes de racine d'oseille, d'asperge, de fenouil, &c. nitrées ou aiguisées avec le tartre vitriolé doivent aussi trouver leur place.

(1) Les exceptions qui pourroient faire trouver cette règle trop générale ne feroient que confirmer ce que je voulois.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

Terminaisons. 96. Toutes ces tumeurs se terminent par cinq voyes differentes plus ou moins
salutaires, et qui sont la résolution, la suppuration, l'induration, la
[illegible] et la gangrene. Nous allons les examiner separement de même
que le régime qui convient à chacune d'elles.

97. On dit qu'une tumeur humorale se termine par resolution lorsqu'elle
s'evanouit d'une maniere non apparente, soit que l'humeur qui la forme
Résolution. rentre insensiblement dans le torrent de la circulation, soit qu'elle se
dissipe par les differentes excretions du corps, sans lui occasionner le
moindre derangement.
(espece),
98. Afin qu'une tumeur se termine par la premiere de resolution, il faut
necessairement que la masse generale des humeurs soit diminuée au point que
la presence de celle qui est en stagnation c'est à dire qui forme la tumeur,
lui soit pour ainsi dire necessaire: ainsi la diete la plus exacte, victus
tenuissimus, dit Boerrhaave, est absolument requise lorsqu'on veut operer,
ou que la nature opere la resolution. La diete doit être aussi capable de
De l'inflammation calmer l'orgasme des humeurs et de dissiper jusqu'à la moindre effervescence,
puisqu'elles ne doivent avoir que le moindre volume possible, minimaque
nutriscens, ajoute Boerrhaave au même endroit; et c'est ce que sera une
diete qui n'admettra pour alimens que les tisanes d'orge, d'avoine, de ris, leurs
cremes legeres, l'hydrogale, c'est à dire une partie de lait sur trois parties
d'eau, les pommes cuites, du fruit bien mur, de legers bouillons de viande, si l'on
en donne, et auxquels on ajoute très peu de pain, ou des cremes cidessus; du
suc de citron, du verjus, etc. selon que les circonstances l'exigeront. Avec ces
alimens, si l'on les donne en petite quantité, et seulement pour empêcher la
degenerescence des humeurs, et que la vie se soutienne, l'on parviendra non seulement
a diminuer leur masse, mais même a rendre en quelque sorte plus fluides celles qui
sont en stagnation, et par consequent plus propres a rentrer dans le torrent de
la circulation, et a s'assimiler de nouveau avec celles dont elles s'étoient
separées; et c'est là ce qu'on appelle la vraye résolution. (voy. § 8. 9. 16. 11. et 12)
Elle s'opere aussi avons nous dit lorsque la matiere stagnante s'evacue par les
99. differentes excretions du corps; les urines le plus souvent, quelquefois les selles, plus
rarement les sueurs, etc. sont les voyes que la nature se choisit, ou qu'on l'excite a
prendre pour l'évacuer. Dans ce cas, on doit favoriser autant qu'il est en soi, ces
differentes excretions, en combinant avec les alimens dont nous venons de parler, et
en faisant entrer dans leur confection ceux capables d'operer cet effet, tels que
le lait, [illegible], la chicorée, les pissenlit, la laitue, [illegible] etc. parmi
les diuretiques; la bette, les epinards, les pruneaux, les pommes, le miel etc. parmi les
laxatifs; la scorsonere, la bardane, la salsepareille etc. parmi les sudorifiques.
Il est même bon de leur associer dans tous les cas, ceux des deux premieres classes, qui
en même tems qu'ils lachent un peu le ventre, ou favorisent le libre cours des
urines, temperent aussi les humeurs et en diminuent un peu la totalité. il n'en
est pas de même des diaphoretiques, qui même les plus doux, ne laissent pas d'occasionner
un peu d'effervescence, et que par consequent on ne doit employer que lorsqu'on
voit que la nature a fait de preference choix des voyes de la sueur, ou qu'une
transpiration supprimée a provoqué la tumeur a resoudre.
Jusques ici nous n'avons entendu parler que de la résolution des tumeurs inflammatoires
100. qui exigent qu'on se comporte le plus exactement pour la diete, de la maniere
Des tumeurs par Congestion. que nous venons de le dire; mais il n'en est pas de même de celles formées par
congestion. L'on fait très bien dès qu'on connoit leur nature, qu'elles exigent
des alimens plus nourrissans, et en plus grande quantité, parceque celles ci absolument

& absolument chroniques, demandent nécessairement pour que leur résolution s'opère un bien plus long terme, & que ces alimens s'ouvrent une action plus ou moins grande, selon le plus ou le moins grand degré d'irritation, de foiblesse ou de force dont les variations sont plus ou moins combinées & dans le détail desquelles il nous est impossible d'entrer, puisqu'il est susceptible du plus grand ouvrage; Mais à ces nuances près, l'on doit le plus exactement se rapprocher des principes que nous avons posés dans les deux derniers paragraphes. Nous observerons en finissant cet article que la résolution étant toujours la plus courte & ordinairement la plus salutaire, le Chirurgien doit toujours agir de toutes ses forces pour l'opérer ou pour mieux dire exciter la nature à le faire elle même. (Voy. de plus §. 14. 15. 16. 17 & 30.)

101. Dès que la Résolution ne termine pas une tumeur, elle se suppure ordinairement.

~~[illegible]~~ suppuration

102. On entend par suppuration cette action contre nature du corps qui change nos humeurs en pus.

103. Nous n'entrerons dans aucune discussion, nous ne nous ferons aucun système sur la formation du pus, ni sur la matière qui le forme principalement. Nous nous contenterons de renvoyer aux auteurs qui en ont le mieux écrit, les Swieten, le Quesnay, les Grassus, les de Haen, les Fabre, & d'observer seulement que la suppuration ne se formant que par une réciprocité d'action des fluides & des solides du corps, cette action ne doit être ni trop forte ni trop foible pour qu'il en résulte un bon pus, & que les alimens doivent être variés, soit pour leur quantité, suivant les différentes circonstances qui se rencontrent, soit pour leur nature, suivant les exigences des cas.

104. Il est de toute évidence que si cette action est trop grande, ce qu'on connoît aisément par la véhémence de la fièvre, la grandeur de l'inflammation, l'intensité de la douleur, il ne faut alors employer que les alimens les moins nourrissans, les plus adoucissans, les plus tempérans, les plus rafraîchissans, tels que ceux dont nous avons parlé aux articles de l'inflammation & de la résolution (Voy. §. 78. 80. & 98); & qu'au contraire dans les cas, où les forces sont foibles, où l'action n'est conséquemment pas assez forte, ce qu'on connoît par la plus ou moins grande absence des symptômes de l'état opposé, & que nous venons de décrire, ce qui arrive souvent dans les tumeurs froides, qui prennent cette terminaison, il faut donner des alimens capables d'accélérer le mouvement des fluides & de relever le ton des solides, tels que ceux où l'on fait entrer le cerfeuil, le persil, le céleri, la scorsonère, le cresson, la fumeterre, le fenouil, les différentes espèces de limaçons, la vipère, les cloportes, les écrevisses, les viandes noires, le vin &c.; & ceux que nous avons décrit aux articles du squirre & des tumeurs de cette nature. (Voy. §. 83. 85. 86. 87. 88.)

105. L'on doit être d'autant plus attentif à modérer ou accélérer cette action que la gangrène dans le premier cas, & l'induration dans le second en deviennent la suite ordinaire, de même quelquefois que la ~~cataracte~~.

106. Si l'on doit avoir ~~toutes~~ ces attentions, lorsque la suppuration se forme, elles ne doivent pas moins être continuées lorsqu'elle est faite & qu'elle a au dehors une issue qu'elle s'est faite, ou qu'on lui a donnée. Les qualités & la quantité du pus, auxquelles il faut joindre les symptômes accessoires, devant pour lors nous diriger, nous allons nous y arrêter un moment.

107. Ses qualités font distinguer le pus en bon & en mauvais. Le premier est blanc, épais & d'une odeur douce. Le second n'a aucune consistance, il est sanieux, fétide, & prend différentes couleurs. Lorsque le pus est bon le régime alimentaire doit être tel que les alimens qu'on donne fournissent un chyle doux & suffisant pour soutenir le corps dans toutes ses forces, & même pour les réparer lorsque comme il est ordinaire

Jonne

ACADÉMIE ... DE MÉDECINE

elles se font d'habitudes; mais il faut bien prendre garde en même tems de ne pas en donner en trop grande quantité, parce qu'il en résulteroit nécessairement une action désordonnée entre les solides & les fluides, qui produiroit une suppuration trop abondante, les fluides leur fournissant ~~tattes~~ relativement à l'augmentation de leur quantité, & acquéreroit une mauvaise consistance parce que les solides auroient agi sur elle avec une trop grande force. (Voy. § 14. 15. 16. & 17.)

Mauvaise

108. Par cette même raison, les alimens qu'on donne doivent être d'une bien facile digestion, & opposés à la pourriture. Ainsi le pain bien fait, les fromentacés, les fruits bien murs ou cuits, les légumes dont nous avons si souvent parlé, tels que la laitue, la chicorée les épinards, la bette, les racines de scorsonnère, de cerfeuil, les carottes, de raves, & les bouillons de viande bien dégraissés, où l'on fait entrer ces différens légumes pour en former des potages, ou que l'on accommode selon que le malade le désire ou que l'habitude le tems ou la nature du mal l'exigent. Le lait, si le malade pouvoit s'en accommoder, seroit dans le plus grand nombre des cas, le meilleur de tous les alimens; il fourniroit un chyle doux & très nourrissant sans exiger un bien grand travail des forces digestives. L'eau pure ou la tisane de riz ou d'orge forment pour l'ordinaire dans ce cas la meilleure boisson.

Regime

109. Mais si l'on péchoit essentiellement en donnant une trop grande quantité d'alimens, on ne pécheroit pas moins en donnant dans un excès contraire: car si nos humeurs n'étoient pas renouvellées & réparées des pertes qu'elles font habituellement elles prendroient, ainsi que nous l'avons déja dit une tournure alkaline, qui jointe au défaut de leur quantité nécessaire, qui en seroit la suite, jetteroit tout le corps dans l'inertie, & seroit par les mêmes raisons que nous avons exposées à l'article précédent que le pus pécheroit en raison inverse & n'auroit pas les bonnes qualités dont il doit être doué. Il est donc un juste milieu à prendre, & si je ne me trompe, il n'est rien de mieux pour cela que de suivre Boerrhaave à la lettre; repletionem, famem, sitim cavendo. (Voy. § 17.)

110. Si cependant, comme il n'arrive que trop souvent, la suppuration n'est pas bonne quoique l'on observe exactement les règles que nous venons de poser, il faut alors en rechercher la cause dans un vice ou acrimonie de la masse générale des humeurs, & dès qu'on l'a reconnu, prescrire un régime capable de les combattre, ou dans un vice particulier de l'endroit où la suppuration s'est faite, auquel vice on remédie par l'application des topiques convenables, & en observant dans tous les cas, pour la quantité des alimens, les règles que nous venons de décrire.

111. Il n'arrive que trop souvent que la suppuration devient colliquative, c'est à dire, que la masse générale des humeurs se convertit en pus peu à peu & dont l'endroit affecté devient, sinon l'organe sécrétoire, du moins l'organe excrétoire. Il semble, & l'on voit en effet dans ces sortes de cas que la nature acharnée à sa perte, oublie le reste de ses fonctions, pour ne s'occuper que de la formation du pus. Dès ce moment, l'on apperçoit effectivement cesser, le plus souvent en entier, toutes les autres sécrétions, & la suppuration devenir de plus en plus abondante en conservant presque toujours jusques vers la fin les meilleures qualités en apparence. Le corps se détruit à mesure, s'amaigrit totalement, & lorsque pour ainsi dire, il ne lui reste plus que la peau & les os, le malade meurt. La fièvre lente est toujours compagne de cette suppuration qui forme une vraye phthysie, que M. de Haen appelle phthysie cellulaire. Une acrimonie, un vice du sang, ou un vice des solides, sont la cause de cette maladie; à la recherche de laquelle il faut aller le plus soigneusement; & si l'on parvient à la reconnoître, tandis qu'on employe les moyens capables de la détruire, faire user au malade d'alimens convenables dont nous avons déja parlé aux articles des différentes acrimonies, ou dont nous parlerons plus bas, dans ceux qui traiteront des différens vices des humeurs, (Voy. §§ depuis 31 jusqu'à 40. & 152 & suiv.) & dont la quantité doit être proportionnée pour chaque fois aux forces du malade, & répétée selon le besoin plus ou moins urgent, selon que les pertes sont plus ou moins grandes. Les différentes espèces de gelées, parmi lesquelles on fait,

Colliquative

Regime

choix des plus convenables, fournissent dans ces cas, un aliment qui réunit les propriétés d'être un bon restaurant en nourrissant beaucoup, et de pouvoir être pris en petite quantité. En pareilles circonstances le lait combiné avec le quinquina, m'a fourni l'aliment médicamenteux le plus efficace. Je puis assurer que sur trente trois squirreux purulents désespérés j'ai réussi vingt huit fois, en rendant les malades pour ainsi dire de la mort à la meilleure santé dont ils jouissent encore (1). Voici de quelle manière je le donne. L'on prend une égale quantité de lait à celle d'une décoction faite avec demi onces du meilleur quinquina, bien choisi & bien concassé qu'on fait bouillir dans quatre livres d'eau, jusqu'à réduction de la moitié qu'on coule. On observe les mêmes règles pour les doses que celles que nous venons de donner pour les autres alimens, mais je ne l'ai que toujours donné à la dose de quatre onces de chaque quatre fois les jours à distances égales. Il faut observer que j'entends par jour [illegible] au commencement de celle qui suit dans la nuit le tems de la fin d'une exacerbation & l'on sçait très bien car il ne faut pas en donner pendant l'exacerbation, & l'on observe presque toujours, du moins l'ai-je toujours vû ainsi, que la fièvre lente [illegible] sujette à la fièvre double tierce. (Voy. § 30.)

112. Si l'on veut bien réfléchir sur la nature de la combinaison du lait avec le quinquina, on verra que non seulement elle a la propriété de nourrir & de relever les forces, mais encore de modérer, de calmer, de détruire même la fièvre lente, qui paroît seule l'ouvrière de la formation du pus; & cette propriété est due au quinquina qui y joint encore celle d'empêcher le lait de prendre aucune des mauvaises tournures dont il est susceptible, & qui l'empêcheroient d'être donné dans le plus grand nombre des cas, où il seroit si tellement nécessaire. Au reste le quinquina n'empêche pas de rendre le lait encore plus médicamenteux, soit en nourrissant les animaux qui le fournissent de plantes capables d'opérer cet effet, ou en leur faisant les mêmes remèdes qu'on feroit aux malades, s'ils pouvoient les supporter. Sur quoi l'on peut voir MM. [illegible], Levret, &c.

113 Je ne dois pas manquer de faire observer qu'il est des constitutions, des idiosyncrasies singulières, qui répugnent entièrement le quinquina, & à qui il devient très nuisible, ainsi que je l'ai observé nombre de fois, entr'autres, à deux de ces phthisiques dont j'ai parlé, & qui moururent. Il est vrai qu'ils étoient des plus malades que j'aye vû; mais le quinquina & le lait les y rendoient davantage. Prévenu pour mon mélange & ne voulant point du tout m'en rapporter à mes sens, je persistai; mais enfin forcé de me rendre, je le fis discontinuer, & ces deux malades ne parurent plus tant souffrir. J'accuse principalement le quinquina & peut-être à tort, puisque dans un de ces cas, le lait donné seul ensuite, produisit encore de plus mauvais effets; mais c'est que dans bien d'autres cas, j'ai vû le quinquina agir de la même manière, & être également répugné quoiqu'il fut redonné seul. Ils ne sont pas uniques en ce genre; presque tous les autres ont tôt ou tard éprouvé la même répugnance. J'en ai plusieurs exemples, & de toute espèce, qui non seulement seroient déplacés ici; mais encore parce qu'on a pu s'en convaincre soi-même, ou qu'on peut en voir de semblables dans d'autres auteurs.

114. Quand on donne le quinquina & le lait, s'ils opèrent bien ils n'empêchent pas que dans l'intervalle des doses on ne donne de bon bouillon, ou du blanc manger, ou une crème, ou un coulis, de la gelée, qui plus est même un œuf frais & mollet, un bon potage, un peu de blanc de volaille avec du pain, si l'estomac peut le supporter; & pour boisson de la tisane d'orge, de riz ou toute autre plus convenable, & dans la quantité que la soif du malade l'exige.

115. Si une tumeur devient squirreuse nous dirons qu'elle s'est terminée par induration. Et comme le traitement qui lui convient alors est en tout celui du squirre le régime doit

Suivre

(1) j'ai depuis augmenté mes succès sur ce point.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

Régime

conséquemment être le même, & en conséquence nous renvoyons à l'article où nous en avons traité (Voy. § 83 & suiv.); & si le régime pouvoit la prévenir ce seroit sans doute celui dont nous venons de parler dans les articles de la résolution & de la suppuration.

Mélatarse

116. La quatrième terminaison des tumeurs est la mélatarse, qui n'est autre chose que le transport d'une tumeur morbifique d'une partie à une autre.

117. Les alimens ne me paroissent pas avoir une bien grande influence ni pour empêcher la mélatarse ni pour la provoquer; & même le plus souvent elle se fait si rapidement qu'elle est arrivée au moment où l'on s'y attendoit le moins. Mais comme elle peut avoir lieu par chaque action qui se passe entre les fluides & les solides est ou trop forte ou trop foible, le régime doit être dirigé en conséquence. Ainsi si l'action est trop forte, ce qu'on connoît par la véhémence de la fièvre & des autres symptômes accessoires, le régime doit être aqueux & tel que celui décrit à l'article de la résolution (Voy. § 98 & suiv.); & si elle est trop foible, ce qui s'annonce par le trop grand amoindrissement de la sécrétion ou l'absence des symptômes dont nous venons de parler, on doit suivant le conseil de M. Goursaud donner de bon bouillon, du potage, de la crème de riz, de la purée de lentilles, quelquefois du lait, quelquefois du vin fil n'y a pas de fièvre) suivant les circonstances; (celui que nous avons décrit § 17, est ici très convenable quelquefois) & si malgré tout elle se fait on prescrira le régime convenable à la maladie qu'elle occasionnera. Et comme dans presque tous les cas, surtout, lorsque la maladie que la mélatarse occasionne est plus considérable ou plus dangereuse que la maladie qui l'a provoquée, il faut pour les faire surseoir d'avancer l'époque des différentes opérations, le régime que nous avons décrit à l'article de la seconde espèce de résolution (§ 93) me paroît être le plus convenable.

Régime

Gangrene

118. La gangrène est la cinquième terminaison des tumeurs. Elle est dite gangrène dite la mort de la partie que ce mal affecte. On appelle gangrène celle qui est superficielle & spacieuse celle qui affecte une partie dans toutes ses dimensions. On en fait de deux espèces, l'humide & la seche. L'humide est toujours la suite d'une grande inflammation ou d'une dépravation des humeurs; la seche n'est ordinairement la suite que d'une dégénérescence sénile.

119. S'il étoit possible de prévenir la gangrène & de l'éviter ce seroit sans doute le meilleur moyen qu'on pût employer pour la guérir. La grandeur de l'inflammation, la véhémence des symptômes qui l'accompagnent, doivent toujours nous la faire craindre, & nous exciter à faire l'emploi des moyens capables de l'empêcher d'éclorre; & le régime que nous avons décrit à l'article de la résolution § 98 nous paroît être le plus convenable pour prévenir la gangrène humide. Quant à la seche, il n'est pas guère plus possible de la prévenir & de s'éloigner que la vieillesse qui en est presque toujours cause; mais si le régime y pouvoit quelque chose, ce seroit sans doute celui dont le lait sucré aux quinquina feroit la base. (Voy. § 111. 112 & 113.)

Régime

120. De quelle nature que soit la gangrène, de quelque cause qu'elle provienne, il faut toujours tâcher de relever les forces du malade qui doit avoir totalement débilités, & combattre la pourriture que la gangrène doit lui communiquer à chaque instant; Vires firmare, dit Boerrhaave; putredini ingredienti in venas impedire; putredinem concepturam arcere coercere; & en conséquence il recommande un régime analeptique, cibos analepticos tels que le lait, les oeufs frais & mollets, les bouillons de viande, les panades, le bon vin, Vina austera, qu'on doit donner en petite dose & souvent, quo parva copia sæpius repetita fumenda; & comme, dit Sydenham, on doit dans la gangrène craindre en ordinaire ment la corruption, cumque plerumque putredini metus sit, sans doute de la masse générale des humeurs: car la corruption n'est ordinairement que très circonscrite dans l'endroit gangrené, il faut prendre les alimens dans la classe des acescens, comme le lait, les panades, les crèmes de gruau, &c.; des bouillons faits avec le veau ou la volaille & où l'on fait entrer le suc de citron &c.; ce qui me paroît d'accord assez bien avec ce que dit Celse à ce sujet: ubi ager vel olata grandior atque imbecillior, vel habitus frigidioris vel sanguinem multum amisit, vel ubi acidi humores abundant, aptissimus sane victus est

qui fit ex sorbitionibus, juseulisque roborantibus, hoc est cum gallinis, caponibus, carne vitulina,
bubula, boniaque carne alia, maia, zingibere aliisve aromaticis decoctis: necnon sorbitiones ex
cerevisia decocta, vitellis ovorum cinnamomo & saccharo immixtis; ipsa ova mollia vel sorbilia,
gelatina autem valentes ex pedibus vitulinis cornu cervi atque ebore praeparatae: deinde vinum
vetus ac generosum, Rhenanum, hungaricum, hyspanicum aut canariense & similia: ac
denique ipsa cerevisia generosior, praesertim pro pauperibus.

121. Mais s'ils ne s'accordent pas exactement dans le choix des alimens, c'est que les cas qu'ils
proposent semblent être contraires, puisque l'un craint la corruption & l'autre suppose la
presence des acides; mais je crois bien fermement d'après ce que j'ai vû, & ce que je puis
m'imaginer, que Swieten a plus souvent raison que Heister, & que ce n'est guéres que dans quelques
gangrenes séches que celui ci peut convenir. Ainsi il faut bien examiner dans l'occurrence
le cas qui se présente, & prescrire l'un des deux régimes qui paroitra le plus convenable.
en observant, lorsqu'on sera obligé, ce qui me paroit rare, d'employer celui d'Heister, d'être
très économe de mais & de gingembre, & qu'un estomac foible a de la peine a bien
digerer la gelée de pied de veau. D'ailleurs le regime d'Heister ne convient jamais lorsqu'
il y a de la fievre, ce qui est très ordinaire, & qui, plus est même alors il seroit très
nuisible; & dans ce cas, il ne faut donner des alimens que ceux que la fievre permet
(Voy. § 22.23.30). Il faut cependant observer qu'il est quelquefois necessaire d'augmenter
un peu la fievre, lorsqu'elle n'est pas assez forte pour provoquer la suppuration absolument
necessaire qui doit operer la separation du vif d'avec le mort. Voy. § 107.8.9. art. de la suppur.
Mais cela demande une grande sagacité, la plus grande circonspection. Il me semble
que ce seroit bien ici le cas d'employer le quinquina avec le lait qui d'après ce que nous
en avons dit (§ 111. & suiv.) paroit être très convenable; mais je ne puis point du tout l'assurer
n'en ayant point fait usage en pareille circonstance. Je ne fais que proposer; & ce
l'analogie, & tout ce qu'on a dit à cette occasion en faveur du quinquina, m'y engage;
& c'est surtout dans la gangrene séche qu'il me paroit devoir être salutaire. Il semble
en effet, que dans ce cas, on doive plutot moderer la fievre que l'exciter, à moins qu'on ne
s'apperçoive que la nature décidée a sacrifier une partie pour conserver le reste du
corps, n'ait designé la fin des progrès de la gangrene par une ligne de separation du
mort d'avec le vif.

122. La boisson doit être de bon vin vieux, bien trempé, rarement pur, & pour lors en bien
petite quantité; de l'eau avec le vinaigre ou le suc de citron, ou ce qui me paroit
encore mieux la tisane faite avec le citron qui tout à la fois est antiseptique &
restaurante; mais l'on doit toujours rendre la boisson analogue aux alimens que l'on
employe suivant les differentes circonstances. La brulure lorsqu'elle est considerable et
une veritable gangrene demande a peu près le même regime. Brulure.

123. Il est une espece de tumeurs qui quoique humorale ne scauroit être rangée
dans la classe de celles dont nous venons de parler, & qui ne prend presque jamais
aucune de leurs terminaisons; c'est l'anevrisme. Nous ne nous entretiendrons ici que du
regime de celui que l'operation ne peut pas guerir, & qui est consequemment incurable,
tel par exemple, que celui dont parle M. le Dran & dont on trouve les auteurs Anevrisme
remplis de semblables. La chirurgie ne laisse cependant pas d'en prêter des secours
en pareille circonstance, pour la cure palliative, et que la saignée qui au
commencement doit être employée, & plus ou moins repetée suivant l'exigence du
cas; mais je ne crois pas avec M. le Dran « qu'il n'y a que les saignées frequentes qui
puissent soulager le malade & empecher la tumeur d'augmenter, promptement, en
diminuant le volume de toute la masse du sang »; je crois au contraire que les
saignées suffisantes, une fois faites, le regime convenable, & tel qu'il suffise seulement
soutenir les forces necessaires de la vie, sans les augmenter en aucune maniere, seroit Régime
préferable. Ainsi les alimens doivent être tels qu'ils n'augmentent ni la quantité du
sang, ni son volume, ni son mouvement; en un mot, je le repete, qu'ils ne fassent que
soutenir la vie, & rien de plus; ut ars comme dit Van Swieten en semblable occurrence
mali incrementum differat aliquatenus & tolerabilem magis vitam reddat miseris. ...
Cependant le malade dont parle M. le Dran vequit pendant quatre ans, avec un
anevrisme monstrueux de l'aorte; & vraisemblablement il auroit poussé sa carriere.

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

bien plus loin, si au lieu de se divertir pendant plusieurs mois, & de faire des remèdes, si l'on peut appeller tels ceux qu'il fit, il eut observé le régime que nous proposons, & qui ne doit consister qu'en lait, crèmes de riz, d'orge, d'avoine, des panades, des potages legers faits avec le veau, la jeune volaille, les fruits bien murs ou cuits, le tout pris en petite quantité à la fois, & qu'on répète plus ou moins selon le besoin; & pour boisson l'eau pure la limonade, l'hydrogale, &c. dont on peut faire un usage abondant; &, par ces moyens on fournit au sang, en petite quantité un chyle doux qui le renouvelle, qui le rafraichit, sans l'enguimiter. Le repos & la tranquillité de l'âme ne sont pas ici moins necessaires, puisque l'anévrisme dont nous venons de parler d'après M. Le Dran il paroissoit tantot plus & tantot moins gros, selon que le malade étoit en repos ou qu'il s'agitoit, & que dans les passions differentes il grossissoit beaucoup, & que les suffocations suivoient de près. Quoique cette dernière assertion n'ait pas ici sa place nous nous flattons que sa bonté nous la fera pardonner. Nous croyons aussi qu'en prescrivant à ceux qui ont des anévrismes incurables, un régime capable de les soulager & de prolonger leurs jours, autant qu'il est possible, nous avons mieux fait qu'Heister qui trouve au dessous de lui de s'en occupper, & qui ne veut absolument s'entretenir que de ceux qui sont guerissables; ne forte, dit il, inanem aliquando operam nos a consideratione instituisse videamur non nisi de externis anevrismatibus ubi spes curationis est, acturi sumus. Au reste c'est à peu près le même régime qu'il faut employer dans les autres anévrismes qu'on doit opérer, mais dont certaines circonstances retardent l'operation. Nous parlerons ailleurs de celui qui convient à cette dernière. Je crois aussi qu'il est inutile de dire ici que quand on tente la résolution de l'anévrisme, on doit mettre en usage le régime de la resolution. (Voy. § 98.)

124. Une autre espece de tumeurs de la même nature à peu près que celle ci mais differente dans ses effets, ce sont les varices occasionnés par la dilatation extraordinaire d'une veine en un de ses points, plus ou moins etendue, & par la stagnation du sang qui s'y trouve contenu. Bien souvent ce n'est pas une vraye stagnation, mais seulement le ralentissement du cours du sang dans cette partie. On ne voit guères arriver ce mal, qu'aux femmes enceintes, n'affecter que les extremités inferieures & n'etre provoqué que par quelque cause exterieure; mais dans quelque cas qu'il arrive, & quel endroit qu'il occuppe, s'il exige un régime, c'est celui des hemorrhoïdes dont nous allons parler, qui ne sont que de vrayes varices, placées au fondement; ~~...~~ que les unes & les autres peuvent reconnoitre les mêmes causes.

Varices

125. Les hemorrhoïdes ne reconnoissent pour cause immédiatte que la stagnation ou le ralentissement du cours du sang dans les vaisseaux hemorrhoïdaux. Le sang ne s'arrête dans ses propres vaisseaux que parcequ'il a trop de consistence, qu'il est trop abondant, ou que les vaisseaux qui le contiennent sont trop foibles pour reagir sur lui avec une force reciproque & necessaire. Mais comme quoi qu'il en soit, le sang n'est jamais nulle part en stagnation qu'il n'y acquiere une plus grande consistence, & ce sera cette trop grande abondance, cette trop grande consistence qui nous dirigera dans le régime que nous allons décrire pour ceux que les hemorrhoïdes affectent, ne devant point ici nous occupper de la debilité des vaisseaux, où le régime ne peut rien quoiqu'il peut délayer ou diminuer la trop grande quantité du sang en stagnation, le reste étant l'affaire des topiques.

Hemorrho-ïdes.

126. Les hemorrhoïdes ont reçu les plus grands éloges de la part de ceux qui ne sçavent voir qu'avec les yeux de la matière, ou qu'un génie hypothetique conduit, mais nous pensons avec le celebre M. Stahl que c'est une maladie qu'on ne sçauroit trop éviter, & qu'il faut dans le plus grand nombre des cas guérir le plus vite possible. Et en effet que risque t'on de les guérir, si elles ne sont occasionnés que par la trop grande quantité du sang ou par sa trop grande consistence, ou même par quelque cause exterieure? Réduisons le sang à son juste volume, rendons lui toutes les qualités qu'il doit avoir; maintenons le par un régime sobre, dans le nouvel état que nous venons de lui donner; & ne craignons plus que les hemorrhoïdes qui nous auront cédé, puissent occasionner le moindre des maux. Tout ce qui pourra en résulter de désagréable pour nous, ce sera le reproche du glouton qui se les seroit procurées, parce que pour lui eviter la récidive nous sommes necessités de lui recommander de ne plus se permettre non seulement les excès de bouche, auxquels auparavant il se livroit si communement mais encore de se tenir à un régime qu'il trouvera des plus sévères, parcequ'il n'est pas selon son goût. On peut d'après cela à plus forte raison les guérir lorsqu'une cause externe les a provoquées.

Causes.

127. Le régime qui convient à ceux qu'on veut guerir des hemorrhoïdes, est le même que celui de la resolution (Voy. § 98), & celui du temperament sanguin (Voy. § 44 & suiv.) sera mis en usage

pour empêcher la récidive après la guérison. Ceux qui sont affectés de ce mal & que pour
des raisons, ou par préjugé, l'on ne guérit pas doivent au tout observer ce dernier régime afin

Régime. que les hémorrhoïdes ne fassent pas d'autres progrès & lequel les auroit certainement fait éviter
s'il eut été mis en usage, dès le premier moment qu'elles ménacerent de leur invasion.
Ceux qui sur ce point voudroient en sçavoir davantage pourront consulter M. de Haen que
nous venons de citer.

128. Si l'on ne guérit pas les hémorrhoïdes, & qu'on ne s'oppose pas à leurs progrès, elles grossissent
au point de crever & d'occasionner un flux de sang, quelquefois très dangereux j'ai vû des
personnes qui en sont mortes, & d'autres à qui ce flux a occasionné des maladies de langueurs qui ont
eu la même fin); & pour lors le régime qu'il faut employer est le même que celui que nous
décrirons à l'article de l'hémorrhagie (Voy. § 142.144) en observant de le combiner s'il est
possible, avec celui de l'acrimonie dominante s'il en existe, ce qui est assez ordinaire. Il
est sans doute inutile de faire observer ici, que si les hémorrhoïdes provoquent quelqu'autres
maladies, il faudra mettre en usage le régime qui lui sera convenable, selon les différentes
circonstances.

129. Il est encore d'autres tumeurs humorales qui affectent les os, & du régime desquelles nous nous
entretiendrons aux articles des maux de ces parties; & il en est aussi d'occasionnés par des corps
étrangers qui n'exigent de régime qu'autant qu'ils occasionnent des accidens comme

Corps étrangers. l'inflammation, &c., & pour lesquels il doit être exactement le même que si ces accidens
étoient essentiels. Ainsi, nous n'en parlerons pas d'avantage.

130. Nous ne devons pas quitter l'article des tumeurs, sans parler des maux épidémiques de ce
genre, dont on n'a que trop d'exemples, tels que l'érysipèle, le charbon, l'esquinancie les
bubons, les parotides, la gangrène auxquels nous ajouterons seulement comme maladies
épidémiques, les pertes de sang des femmes grosses, &c., & du régime qui peut leur
convenir. Nous parlerons aussi de celui convenable aux maladies pestilentielles semblables, & qui
sont vraiment épidémiques.

131. On entend par maladies épidémiques celles qui [illegible] en certain temps attaquent
extraordinairement & toujours avec à peu près le même caractère les habitans d'un lieu ou
même de tout un pays. Ces maux sont le plus souvent occasionnés, par
un vice des humeurs, [illegible] par l'intempérie des saisons, ou [illegible]

Maux épidémiques. c'est toujours une acrimonie quelconque, [illegible]
l'usage de mauvais alimens, & plus rarement [illegible] en reconnoître la cause afin de [illegible]
qui les provoque; aussi [illegible] à rendre exact [illegible] des maladies dont nous venons de parler &
le régime propre à la combattre, à la détruire. [illegible] l'érysipèle & l'esquinancie sont [illegible]
130.) n'en sont ordinairement que les symptômes (l'érysipèle [illegible] comme tels) & très souvent les accidens [illegible]
toujours essentiels, & doivent toujours être traités comme tels [illegible] de provoquer, lorsqu'ils
[illegible] comme la crise de la maladie, qu'il faut toujours [illegible] la résolution, & lorsque [illegible] comme les parotides
n'est pas possible [illegible] que la matière [illegible] l'apparition [illegible] accidens que on a
critiques [illegible] les bubons, les charbons &c.; mais l'on [illegible] sur les efforts qu'elle fait vers ces parties
[illegible] on voit la nature occupée à les faire [illegible] sous ce moment [illegible] est vraiment dans le
qu'elle condamne à lui servir [illegible] ces [illegible] signes [illegible] hors
plus grand nombre des cas, des signes qui annoncent ces [illegible] qui l'opprime; &
d'œuvre de [illegible] ici) afin de pouvoir [illegible] trouve trop foible, ou amoindrir ses
pour lors il faut [illegible] de la ranimer si elle se trouve trop [illegible] ce qui dans l'un & l'autre cas ne manqueroit
efforts, si l'on voit qu'ils soient trop violens, ce qui [illegible] & alors on doit employer
pas de [illegible], & l'empêcher de parvenir au but qu'elle se propose; [illegible] à l'article de la suppuration
selon les différentes circonstances l'un des deux régimes [illegible] toujours [illegible] toujours [illegible]
§ 107 et suiv.), ou celui de la métastase § 117;) qu'on doit ici toujours craindre & [illegible] la nature [illegible] le régime qu'on
[illegible] ici [illegible] continuée). Si l'on voit que la nature [illegible] comme
éviter. [illegible] ce qui dans le cas qui nous occupe est très rare ou [illegible] Mais la suppuration

Régime. à elle même, ce qui [illegible] Voy. depuis § 9. jusqu'au 91.) est même la plus salutaire, &
se laisser [illegible] la terminaison de ces sortes de maux, qu'elle est même la plus salutaire, & se conduira au tout
est ordinairement [illegible] différente des autres suppurations, on se conduira [illegible] délétère
qu'elle n'exige pas un régime [illegible]. Nous observerons seulement que lorsqu'un [illegible] (Voy. § 96)
de la même manière; (Voy. § 108 & suiv.). [illegible] il faut rendre acidules les alimens qu'on donne
putride est la cause de ces maux il faut rendre acidules les alimens qu'on combine avec les autres,
& même les choisir parmi les fortifians, tels que le vinaigre ou le vin, qu'on combine avec les autres

ACADÉMIE [illegible] DE MÉDECINE

boissons ou alimens qu'on donne, en plus ou moins grande quantité selon les différens cas, selon que le délétère porte la débilité dans les forces animales. Les gangrènes épidémiques n'exigent pas un régime différent de celui que nous avons assigné (§ 120) auquel nous renvoyons de même que aux suivans. Les hémorrhagies utérines qui surviennent en semblable occurrence n'exigent pas non plus d'autre régime que celui dont nous parlons (§ 149) & même si l'on peut parler ainsi il est ici plus necessaire, & l'on doit encore plus insister sur lui, parceque l'hémorrhagie que nous occuppe est presque toujours occasionnée par un délétère putride qui a provoqué la dissolution du sang.

132. Selon Galien une épidemie na pour former la peste qu'a porter la mortalité dans le lieu quelle ravage : quicumque morbus uno in loco simul invaserit, epidemicus, ille, sive verò & multos perimat, pestis fit. Et en effet la peste ne paroit être qu'une epidemie meurtrière occasionnée par un délétère qui jette les forces animales dans le plus grand désordre, dans le plus grand abbattement & toutes nos humeurs dans une vraye dégénérescence. D'après cela, la peste peut aussi bien prendre naissance parmi nous, mais à la verité, plus difficilement que chez les asiatiques quoiqu'un auteur qui vient d'écrire recemment sur cette funeste maladie après dit-il, l'avoir observée dans les lieux où elle peut être uniquement produite, nous assure le contraire. Les auteurs qui comme lui ont écrit sur cette maladie ne sont pas sur ce point bien d'accord avec lui : & Pare entr'autres en debattant la peste qui de son tems ravagea ..., nous donne une preuve bien evidemment contraire à cette assertion en attribuant cette peste à la seule corruption de deux hommes apassinés & jettés dans [illegible] de Rennes. Nous ne sommes ici entré dans cette discussion que parceque si l'hypothèse que nous combattons venoit à être généralement adoptée elle pourroit devenir d'autant plus nuisible que si la peste venoit a éclater en Europe, les médecins pourroient bien ne vouloir la reconnoître & la traiter comme telle que tout autant qu'ils seroient assurés que celoit un [illegible] dont les musulmans nous auroient gratifiés.

133. On ne voit gueres la peste se terminer par la voye de la resolution, ni par les differentes excretions, que dans les autres maux, la nature fait provoquer avec tant de succès. Elle ne la termine pour l'ordinaire heureusement, que par les differens depots critiques que la nature forme à l'exterieur du corps, où elle relegue, pour ainsi dire, après l'avoir vaincu, l'ennemi qui l'opprimoit. & là quoique presque enchainé celui-ci la laisse pas sans avec force, pour se faire une issue au moyen de la suppuration ; & si la nature n'a pas la force de ... sur lui, comme ce concert avec lui il périt enfin avec la partie sur laquelle il s'est deposé, en y provoquant la gangrene. Mais quelle que soit de ces deux terminaisons quelle prenne, la suppuration doit toujours avoir lieu, même dans le dernier cas, afin que la séparation du mort d'avec le vif s'opere ; ce qui fait que nous croyons n'y avoir pas, pour ces cas, de regime plus convenable que celui que nous avons decrit aux articles de la suppuration & de la gangrène ; (Voy. § 117 & suiv. 120 &c) & s'il étoit possible, s'il arrivoit que la peste voulut se terminer par une autre voye, plus salutaire, l'on n'auroit qu'à se comporter, pour le regime de la même maniere que nous l'avons dit au § penultieme.

134. L'on sera peut-être surpris de me voir ramenée des maladies pestilentielles au même niveau des autres, & les traiter de la même maniere. mais toute surprise s'évanouira, j'espère, si l'on veut bien faire attention que la nature agit toujours uniformement pour le débarrasser des maux qui viennent l'assaillir, & que les differentes voyes qu'elle prend pour les expulser, ne sont qu'autant de nuances dans le mode unique quelle suit. D'ailleurs la peste n'est qu'une maladie comme les autres, occasionnée par une cause, à la recherche de laquelle il faut aller sans prejugé ; & lorsqu'on la decouverte, on a tout fait pour la bien traiter.

Regime.

135. Un mot avant de finir cet article sur le régime convenable à ceux qui par état ne peuvent mettre la fuite en usage, le meilleur moyen d'éviter la peste. Soyez sobre et usez des alimens quautant que les besoins l'exigent, ce que la soif, la faim ou l'appetence spontanée vous indiqueront : que ce soit toujours relativement à votre temperament, à votre age, à vos forces, aux occupations ausquelles vous vous livrez ; usez des temperans, des rafraichissans dès necessité si comme il est ordinaire, vous les voyez contraires à la maladie regnante, & reciproquement : en un mot, faites tout ce que vous feriez pour vous bien porter & eviter une maladie quelconque. Si un bien regime n'est pas le seul moyen qu'on doive mettre en usage, pour éviter la contagion, mais sans lui tous les autres seroient necessairement sans effet ; ... ainsi que nous l'avons déja dit plusieurs fois, c'est un régime qui nous est avantageux.

preservatifs de ce fléau.

que dépend l'exécution parfaite de toutes nos fonctions corporelles, qui sont [illegible] [illegible] [illegible] exactement, [illegible] pour nous le meilleur antidote des presque tous les maux, même au [illegible] [illegible] de la mort.

136. La seconde classe des maladies chirurgicales renferme les playes. Les playes sont une [illegible] solution de continuité des parties molles, récente et sanglante faite par quelque cause [illegible] [illegible] [illegible] externe. Leur nature, [illegible] [illegible] qu'elles affectent et les accidens qui les compliquent [illegible] [illegible] [illegible] que nous avons [illegible] [illegible] [illegible]. [illegible] nous [illegible], pour [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] la cause qui les provoque [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] dont la position est à la tête, à la poitrine au [illegible] aux extrémités [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] plus ou moins [illegible] [illegible] plus ou moins dangereuses [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] les convulsions, hémorragies [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] les accidens ou complications.

137. [illegible] nous [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] playe [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] et petite en conséquence [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] plus [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] réciproquement [illegible] [illegible] [illegible] playe immense [illegible] [illegible] [illegible] parties externes, sans faire [illegible] les grands désordres [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] intéresser celles dont la blessure occasionneroit les plus grands [illegible] [illegible] suite fâcheuse, tandis que un coup d'épée [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] s'il avoit aucune suite fâcheuse [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] vie; mais [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] une suite nécessaire [illegible] [illegible] [illegible] cause convenable: une contusion des plus [illegible] de même d'une blessure [illegible] [illegible] cause [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] considérables, sans son étendue, peut très bien [illegible] aucun mauvais effet [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ne peut avoir aucun [illegible] [illegible] [illegible] intéressant une aponévrose [illegible] [illegible] [illegible] ou même point du tout apparente, [illegible] [illegible] [illegible] plus sinistres. Mais comme à la vue d'une playe récente quelque [illegible] [illegible] avoir les [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] grande ou petite, on ne peut pas toujours savoir quelles seront les suites ou les accidens qui pourront les accompagner [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] les mauvais symptômes [illegible] cas douteux, de mettre les blessés [illegible] [illegible] au même régime, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] pourroit les éviter, ou [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] que nous avons [illegible] nous croyons [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] (voy. § 98. 99.) dont on retient [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] l'inflammation et de la [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] la [illegible] [illegible] [illegible] le plus grand avantage [illegible] [illegible] [illegible] l'inflammation et la fièvre nécessaire [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] et par conséquent l'inflammation et [illegible] [illegible] [illegible] toujours [illegible] toujours une [illegible] [illegible] [illegible] car, comme on le sait, ces trois symptômes qui accompagnent toujours [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] sont tellement concomitans qu'ils [illegible] [illegible] presque jamais [illegible] sans les autres.

138. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] les playes faites par un instrument bien tranchant [illegible] [illegible] guérissent assez souvent, si elles n'ont pas trop considérables, et qu'on puisse tenir les [illegible] [illegible] la division dans un contact immédiat, sans suppuration, au moins bien apparente, [illegible] [illegible] [illegible] ordinairement avant le quatrième jour; et pour [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de la sévérité du régime [illegible] [illegible] [illegible] peut pas être [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] dans leur totalité, et leur mouvement [illegible] [illegible] [illegible] la réunion [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] l'endroit blessé, et la [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] différens obstacles, dont elle est [illegible] des parties divisées [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] les douleurs, les convulsions, hémorragies [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] l'inflammation, la fièvre, la suppuration [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] nous allons examiner le régime qui convient à chacun d'eux.

139. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] régime convenable aux trois premiers symptômes, inflammation [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] nous croyons avoir déjà traité suffisamment aux articles [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] (voy. § 22 jusqu'à 30. 98. 99. 108 jusqu'à 117.) [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] concernant [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] à ce sujet, qu'il est aujourd'hui [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] connoissances que l'anatomie [illegible] [illegible] [illegible] fonctions des parties ou organes [illegible] [illegible] que nous [illegible] [illegible] le moindre [illegible] [illegible] [illegible] physiologie nous donnent. [illegible] [illegible] [illegible] déplacé que nous [illegible] [illegible] dans tous les cas où ces trois symptômes [illegible] [illegible] nous croyons [illegible] [illegible] de remarquer [illegible] [illegible] [illegible]

Playes.

Régime.

Symptômes.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

[illegible] tout, il est important & très essentiel de modérer l'impétuosité du cours
du sang; c'est surtout lorsque le cerveau & ses dépendances, le poumon, le foye & c.
sont lésés; puisqu'on n'ignore pas que le seul mouvement de la circulation augmenté
est capable d'occasionner les plus grands maux dans ces organes, & que ces maux deviendroient
bien plus dangereux, si ces parties sont primordialement & gravement affectées. Nous
parlerons plus amplement du régime des playes relativement [illegible], parlerons qu'ils affectent
à l'article des évacuations. (Voy. § 191 jusqu'a 217.)
La douleur est par elle même le plus cruel & presque toujours le compagnon fidèle des maux
140. Dans une playe, la douleur est plus ou moins grande, selon que les parties divisées sont plus
Douleur. ou moins sensibles, plus ou moins divisées, selon la cause qui a fait la playe, la manière avec
laquelle elle a été faite & les complications qu'elle peut y faire, comme, par exemple, si
l'instrument qui a blessé, est resté dans la playe en tout ou en partie &c.
Le régime dans ce cas, ne peut par lui même influer que médiocrement pour la guérison
de la maladie principale, de même que la douleur qui l'accompagne; c'est au Chirurgien
[illegible] les causes qui provoquent cette dernière; mais le régime, s'il n'étoit pas exact,
s'il ne secondoit pas les autres moyens, que notre Art employe pour la faire cesser, ils
pourroient manquer [illegible] [illegible] le régime de l'inflammation, de
Régime. raisons plausibles [illegible] [illegible] suivant les différents inconvénients
la résolution, [illegible] la suppuration doivent être employés suivant les différents [illegible] la douleur
& si après que le Chirurgien a employé les autres moyens plus efficaces par une acrimonie ou un vice
persiste, & qu'on voye qu'elle n'est entretenue que par une acrimonie ou un vice, on
humeurs quelconques dès qu'on le reconnoît, on y joint le régime qui lui convient; ou
si, comme cela arrive bien souvent, la douleur subsiste parce que la fibre, par la
trop grande irritabilité, par la trop grande sensibilité, reste dans l'éréthisme [illegible]
[illegible] on doit alors faire entrer dans les boissons, les délayans antispasmodiques tirés
des diverses classes de ceux capables de porter le détente dans les solides, comme la [illegible]
le pourpier, parmi les tempérans; les fleurs d'althea de bouillon blanc, parmi les antispasmodiques; &
adoucissans; les fleurs de sureau, de tilleul, de nymphæa, parmi les antispasmodiques; le camphre
qui plus est même les fleurs de coquelicot, les semences & les têtes de pavot, lorsque la douleur ne cède
combiné avec le nitre; enfin l'opium & les préparations; & d'abord après
pas aux premiers, en observant d'être très réservé dans l'emploi de ce dernier; faire mettre les acides
qu'il a opéré l'effet que l'on désire et qu'il ne manque guères de produire, le vinaigre, le verjus, l'esprit de souffre,
en usage, tels que le suc de limon, de citron, le vinaigre, le verjus, l'esprit de souffre,
de vitriol &c., pour obvier aux désastres qu'il porte toujours dans la masse générale des
humeurs. Je suis à présent avoir vu plusieurs fois arriver la mort par l'omission de
préceptes que je viens de donner, & qu'il m'a paru que l'opium & ses différentes préparations
étoient un vrai poison lent, dont les effets sont d'autant plus funestes, qu'il n'y a de que
le plus cruellement, & en procurant le calme le plus trompeur, & qu'il ne rien vraiment d'antidote [illegible]
d'abondantes boissons acidulées. On doit bien entendre que je ne parle ici que de son
leur usage. Ce que nous venons de dire de la douleur, compagne des playes, doit s'entendre
de celles qui accompagnent également les autres maux.
Ce que nous venons de dire de la douleur est en tout applicable aux convulsions
141. Ce que nous venons de dire de la douleur est en tout applicable aux convulsions - la convulsion semble être individuelle de
qui arrivent aux playes. Et en effet la convulsion semble être individuelle de
la douleur; l'une & l'autre se provoquent mutuellement; elles ont l'une & l'autre les
Convulsions. mêmes causes & à peu près les mêmes effets; elles ne doivent donc pas être traitées
Régime. différemment, ou si elles l'exigent quelquefois, ce qui me paroît rare, le praticien
qui l'apperçoit n'a pas besoin que nous lui disions la manière dont il doit se
comporter. Ceci doit aussi s'entendre des convulsions qui peuvent accompagner
les autres maladies Chirurgicales. (Voy. § 67 & 69.)
Point de playe sans effusion de sang. Si cette effusion est considérable, on l'appelle
142. Hémorragie. Le Chirurgien connoît une foule de moyens pour obvier à cet inconvénient
Hémorrhagie. qui comme on le sait, peut porter les coups les plus funestes à la vie; mais il arrive
malheureusement trop souvent que tous ces secours ingénieux, que la Chirurgie nous fournit,
ne sont pas applicables, & ne peuvent pas par conséquent produire les effets heureux
dont ils sont susceptibles, comme certaines playes pénétrantes de la poitrine & du bas-
ventre en donnent des preuves beaucoup trop multipliées. Alors les remèdes intérieurs, joints à
d'autres moyens, dont nous ne parlerons pas, forment avec le régime dont nous allons dire
un mot, tout notre espoir en pareille occurrence.

143. L'on sçait que plus le mouvement du sang est accéléré, & plus une hemorrhagie est abondante. Les alimens qu'on doit donner en ces momens fâcheux, doivent donc, autant qu'il est possible, tempérer, modérer ce mouvement. Nous ne répéterons point ici ce que nous avons dit à ce sujet à l'article de la résolution (Voy. § 78.); nous dirons seulement que les acides sont très propres, qu'ils sont même les seuls capables d'opérer cet effet. En effet ils peuvent non seulement ralentir le cours du sang mais même le rendre plus capable de former le caillot salutaire, qui doit boucher l'ouverture contre nature du vaisseau qui fournit le sang, tout comme par le tour, par l'espèce d'irritation qu'ils peuvent exciter ils sont susceptibles de provoquer cette sorte de resserrement de crispation du calibre du vaisseau ouvert, & de rétraction sur lui même, qui seuls bien souvent terminent une hemorrhagie.

Régime

144. Ainsi d'amples boissons, où l'on fait entrer le suc de citron, le vinaigre, le verjus, & surtout les esprits de souffre, de vitriol, sont les seuls alimens convenables; & si l'hemorrhagie se continuoit trop longuement, & qu'on fut nécessité de donner des alimens un peu plus forts tels que de legers bouillons, il ne faudroit pas oublier de les y faire entrer. Mais un régime si épais n'est bon que tout autant que les forces vitales ne sont pas totalement débilitées; car alors, ce qui arrive toujours, si l'hemorrhagie est considérable, & qu'elle ne s'arrête pas promptement, il faut donner nécessairement des alimens plus restaurans pour que la vie puisse se soutenir; en observant que ces alimens qui doivent relever les forces, n'augmentent pas, ce qui est contradictoire, le mouvement du sang. On y parviendra cependant autant qu'il est possible, en n'oubliant pas de mêler avec eux, les acides que nous venons de recommander; & l'on pourra, pour lors donner un bouillon plus fort, avec un peu de bon vin vieux, de la gelée de viande, en petite quantité à la fois, un jaune d'œuf, &c. Il faut bien se garder de permettre, ainsi que je l'ai vu pratiquer au grand détriment des malades, qu'on donne des alimens en grande quantité, ni surtout aucunes liqueurs spiritueuses, (il faut en excepter la liqueur minérale d'Hoffmann, que j'ai vu quelquefois réussir) qui à la vérité relèvent bien les forces dans le moment, mais pour les jetter dans un état pire que le premier, soit parceque de leur irritation trop prompte & trop grande, il en résulte le moment d'après une plus grande foiblesse, soit parceque l'hemorrhagie en devient bien plus considérable. Ce régime seul, je l'ai vu réussir dans des cas désespérés; & d'après cela je ne vois pas pourquoi Boerhaave dit que dans ce cas, le régime ne peut avoir aucun bon effet, nihil juvat; ni pourquoi Swieten en commentant cet auteur assure qu'on n'en doit rien attendre nihil sperandum. Celui-ci cependant en donne une raison qui ne me paroit pas plausible. Quand bien même, dit il, les alimens seroient capables d'opérer quelque peu cet effet, (d'arrêter l'hemorrhagie) ce ne seroit que bien tard, puisqu'il faut un tems bien long pour qu'ils se changent en chyle, & être ensuite portés à l'endroit blessé: et licet [illegible] ad vulnus quae aliquid facere posse, nimia requiritur mora antequam chylus [illegible] venire possit. Mais des alimens liquides ne peuvent-ils pas produire de bons effets, sur nous [illegible] & d'ailleurs les alimens ne sont ils capables [illegible] qu'ils sont bien digérés? L'état de force où nous nous trouvons immédiatement après avoir pris des alimens, tandis que l'instant auparavant la faim & la soif nous avoient jetté dans la plus grande foiblesse, ne semble-t-il pas démontrer, & en effet ne démontre-t-il pas le contraire? Cependant on ne peut pas admettre que la digestion se soit faite en aussi peu de tems, ou si l'on veut l'admettre, les alimens pourront avoir un effet bien plus prompt & bien plus sur que ne le pensa Van Swieten. Ni cet auteur célèbre, ni son illustre Maître, n'auroient certainement pas ainsi parlé s'ils avoient été à portée d'observer en pareil cas, ce qui s'est passé sous mes yeux, & surtout s'ils avoient apperçu que dans bien des cas, comme dans les playes de l'estomac & des intestins, les alimens peuvent devenir remèdes topiques.

Playes d'armes à feu.

145. Tout ce que nous venons de dire au sujet des playes faits par des instrumens tranchans ou poignans doit être le plus exactement, & encore le plus sévèrement observé pour les playes contuses, & surtout pour les playes d'armes à feu, dans lesquelles les solides ont éprouvé une espèce d'attrition, & la commotion la plus vive, & dont l'escarre & le spasme doivent être nécessairement la suite; & si la voye de la résolution est toujours la première que le Chirurgien doive faire prendre aux maux qu'il traite, autant qu'il est possible, c'est surtout dans ce cas ici où la suppuration si elle arrive est de mauvais caractère; qu'elle est très longue & demande presque tous les secours, parceque la nature bien plus [illegible] deroutée dans ces circonstances qu'en toute autre, demande tous les soins, toutes les attentions

Régime.

possibles pour être réussies. Ainsi l'on doit employer dans ces sortes de playes le régime
décrit à l'article de la résolution. Nous ne pouvons assez dire à ce sujet avec Heister
juvabis enim ae forbitionibus quam maxime diluentibus, ut longe, constantissimum est.

146. Mais quelquefois la cause qui provoque ces playes, produit une commotion si violente que dès
le moment les solides tombent dans la plus grande stupeur, dans la plus grande inertie, & alors
Commotion. il faut pour tâcher de les en sortir donner des alimens restaurans & fortifians, tels que de bons
bouillons, de bon vin vieux en petite quantité, mais qu'on répète autant que le besoin
l'exige, quelques jaunes d'œuf frais, &c; ce que l'on continue jusqu'à ce qu'on ait l'équilibre
rétabli entre les solides & les fluides. A ce moment, pour l'ordinaire, la fièvre se déclare
Régime. & pour lors on discontinue ce régime, pour le remplacer par celui dont nous venons de parler
§ précédent. C'est aussi ici le cas d'employer les infusions vulnéraires amères pour boisson
& même le faltranck qu'on recommande tant & dont je n'ai pas vu d'assez bons effets.

Lorsque la contusion est considérable comme dans les playes d'armes à feu, la suppuration
147. est presque toujours inévitable, & même le plus souvent elle devient nécessaire pour en
obtenir la guérison; & quand elle arrive ou qu'on la provoque, il faut être le plus attentif
à observer le caractère qu'elle prend, & se conduire en conséquence pour le régime de la
manière que nous l'avons déjà décrit aux articles des différentes espèces de suppuration. Voy. §
Suppuration. 108. & suiv.) Nous n'en dirons pas davantage ici parceque nous nous répéterions; mais avant de
finir sur ce point nous observerons que par la vive commotion, les grands délabremens, la trop
grande irritation, qu'occasionnent les coups de feu, la suppuration qui les accompagne est des
plus susceptibles de devenir colliquative par la grande affluence d'humeurs que toutes ces causes
attirent sur l'endroit blessé; & ce qui le démontre évidemment est la beaucoup trop commune
Régime. perte des blessés de cette espèce, à la suite des grandes suppurations. Ainsi si l'on voit
que la suppuration veuille prendre cette tournure, il faudra mettre en usage avec les autres
moyens indiqués, le régime que nous avons décrit pour ce cas; (§ 111 & suiv.) & nous ne craignons
pas d'assurer qu'il sera un des meilleurs moyens qu'on puisse employer.

La morsure des animaux venimeux donne aussi des playes dont les accidens sont presque toujours
148. très funestes & qui exigent un régime particulier. Il seroit superflu & trop long de détailler
ici, quels sont tous les animaux qui par leur morsure peuvent rendre une playe plus ou moins
Playes dangereuse, selon la nature du venin qu'ils communiquent, & quel est le régime qui
convient dans chacun de ces cas. Nous croyons devoir dire seulement en général, que tous les
Venimeuses. venins agissant par une irritation qu'un certain acre occasionne, il est absolument
essentiel de reconnoître sa nature pour mettre en usage selon le besoin les alimens
qui lui sont d'une nature opposée (Voy. § 31 jusqu'à 40.) & capables de remédier au spasme
qu'il provoque presque toujours. (Voy. § 141.) Nous croyons cependant devoir traiter ici
De la particulièrement du régime convenable dans la morsure de la vipère & des animaux
Vipère. enragés, parceque dans notre climat & presque dans toute l'Europe, ces accidens y sont
très communs, & comme partout très funestes; & que d'ailleurs les règles que nous donnerons
pour ces deux cas, pourront servir pour les autres, mais qu'on observe les différentes variétés que
leur différente nature pourra exiger.

Tous les auteurs s'accordent à dire que les alkalis volatils, tel que l'esprit volatil de la vipère
149. de sel ammoniac, de corne de cerf, l'alkali concret, &c. sont spécifiques dans la morsure
de la vipère. Le régime doit donc pour ces cas être analogue, & tel à peu près que celui
Régime. que nous avons décrit pour l'acrimonie acide (§ [illegible]); & parceque le spasme & la douleur
sont ici pressantes, y joindre celui de la douleur & de la convulsion (§ 140.) après toutefois
avoir dompté préalablement le venin. Je crois que pour boisson les emulsions, ou l'infusion
de nymphea, où l'on ajouteroit sur chaque verre une vingtaine de gouttes d'esprit volatil
ou de tout autre, si celui-ci qui est réputé le meilleur, manquoit, & qu'on employeroit
à une dose convenable. On doit aussi les faire entrer dans les bouillons qu'on donne, &
qui doivent être forts, lorsque le blessé est dans cet état d'anxiété qu'il en resulte des
syncopes, une espèce d'asphyxie.

Le plus cruel de tous les maux, la rage, nous est communiqué par la morsure des animaux
150. affectés de ce mal. Le spasme le plus violent, les angoisses les plus grandes, les douleurs les plus
vives, sont les compagnons individuels, les symptômes concomitans de cette maladie funeste. Le
Rage. mercure, du moins n'en connois-je pas d'autre, est le spécifique unique de ce mal. L'effet
de ce remède, est ainsi qu'on le sait, de jetter les humeurs lorsqu'il est employé excessivement dans
une putrescence générale. Il semble donc que ce mal est d'une nature acide, & ce
l'épaississement du sang pour ainsi dire, extrême qui en est la suite, paroît le montrer
& indiquer un régime analogue à celui du § précédent; mais comme le régime seul ne

on doit attendre de guerison; ne que alors aussi sous un terme [illegible] requirent [illegible]

[illegible] pour emploi exigez, pour bien opérer son effet, être secondé par le régime sans lequel, ainsi que nous l'avons dit (§ 150.) il pourroit le manquer ou en réduire les sur [illegible].

Ainsi le lait pour toute nourriture, entier ou coupé si l'estomac seul [illegible] accommoder, et où dans bien des cas, on peut mettre un peu de vin; les crêmes de riz, d'orge avec les différens [illegible] le blancmanger, les fruits donnés en petites quantités ou cuits; quelquefois viandes tendres frais, un peu de potage, rarement d'un peu de viande d'agneau, le tout donné [illegible] circonstances, selon le degré de l'appetit et des forces, selon la maniere d'agir douce du [illegible] du remede. d'amples boissons antiseptiques telles que les tisanes de chicorée, de frenier [illegible] de riz, d'orge, d'avoine, quelquefois de citron lorsque les forces sont débiles; et quelquefois [illegible] un peu de bon vin vieux avec beaucoup d'eau. Ce emploxant ce régime est cependant rare un [illegible] avec toute l'attention qu'il mérite on tiendra le mercure sous ainsi [illegible] agira que plus surement quoiqu'à la verité beaucoup plus [illegible] et [illegible]

Regime.

aux humeurs le caractere neutre qu'elles doivent naturellement avoir et [illegible] toujours que dans l'emploi du mercure, pour le traitement des maux veneriens, il [illegible] éviter. Et si cependant malgré toutes ces precautions, comme il arrive quelquefois, il jettoit les humeurs dans une totale perversion putride ou qu'il produisit d'autres accidens fâcheux, il faudroit pour les arrêter joindre aux moyens qui en sont capables, un régime entierement acide [illegible]

(§ 35 ~~38~~ 36.)

154. Quoique nous ayons dit que le mercure est l'unique specifique des maux veneriens, nous ne pouvons cependant pas tout ce qu'on vient de dire sur ce point de l'avantage des alkalis; surtout de l'alkali concret, qui manié par une main habile, peut [illegible] bien avoir des succès et fournir un moyen de plus pour le traitement de ces maux; et lorsqu'on croira devoir en donner [illegible] le régime ne devra pas être différent de celui que nous venons de decrire si [illegible] l'alkali à [illegible] doses, et qu'on veuille seconder le remede par un régime [illegible] et si au contraire on le donne moindre, on pourra prendre celui des paragraphes 34.53.(149) Ceux qui voudront s'éclairer analogue, on pourra prendre celui des paragraphes 34.53.(149.) Ceux qui voudront savoir davantage sur ce point, pourront consulter l'ouvrage de M. Besnitz.

155. Si le régime ne peut rien seul dans la curation des maux veneriens, il n'en est pas de même dans le scorbut, où il supplée tous les autres remedes, servient inutiles. C'est ordinairement, du moins en

Scorbut.

ce climat, où il est plus commun qu'on le pense vulgairement, et où il demande de la part du chirurgien la plus grande attention pour être découvert, parce qu'il n'y arrive presque jamais à son dernier degré; c'est dis-je, ordinairement le défaut de régime qui l'occasionne; et c'est par conséquent un bon régime qui doit le plus coopérer à sa guérison. Cette maladie n'est occasionnée que par la presence d'une acrimonie qui jette les solides dans l'inertie, et les fluides dans la degenerescence: *et causam dit Boerhaave ejus proximam esse eam sanguinis indolem quâ et crassitie simul in unâ et tenuitate aeri, falsâ, alcalicâ, vel acidâ [illegible] alterâ parte peccat; quae,* ajoute-t-il *imprimis accuratè investiganda et distinguenda sunt.* Et en effet, ce n'est qu'en connoissant autant qu'il est possible la cause qui provoque ce mal, qu'on peut connoître les moyens qu'il faut employer pour le guérir; et comme ainsi que nous venons de le dire, c'est toujours par la presence d'une acrimonie qu'il existe, nous croyons ne devoir pas nous repéter sur ce point et pouvoir renvoyer aux articles qui traitent du régime convenable à chacune d'elles. (Voy. § 31 jusqu'à 40.) Nous observerons seulement avec Sprietan, que l'acrimonie acide est peu souvent la cause du scorbut, tandis que

Régime

l'alkaline ou la muriatique le sont presque toujours; que la débilité des solides demande ainsi que l'acrimonie quelconque des attentions particulieres (Voy. § 158.) et que dans deux cas de scorbut le bon effet du lait coupé avec la décoction de quinquina me porteroit à croire que Boerhaave a eu tort d'accuser, d'après Sydenham, cette écorce d'être quelquefois la cause du scorbut, *maximèque qui nimio cortice peruviano fuerunt usi.* Je suis d'après ces deux cas, très porté à croire que les malades scorbutiques que Sydenham a crû tels, pour avoir pris du quinquina, l'étoient auparavant, ou par une suite de la maladie, et point du tout par l'effet du remede. Si les humeurs pechent [illegible] par epaississement c'est le cas du régime § 34.)

156. Nous nous sommes entretenus assez au long du régime convenable aux scrophuleux; (§ 86. etc.) nous y renvoyons pour les ulceres que ce vice occasionne ou complique.

Scrophuleux

J'en ferai parlé plus bas, aux articles des maladies des os du régime des rhachitiques et des goutteux.

157. Ce à quoi l'on ne prête pas assez d'attention est que le rhumatisme qui complique ou occasionne un ulcere, le rend le plus rebelle et le plus difficile à guérir, tant que ce vice existe. Cette maladie consiste dans un épaississement occasionné par nos humeurs ont contracté ou, par une transpiration supprimée, ou par l'intempérance, et presque toujours par les [illegible] ou de boissons spiritueuses

Rhumatisme.

Comme ce sont ordinairement des alimens trop nourrissans et trop épicés, des boissons spiritueuses [illegible] épaississement des humeurs, l'acreté qui en résulte, doit avoir beaucoup [illegible] par conséquent cette épaississement [illegible] de Boerhaave dont nous avons parlé (§ 79.) [illegible] l'eau [illegible] avec [illegible] aromatique de Boerhaave, [illegible], adoucissant, ainsi les [illegible] qu'un régime capable de coopérer sa destruction, [illegible]

où l'on fait entrer la bette, les épinards, l'ozeille, la laitue, la carotte, la rave, leurs [illegible], les crèmes des différentes graines farineuses, le lait, doivent être les alimens qu'il faut

Régime.

mettre en usage dans ce cas, & faire boire abondamment de la tisane faite avec le raisin, l'ozeille, les chicorées, le chiendent, le gruau, l'orge, les fleurs de guimauve, de bouillon blanc [illegible] [illegible], du petit lait &c. dans lesquelles, après qu'on en aura fait usage suffisamment pour délayer les humeurs, & détruire l'âcreté qui les domine, on peut [illegible] les [illegible]; [illegible] faire entrer les racines de scorsonère, de bardane, [illegible] [illegible], [illegible] [illegible], [illegible] &c. Éviter, dans tous les tems même [illegible] [illegible] [illegible], la salsepareille, les [illegible] le vin, les liqueurs spiritueuses, le caffé, [illegible] [illegible] [illegible] ne [illegible] pas [illegible].

158. La cachexie est cet état du corps qui le met dans l'impossibilité de faire aucune de ses fonctions, ni de réparer les pertes continuelles que par sa nature il est obligé de faire, ou une mal [illegible] [illegible], dispositio corporis qua nutritio [illegible] depravat per totum habitum illius, dit Boerhaave, [illegible] [illegible] [illegible] solides & le défaut de consistence des fluides. C'est pourquoi aussi dans ce [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], c'est dans quoi il faut pour ainsi dire tout attendre. Il faut donc

Cachexie.

cas aux alimens à [illegible] [illegible]; c'est dans qu'il faut [illegible] que les fluides puissent être réparés & reprendre employer ceux qui fournissent un bon suc pour [illegible] les solides, à sortir de la consistence qui leur est nécessaire, fortifians, corroborans, pour exciter les solides à sortir de l'état d'inertie où ils se trouvent plongés, & reprendre leurs fonctions, & en même tems que ces alimens n'exigent pour être digérés que [illegible] moins [illegible], solides, afin que leur effet ne soit pas contraire à celui [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], car dans ce cas, comme [illegible] [illegible], [illegible] pourroit résulter une plus grande foiblesse [illegible] [illegible] reste du corps. Je me suis très bien trouvé en pareil [illegible] [illegible] toute nourriture [illegible] l'estomac, [illegible] [illegible] [illegible] l'usage du lait avec le quinquina [illegible], que jusqu'au moment cas, & plus d'une fois, de l'usage du lait avec le quinquina, [illegible] [illegible] fièvre hectique, que jusqu'au moment on ne doit continuer son usage, à moins qu'il n'y ait [illegible] [illegible] on donne [illegible] [illegible] [illegible] qu'il est [illegible] d'employer des alimens plus solides, & [illegible] le goût du malade, lorsque [illegible] un peu de viande bien [illegible] [illegible] selon le goût [illegible] qu'ils doivent être contraires à la cause de la [illegible] [illegible] Boerhaave, après avoir observé qu'ils doivent [illegible] qu'en pareil [illegible], causæ morbi singulari adversa; sur quoi je crois devoir observer qu'en [illegible] [illegible] avoir un goût décidé pour des choses qui leur auroient été cas, je n'ai jamais vu les malades avoir un goût décidé pour des choses qui leur auroient été directement contraires; je n'ai vu que les yvrognes ne jamais perdre le goût du vin ni le désir

Régime.

directement contraires; je n'ai vu [illegible] [illegible] [illegible] petite quantité à la fois, qu'il faut par conséquent [illegible] [illegible]. L'on donne ces alimens en petite quantité à la fois, qu'il faut par conséquent répéter plus souvent, ainsi que je l'ai déja dit. Les œufs frais & mollets qui sont très nourrissans, [illegible] [illegible] très fortifians & très faciles à être digérés, doivent en trouver leur place; [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] mêlé avec plus ou moins d'eau. La tisane de citron pour boisson, un [illegible] de bon vin [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. Il est sans doute inutile [illegible] [illegible], de gentiane &c., [illegible] [illegible] [illegible] combinée avec quelque [illegible], [illegible] [illegible] que si cette affection est occasionnée ou combinée avec quelque [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] le régime convenable [illegible] [illegible] détruire. employer en [illegible] [illegible] [illegible] que [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] en nous en

159. Il est impossible de ne pas appercevoir que [illegible] [illegible] le dégorgement nécessaire des vaisseaux ulcère ne pourroit se cicatriser, se guérir, parceque le dégorgement qui opère la suppuration lorsqu'elle est bonne, qui doivent former la cicatrice, dégorgement qu'opère la suppuration des solides ne sont pas ne sçauroit avoir lieu, puisque le mouvement des fluides & l'action des solides, ceux-ci [illegible] réciproques. [illegible] en effet les fluides par leur âcreté aiguillonnant trop les solides, [illegible] trop souvent répétées, & de là un pus mal [illegible] trop de véhémence, une trop grande force & trop [illegible] [illegible] [illegible] continuelle, [illegible] [illegible] travaillé & sans aucune consistence [illegible] de là de nouvelles [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de même selon les vaisseaux rompus, l'ulcère saignant [illegible] [illegible]. Il en est à peu près de même lorsque [illegible] les solides & les fluides sont pour ainsi dire dans l'inertie. Mais dès qu'on

Cicatrice.

est assuré que le vice est détruit, ce qu'on connoît par la bonne suppuration qui survient, & par la couleur vermeille que prennent les solides entamés, il faut alors coopérer avec la nature au dégorgement nécessaire des vaisseaux, & se conduire pour le régime de la même manière que nous l'avons déja dit (§ 108. 479.) & lorsque ce dégorgement est fait, les solides s'affaissent [illegible] [illegible] [illegible], & pour ainsi dire, dans une espèce de dessèchement, au point qu'ils ne [illegible] [illegible] plus la moindre [illegible], & lorsqu'il n'a [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] que les vestiges de son ancienne existence, ce que nous [illegible] appellons cicatrice se trouve faite & l'ulcère est guéri.

160. D'autres causes peuvent aussi s'opposer à ce que la cicatrice s'opère. Un tempérament gras ou pituiteux en fournissant une trop grande quantité d'humeur abreuve pour ainsi dire continuellement les solides & empêche [illegible] le dessèchement dont nous venons de parler, & pour lors il faut avoir recours à un régime sévère (Voy. § 10. 11.) ou à celui que nous avons décrit pour le

Constitutions grasses, pituiteuses.

tempérament pituiteux (Voy. § 54.), [illegible] les différens cas. Aux personnes, dit M. [illegible], d'un tempérament pituiteux, qui ont les chairs molles ou à [illegible] avec succès, pour obtenir la consolidation des playes, [illegible] absorbans, [illegible] dessicatifs intérieurs; on fait boire de l'eau d'orge [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

(1) Il n'empêche qu'on ne donne de bons bouillons, de la gelée, du [illegible] à manger, &c. nous l'avons déja dit § 114.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

peut absolument rien d'avance ces ci, & que dès le premier instant, le mercure doit être
mis en usage, & qu'on l'employe à peu près de la même manière que dans les maladies
vénériennes, c'est à dire dans la cure prophylactique, le régime doit être à peu près égal
mais plus exact & plus humectant: Victus, dit Boerhaave, sit tenuissimus, humectans, fungens.

Régime.

Et comme dans ce cas ci, l'on doit craindre une plus grande effervescence des humeurs & une
plus forte irritation des solides, on doit choisir les alimens les plus calmans, les plus adoucissans,
tels que les tisanes faites avec les fleurs de sureau, de tilleul, de nymphea, d'althea, le bouillon
blanc, l'eau camphrée même, le petit lait, l'eau de poulet ou l'on fait bouillir des
fleurs; le lait, le bouillon où l'on fait entrer la bette, les épinards, la rave, la carotte
&c, où quelquefois l'on met un peu de pain; les panades, les crêmes, les fromentées, les
coulis des legumes dont nous venons de parler, qu'on donne en plus ou moins grande
quantité, selon que l'état du malade le permet. Il n'est que la boisson dont on ne
sçauroit faire un usage trop abondant, qu'on me passe cette expression. Quoique ce
régime ne soit point du tout alterant; c'est pourtant celui que j'ai toujours en
pareille occurrence, mis en usage avec succès; & il me paroît devoir être tel pour
s'opposer à l'action du mercure, qui ne manqueroit pas de devenir trop grande, si l'on
n'y prenoit garde; qui plus est même l'on est quelquefois obligé pour modérer ce remède
dans ses grands effets, de rendre le régime plus acescent & même quelquefois tout à fait
acide: car si par ce moyen on ne le modéroit pas lorsqu'il agit trop, il pourroit en
donnant la mort, produire l'effet contraire qu'on exige de lui, puisque ce n'est que pour
l'éviter qu'on le met en usage. L'on me pardonnera sans doute, d'après ce que je viens de
dire, de ne pas faire entrer dans ce régime, le cœur, le foye, le cerveau &c. des animaux
qui ont communiqué ce mal, de même que l'ail, l'oignon &c. dont certains auteurs, la
plûpart de la plus grande réputation, ont fait la recommandation la plus expresse,
& de n'y pas joindre comme d'autres le veulent, les meilleurs vins & autres boissons
échauffantes. Nous observerons en finissant cet article que le mercure n'étant jamais plus
efficace dans la rage, que lorsqu'il a provoqué la salivation, & qu'alors on peut comme
être assuré d'un plein succès il faut bien se garder de l'empêcher de produire cet
effet jusqu'à ce que le ptyalisme a duré trois ou quatre jours. C'est seulement alors
à moins que ses effets en peut être trop violens, qu'on doit employer le régime capable
d'empêcher qu'il n'ait des effets ultérieurs. (Voy. § 94.)

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

D'une tumeur souvre, qu'une playe vienne à suppurer, l'une & l'autre changent de
151. nomenclature & viennent former la troisième classe des maladies Chirurgicales que les ulcères
remplissent. L'indication générale seroit, après en avoir procuré le dégorgement, par une
bonne suppuration (Voy. § 104 jusqu'à 114.) de les amener à cicatrice; mais les causes qui l'ont

Ulcères.

provoquée ou qui l'entretiennent demandent nécessairement & absolument d'être détruites
préalablement. Ces causes sont ou la présence d'un corps étranger, ou la débilité des
solides, ou plus souvent une acrimonie des humeurs. Dans le second cas il faut restaurer le
malade en le nourrissant d'alimens de bons sucs, fortifians & de facile digestion, tels que des
bons potages, de bonne viande, comme la volaille, le veau le mouton les œufs frais, le bon
vin; mais donnés de manière (Voy. § 199.) à ne point accroître le volume ni la quantité
ni le mouvement des fluides, parceque si l'action de ceux ci étoit excédante à l'action
de ceux là, il en résulteroit nécessairement que les premiers en recevroient une plus grande

Vices des humeurs

degré de foiblesse, une sorte d'inertie. C'est l'habitude du malade, c'est le tems & la saison
c'est la grandeur du mal, c'est l'effet des alimens qui fournissent la mesure de leur
quantité, toujours différente, & qui demande la plus grande sagesse pour être bien
maniée.
Si c'est l'acrimonie des fluides, dès qu'on a reconnu sa nature, on doit employer un régime
152. capable de la combattre & tel que nous l'avons déja décrit (§ 31 jusqu'à 40). Mais il est
d'autres vices des humeurs, dont nous n'avons point encore parlé, à l'examen desquels il est
absolument essentiel de nous arrêter. Ces vices sont, ou vénérien, ou scorbutique, ou scrophuleux,
ou rachitique, ou goutteux, ou rhumatismal, ou enfin cachectique.
153. Ce seroit en vain que pour vaincre le vice vénérien on ne mettroit que le régime en usage.
c'est le spécifique, c'est le mercure qui doit y être mis en usage plutôt, sans lequel on ne doit point

Vénérien

(1) Le premier demande seulement pour guérir l'extraction du corps étranger qui
l'entretient.

Regime

& quand [illegible] ne réussissent pas; une diète très rigoureuse offre encore une ressource [illegible]. Le retranchement de toute nourriture est le moyen le plus efficace pour dessécher toute [illegible] du corps. Corporibus humida carnes habentibus famem inducere oportet. famem enim corpora exsiccat. Hyppocrat. aphor. 59 sect. 7.)

161. Les grandes maigreurs, nourrit M. Louis, & l'épuisement des malades peuvent être un obstacle à la consolidation des [illegible]. Ceux qui voyent avec les yeux de l'intelligence ne se méprennent pas [illegible]. Si l'on nourrit les malades avec des alimens de bonne digestion, [illegible] du sang [illegible] de sucs nourriciers, & que les parties reprennent leur volume naturel, [illegible] point d'appui pour la consolidation. On ne [illegible] jamais tant que les sujets seront [illegible]; il faut donc les engraisser [illegible]. J'ose me servir de l'expression afin de [illegible] le rapprochement nécessaire & la continuité des parties qui forment le fond de la playe. A mesure que la nourriture leur profite, les playes [illegible] vives, vermeilles, & fournissent [illegible], elle augmentation [illegible] des bornes au delà desquelles elle deviendroit nuisible à [illegible] de la cicatrice. C'est à la prudence & au discernement du Chirurgien [illegible] & à en diriger les opérations, suivant la différence des circonstances.)

162. Nous ne croyons pas devoir entrer dans un plus grand détail sur ce que peuvent exiger [illegible] régime les différentes espèces d'ulcères relativement aux parties qu'ils affectent. Ainsi que nous l'avons dit déjà (voy. § 139.) [illegible] la structure & les fonctions des différentes parties demandent [illegible] l'anatomie & la physiologie nous l'apprennent, & nous en parlerons [illegible] aux articles des opérations. Nous observerons seulement à l'égard aux ulcères [illegible] que [illegible] la teigne &c, que tandis qu'on travaille [illegible] il faut en même tems [illegible] les différens vices des humeurs qui ont provoqué ces maux, & détruire [illegible] moyens [illegible] d'empêcher la rentrée dans la masse du sang, que les alimens qu'on donne ayant la propriété [illegible] & qui y forment les différens vices locaux dont nous parlons. des humeurs déposées à l'extérieur [illegible] la scorsonnère, la bardane, les bois sudorifiques, n'y doivent pas Ainsi les boissons [illegible] entrent être omises.

Ulcères cutanés.

Regime.

163. Il arrive bien souvent, surtout chez les cachectiques & les Vieillards, que par la voye d'un ulcère [illegible] qui lui faroit [illegible] ou, par sa qualité l'opération d'une humeur [illegible] l'indication générale d'amener tout ulcère [illegible] & en pareille circonstance [illegible] ses effets les plus funestes, la mort [illegible] puisque si elle étoit remplie [illegible] que travailler à corriger [illegible] a cicatrice ne peut avoir lieu [illegible] On ne peut donc, dans ce cas, que travailler à corriger les mêmes pourroient en être la suite. [illegible] du vice qui provoque ou entretient l'ulcère humeurs par un régime approprié au caractère [illegible] en suivant [illegible] dans l'usage & rendre la suppuration aussi louable qu'il est possible, en parlant de la suppuration (voy. § 108. 9 & 10) des alimens, les règles que nous avons posées [illegible]. Par ce moyen, l'on empêchera [illegible] d'après les différentes indications qu'il y aura à remplir [illegible] ce que l'on a vu arriver plus d'une fois, avec le [illegible] s'aggraver; & peut être même [illegible] & l'ulcère se guérir pour ainsi dire de lui même, [illegible] le vice pourra se détruire; & l'on verra même point du tout [illegible] sans être suivi d'aucun mauvais effet; & l'on [illegible] accompagnent cette guérison. Il faudra [illegible] signes de la santé ont prévenu [illegible] le même régime pour éviter [illegible] faire continuer autant qu'il sera possible, la récidive.

Ulcères des Vieillards.

164. Les fractures forment la quatrième classe des maladies que la Chirurgie traite. On entend par fracture une solution de continuité dans l'os, faite par une cause contondante. Il n'est pas possible que l'os, la partie la plus résistante du corps, toujours défendue & pour ainsi dire matelassée par les parties molles, puisse être rompu, sans que le coup qui porte sur lui & qui le divise ne soit uni avec la plus grande force; delà la plus forte contusion & tous les accidens qui en sont la suite, tels que la douleur, les convulsions, l'ecchymose, &c. Quelquefois même la cause qui a provoqué la fracture a aussi porté la division dans les parties molles environnantes, & a occasionné playe, hémorragie, &c; & dans l'un & l'autre cas l'atrophie & la paralysie peuvent en être la suite. Nous ne traiterons ici que du régime convenable à ces deux derniers accidens, ayant à l'article des playes, (Voy. § 136. & [illegible]) suffisamment parlé de celui qu'il convient d'employer pour les autres, & qui dans tous les cas, sont essentiellement les mêmes; mais auparavant nous allons nous entretenir du régime qui convient à la fracture proprement dite, & seulement suivie des moindres accidens possibles.

Fractures

165. Dès qu'une fracture est réduite & qu'on peut l'y maintenir elle n'est redoutable que par les accidens que sa cause peut provoquer, & qui ordinairement ne l'accompagnent tout de suite, tels que l'inflammation, la fièvre, &c; & pour les prévenir entr'autres moyens, le régime que nous avons prescrit à l'article de la résolution, (Voy. § 18. 99.) doit être employé le plus exactement jusqu'au tems où les accidens ne sont plus à craindre,

Régime.

(1) Voy. § 158.

c'est à dire, cinq ou six jours; & après ce tems comme il n'est ordinairement guères
plus rien à craindre d'eux, on pourra donner des alimens plus forts, même aux dents
le malade fait usage en santé, en observant cependant de les prendre en moindre
quantité parce que le malade faisant moins d'exercice, surtout si la fracture est
aux extrémités inférieures ou au trone, il doit naturellement moins perdre, & s'il en
mangeoit autant qu'auparavant il feroit nécessairement une plus grande quantité de
sang, les digestions mêmes se dérangeroient. De là une foule d'accidens qui demanderoient
des soins particuliers & qui pourroient porter des obstacles à la guérison de la fracture.
Lon ne sçauroit croire combien a été funeste aux malades, l'omission de ces préceptes
non seulement dans ce cas ci, mais encore dans une foule innombrable d'autres. Il est
inutile d'ajouter que le régime dont nous parlons plus haut doit être encore bien plus
severe autant qu'il sera possible, dans les fractures des Vertebres, des côtes, des os du bassin, de la
de la cuisse, & être continué tel jusqu'à ce qu'ayent entierement cessé tous les accidens
qui ne manquent pas de les aggraver; & s'il en survient d'extraordinaires, mettez
en usage celui qui sera indiqué.

166. Paralysie atrophie

La paralysie & l'atrophie qui surviennent à une partie habituée ne sont susceptibles
d'être guéries par le régime, ni même guères par d'autres moyens, à moins que les malades ne
se rebutent pas de la patience extrême qui leur est le plus longuement nécessaire & qu'ils
ayent la meilleure volonté de tout faire pour guérir, ce qui encore malheureusement
quelquefois, & trop souvent leurs efforts ne suffisent pas. Si ces accidens sont la suite d'une forte
Violent ou de convulsions fortes, on peut à raison de la grande atonie qui est la suite
employer, si rien ne s'y oppose, un régime fortifiant même stimulant afin d'accélérer
le mouvement des fluides & donner de la tension aux solides. Ainsi les viandes noires &
épicées, le bon Vin, surtout le vin blanc vieux, les liqueurs spiritueuses, prises cependant
modérément, les boissons ou tisanes où l'on fait entrer le romarin, la sauge, la
gentiane, l'angelique, la cascarille, le quinquina, le gayac, le sassafras, le sel
ammoniac composé, &c; mais, je le répete, on ne doit pas beaucoup attendre de ce
régime, qui ne peut, comme dans tout d'autres cas, être qu'auxiliaire, & même
pour l'employer il faut qu'il n'y ait pas de fièvre. Avec un régime à peu près
semblable, j'ai guéri une atrophie des plus grandes & des plus rebelles qui occupoit
toute la jambe, à la suite d'une luxation de la cuisse & du tarse & du métatarse,
que je fécondai avec des onctions d'huile d'amandes douces, unies par des liqueurs
spiritueuses. Ce régime ne sçauroit guères convenir dans la paralysie ou atrophie
provoquées par la stase ou dépot de quelqu'humeur. L'indication qu'il y a à prendre
pour lors est d'évacuer l'humeur stagnante, & l'on doit joindre aux moyens capables
d'opérer cet effet le régime que nous avons décrit à l'article de la résolution.
(Voy. § 99.) J'ai vu de semblables moyens, je viens de guérir une paralysie de la
moitié d'un corps, compliquée d'atrophie, occasionnée par un dépot de lait. La
maladie datoit de plus d'un an.

Régime.

167. Formation du cal.

Il semble que le régime ne doit pas influer sur la formation du cal, du moins devroit
on l'inférer d'après le silence que presque tous les auteurs gardent sur ce point. Cependant
je ne crois pas qu'il y ait aucun de ces praticiens qui n'ait eu occasion de voir ce fait
par le vice des humeurs, fait par lui établi constitution, l'âge du malade, le cal naît
plutôt ou plus tard, forme, raffermi suivant les différentes circonstances. Lon sçait
par exemple, que dans certains cas de scorbut, & presque toujours dans la Vérole, que
dans les sujets cacochymiques, le cal ne se forme pas, ou du moins très lentement, & sans se
prendre aucune bonne consistence; & alors, si l'on reconnoit quelqu'un de ces vices
ou quelque acrimonie dans le sang, il faut mettre en usage le régime convenable
à chacun d'eux. L'acrimonie acide est surtout à redouter, puisqu'ainsi que l'on
sçait, tout acide est capable de détruire la substance crétacée des os, & que c'est cette
substance qui donne aux os & au cal, cette dureté, cette fermeté, cette consistence
qui leur est nécessaire; & je crois que si l'ostéocolle, dont parlent certains auteurs, a
en ainsi qu'ils le disent des succès sensibles pour opérer la formation du cal, ce n'est
point en en fournissant la matière, je la crois indigestible & inusable dans les
fécondes voyes; mais en détruisant les acides qu'elle rencontroit dans les premières voyes
& qui, par ce moyen, ne communiquant plus leurs qualités au chyle, celui ci ne les portoit
plus dans le sang, il ne s'opposoient plus à l'ouvrage de la nature. C'est donc ici le cas
de faire usage quand rien ne s'y oppose d'un régime antiacide (Voy. § 34.) surtout si
la présence des acides l'indique.

168. La cinquième classe des maladies chirurgicales comprend les luxations qui consistent dans le déplacement d'un ou plusieurs os de l'endroit où ils doivent naturellement être. Les luxations reconnaissent des causes externes & internes. Dans toute luxation par cause externe, il n'est pas possible qu'il n'y ait contusion soit par la force du coup qui la provoque, soit par la violente extension des parties contiguës & environnantes à l'articulation, luxée, extension dont les effets sont analogues à la contusion laquelle est toujours d'autant plus grande que la violence a été plus forte & la résistance proportionnée. Et cette résistance est toujours excessive, parce qu'ainsi que l'anatomie nous l'apprend, toutes les parties surtout les ligamens qui environnent une articulation, sont disposés de manière à opposer pour ainsi dire une espèce de force pour être surmontées. Ainsi le régime que nous avons décrit pour la contusion (Voy. §) doit être ici le plus exactement employé, & plus ou moins continué selon l'espèce de déplacement. L'on sent très bien que les luxations de la cuisse, de l'avant-bras, du pied, des vertèbres, qui sont plus combinées dans leurs articulations, qui offrent par conséquent une plus grande résistance, une plus grande distension, où plus de parties & des plus essentielles sont intéressées, demandent dans le régime la plus grande exactitude, la plus grande sévérité, la continuation la plus longue, c'est-à-dire jusqu'au tems où les accidens qui très nombreux en sont les suites ordinaires, ne soient plus à craindre; (Voy. § 145.) & s'ils arrivent ce qui est ordinaire, on doit mettre en usage le régime convenable à chacun d'eux, & qu'on nous avons décrit aux articles les concernant. C'est surtout dans la luxation de la cuisse avec la fracture qu'il faut que ce régime soit longuement continué, puisqu'on a vû après des mois entiers cette luxation reparoître de nouveau pour les raisons que la pathologie nous apprend & qu'on trouvera très bien détaillées dans le traité des maladies des os, de M. Petit. On y verra que non seulement cette luxation peut arriver secondairement, mais encore consécutivement à la suite des coups ou chutes sur le grand trochanter; ce qui fait que ce dernier cas exige à peu près le même régime que si la luxation s'en étoit ensuivie immédiatement, puisque plus est même la force du coup qui a agi sur le grand trochanter a pû être supérieure à celle nécessaire pour provoquer la luxation & ne l'avoir pas produite, son action n'étant pas combinée de manière à la faire, & par conséquent occasionner encore de plus grands accidens qu'il faut tâcher de prévenir par tous les moyens possibles; & si malgré tout ils arrivent employer le régime qu'un chacun d'eux peut exiger.

Luxations

ont souffert

Régime.

169. Les entorses & le diastasis exigent en tout le même régime, mais à la vérité plus ou moins rigoureux, selon les parties où ces maux arrivent, aux accidens qui peuvent survenir & à ceux qui les accompagnent.

Des entorses.

170. [illegible] plus grand nombre des luxations ne viennent que des causes extérieures, [illegible] il peut cependant arriver que les os se déplacent par des causes internes. Les mêmes effets qui occasionnent consécutivement une luxation par cause externe, peuvent très bien être ceux d'une cause intérieure. M. Louis admet les causes internes & les détaille. Les autres luxations qui viennent de causes internes, comme d'un relâchement des ligamens de la paralysie des muscles, du gonflement des têtes des os, d'une fluxion d'humeurs qui se fait tout à coup dans l'articulation & qui en abreuve les capsules, ou d'un amas d'humeurs qui s'y soient accumulées peu à peu; tel est l'épanchement de la synovie qui [illegible] la cavité [illegible] en donne des exemples dans son [illegible], où il a [illegible] en avoir vû les effets les plus funestes, surtout celles que la suppuration avoient occasionnées, & qui avoient son [illegible] une vraye [illegible]; pour laquelle il conseille la diète lactée combinée avec le quinquina [illegible] lactea scilicet diaeta cum largo corticis peruviani usu. (Voy. § 111 [illegible]) [illegible] les savonneux & les meilleurs [illegible]; il croit qu'au moment où la suppuration se forme, les savonneux & les antiscorbutiques pourroient en opérer la résolution; caeterum saponea, herbaque saponacea atque antiscorbutica diaeta, si largissime sumantur egregium usum habent, ubi summe [illegible] ipsi resolutioni aliquid superest. (Voy. § 100) C'est aussi le cas d'employer le régime [illegible] que nous avons parlé à l'article de la résolution. (Voy. § 100.). L'un & l'autre pouvant aussi convenir lorsque l'amas de la synovie se fait. Nous en parlerons bientôt à l'article de l'anchylose qui formera l'un de ceux que nous allons consacrer aux autres maladies des os, où nous croyons qu'il se trouve ici leur place.

Luxation par cause interne

Régime.

171. [illegible] Boerhaave, morbos patientur similes, iis quos facit luxatio in mollioribus partibus [illegible] descripsimus [illegible] forme différentes classes qu'il nous seroit déplacé de détailler, & que nous allons réduire à l'anchylose, à l'exostose, au spina ventosa, au [illegible], [illegible]

172. Dès qu'une cause quelconque fait que les mouvemens d'une articulation deviennent impossibles, on appelle ce mal anchylose, laquelle est fausse s'il y reste quelque mouvement, & vraye si tout mouvement est aboli.

173. L'on comprend bien assez que lorsque l'anchylose est vraye, ce qui n'arrive [illegible] que lorsque le cal d'une fracture voisine l'a formée, le régime ni les autres moyens ne

peuvent

peuvent rien. Mais il n'en est pas de même dans la cause, qui pour l'ordinaire est un vice des humeurs qui la provoque, & pour lequel, quelqu'il soit, il faut employer le régime que nous lui avons déjà assigné, en observant que comme c'est presque toujours un dépôt d'humeurs qui l'occasionne, & qu'autant qu'il est possible la résolution doit en être opérée il faut en rendre le régime capable. (Voy. § 100.) Il n'est que le vice goutteux dont nous n'avons pas encore parlé, n'en ayant pas eu l'occasion, & qui va prendre ici sa place.

Vice goutteux

174. Le vice goutteux consiste dans une acrimonie acide, & rien ne le démontre autant que les tophus podagriques des articulations, occasionnés par le dépôt de la matière crétacée des os, provenant de leur décomposition qui ne peut être opérée que par l'action d'un acide. Le régime qui convient dans ce cas seroit le même que celui de l'acrimonie acide (Voy. § 34.). Mais comme ces tophus, ainsi que l'anchylose n'arrivent que bien long tems après l'existence du mal qui les provoque, & qu'il a porté la plus grande acreté dans nos humeurs, la débilité dans tout le corps, & surtout dans les organes occupés de la digestion, il ne faut employer que les alimens les plus faciles à digérer tels que les bons bouillons de viande, les gelées, les blancs manger, les potages, les oeufs frais, les blancs de volaille, &c, & surtout le lait, mais qu'il puisse bien passer, ce qu'il fait toujours quand il ne trouve point dans les premières voyes aucun acide qui l'empêche d'être digéré, ne lui imprime aucun de ses caractères & ne lui forme aucun obstacle pour son passage dans les secondes voyes, où étant une fois parvenu, il n'est presque plus susceptible de prendre aucune mauvaise tournure & où il porte toutes ses qualités benignes & salutaires. A ces alimens, on doit joindre les boissons ou tisanes des plantes & bois sudorifiques, surtout de gayac, qui non seulement donne de la fluidité aux humeurs & entretient la transpiration libre, mais encore il est un bon antiacide, & on ne peut lui refuser de posséder des qualités restaurantes. C'est là, à peu près, tous les secours que nous pouvons donner, lesquels sont toujours salutaires quoiqu'ils ne guérissent pas radicalement. ils soulagent ce qui est beaucoup & ce qui mieux est encore, ils empêchent les tophus de faire des progrès ultérieurs, mais que les malades fassent prendre à la sobriété la place qu'occupoient précédemment les excès dans leurs repas: car ainsi qu'on le sçait, il est ordinaire que les goutteux sont yvrognes ou gourmands, & même souvent l'un & l'autre tout à la fois.

Régime

Nous croyons devoir en finissant cet article, devoir ajouter, quoique ce n'en soit pas bien ici le lieu, qu'il faut bien se garder d'employer des topiques pour résoudre ces tophus, puisque leur déplacement occasionneroit des maux sans nombre, tels que l'apoplexie, la péripneumonie &c, dont la mort est assez souvent la suite. On ne doit tout au plus se permettre que les topiques les plus anodyns, lorsque les douleurs sont trop vives. Il est bien malheureux que l'Art n'ait encore pu trouver que des palliatifs contre un mal si formidable, peut-être n'est ce que par le seul défaut de sobriété des malades, & que nous ne puissions que exhorter à la patience les malheureux qui en sont attaqués; que nous devions même regarder, comme le moindre des maux, & même comme un grand bien, les embarras insurmontables qu'ils forment dans les articulations & les douleurs atroces qu'ils y occasionnent, puisqu'il n'est rien de plus vrai que ce que dit Boerhaave, à ce sujet, d'après le plus grand nombre des auteurs: Nihil autem in hoc morbo damnosius quam impedire materiam podagricam, jam adultam, nec alio modo tuto eductam vel correctam deslapsam ad sua loca maxime quietta dolentia, minime tamen periculosa.

Anchylose.

175. Il n'est, dit M. Petit, presqu'aucune espèce d'anchylose, où la synovie ne soit pour quelque chose; ...... & elle peut pécher par sa quantité excédante ou défaillante, & par sa qualité acre, aigre ou séreuse,, d'où on peut conclure que, si elle est excédante, elle vient de l'irritation des glandes synoviales, qui dans cet agacement la filtrent en plus grande abondance qu'il n'est nécessaire. ou parce qu'elle n'est pas par le défaut de mouvement employée à l'ordinaire. Dans le premier cas c'est toujours un vice, ou acrimonie des humeurs qui la provoque, & pour lesquels il faut employer le régime qui leur convient. tandis que pour le dernier, rien n'est plus propre pour y remédier que de faire exécuter aux parties affectées les fonctions auxquelles elles sont naturellement assujetties; & dans les cas où il y auroit de la difficulté ou de l'impossibilité mettre en usage le régime de la résolution, (Voy. § 100.) ou celui que conseille M. de Haen dont nous avons déjà parlé. (Voy. § 170). Ce dernier me paroît être aussi celui qui convient à l'anchylose occasionnée par le défaut de quantité de la synovie qui ordinairement ne provient que de l'obstruction des glandes synoviales; il arrive cependant quelquefois que ce défaut n'existe que par la sécheresse, & pour lors le régime doit être tempérant, humectant, rafraîchissant, & si comme je l'ai vû arriver, cette sécheresse est provoquée, parce que la masse générale des humeurs n'est pas en quantité

necessaire un régime fortifiant, restaurant, nourrissant, en un mot capable de rendre
au corps son prémier état, la santé, est le meilleur de tous les remedes. (Voy pour le prémier
cas, § 44 & pour le second § 158 —). je vai encore vû que de santés anchyloses, &
presque toutes occasionnés par le vice scrophuleux pour lesquelles le régime convenable
Régime. (Voy. § 87. 8.) aidé des remédes capables de détruire ce vice, entr'autres le mercure surtout
en friction, les a presque toutes guéries; d'autres occasionnées par la goutte qui n'ont pas guéri
ce que peut être le même régime aidé du mercure auroit fait; & d'autres suites
de fractures compliquées de playe qu'on n'a pû non plus guérir totalement quoique
elles ne reconnussent pour cause qu'un trop long répos. Ceci soit dit en passant.
176. On ne voit guéres arriver d'exostoses qu'à la suite d'un vice vénérien, scrophuleux ou scorbutique,
& qui dans leur traitement ne demandent que le régime convenable à chacune des causes qui
les ont provoquées, & que nous croyons ne devoir pas répéter ici; & si, comme il arrive
Exostose quelquefois, une exostose survient par le seul vice des solides, elle n'exige pareille même
que celui qui convient au traitement qu'on lui fait, s'il arrive qu'on leur en fasse, &
pour lors, ce sera celui de la carie simple (Voy. § 179.) ou celui d'une playe qu'on doit faire
suppurer: (Voy. § 147) car, si je ne me trompe, il faut les entamer pour les guérir, ne les croyant
Régime (pas résolubles, quoique depuis peu de tems que je raporte, cependant. si cependant on veut en
tenter la résolution, on se conduira pour le régime de la manière que l'exigeront les
moyens qu'on mettra en usage pour cela.
Si je puis m'en rapporter à ce que j'ai vû une seule fois, je dirai que le spina ventosa est
177. un abcès dans l'intérieur de l'os, dont le perioste interne est seul le siége & que la carie
& l'espéce d'exostose qui l'accompagnent n'en sont que les effets, & point du tout la cause.
Cette facheuse maladie réconnoit ordinairement pour cause le vice vénérien, le scrophuleux,
le scorbutique ou toute autre acrimonie pour chacun desquels nous avons déja assigné un
Spina régime convenable qu'on peut voir aux articles où nous en avons parlé. Mais il peut aussi
Ventosa. arriver qu'une cause exterieure, comme un coup, une chute, occasionne une commotion
dans l'intérieur & que l'inflammation, un abcès en est la suite. Dès qu'on s'en
apperçoit il faut mettre tout en usage pour en arrêter les progrés dont les suites sont
toujours facheuses, & le régime proposé aux articles de l'inflammation & de la résolution
(Voy. § 98. 99.) doit trouver ici sa place; & si malgré tout l'abcès se forme, je
crois que c'est le cas d'employer avec Boerhaave de fortes & abondantes décoctions
Régime de gayac pour boisson en se tenant toujours au même régime que nous venons de
proposer, qu'on rend cependant plus nourrissant même plus restaurant à mesure que les sueurs
copieuses que ces boissons occasionnent débilitent. Ce régime pour qu'il opére son effet doit
être continué long tems, trois ou quatre semaines, parceque dit Swieten, pertinax tale
malum paucis diebus tolli posse nulla spes est; & les alimens qu'il conseille en ce endroit,
sont les mêmes que nous proposons, (Voy. § 100.), & les forces plus ou moins grandes du malade doivent
être la mesure de la quantité avec laquelle ils doivent être donnés. Le même auteur assure
que ce régime bien observé a eu des succès si heureux que bien souvent il a empêché
l'amputation du membre qu'on s'étoit proposé de faire.
Le rhachitis consiste dans la courbure des os & leur augmentation contre nature produites
178. par leur molesse. C'est une maladie des enfans qui s'empare d'eux dès le plus bas agé mais
Rhachitis qui cependant ne paroit guéres avant l'age de neuf mois, & peu après celui de trois ans.
L'on sçait que les os ne deviennent mous qu'autant qu'ils se trouvent dénués de substance crétacée
qui seule leur donne la fermeté & la consistence qui leur est naturelle, & l'on sçait en
même tems qu'il n'est que les acides capables de la dissoudre & d'operer la décomposition des os.
C'est donc une acrimonie acide qui, dans cette maladie, domine dans les humeurs, & provoque
tous les accidens qui accompagnent cette maladie; c'est donc cette acrimonie qu'il faut
détruire. Nous renvoyons en consequence à ce que nous avons dit du régime propre à détruire
cette acrimonie (Voy. § 74), en observant que l'état de molesse & de débilité où sont
naturellement les enfans, & surtout ceux ci, demande que le régime soit aussi fétide &
aussi fortifiant qu'il est possible, sans cependant être capable de porter l'irritation
dans le genre nerveux, très susceptible à cet age d'être irrité, agacé, & de produire en
conséquence tous les mauvais effets qui peuvent en être la suite. Ainsi, le bon pain

185. Le tempérament n'exige pas moins des attentions: car tel qu'il soit, si dans ce cas, le régime
Constitution qu'on employe lui étoit contraire il pourroit provoquer des accidens qui lui seroient propres & qui en
compliquant ceux naturels à l'opération, pourroient les rendre plus dangereux & plus funestes. Nous
ne répéterons pas ici ce que nous avons déja dit des règles qu'exige le régime convenable à chaque
tempérament; Voyez depuis § jusqu'à l'§) Nous dirons seulement qu'il faudroit dans ce cas comme
en tout autre, faire s'il étoit possible que le malade n'eût pas de tempérament, c'est à dire, de
propension à aucune classe des maux dont un tempérament, une constitution peut être le nid ou
le foyer.

186. La nature de la maladie & des causes qui l'ont produite ne demande pas moins d'égards. Il faut
Nature de la maladie. dans ces cas que le régime tende à diminuer la grandeur des symptomes les rendre plus supportables
& en même tems qu'il soit opposé à la cause qui provoque la maladie, pour autant qu'il est
possible, l'empecher de faire des progrès ultérieurs, qui plus est même de l'amoindrir; & ce qui
seroit encore mieux, si l'on pouvoit y parvenir de la détruire entièrement, & éviter par
conséquent l'opération. C'est la connoissance des causes & la nature des parties affectées qui
doivent nous diriger: nous croyons que sur ce point nous nous sommes suffisamment expliqué
pour qu'elles connues, du moins pour la plus grande partie dans le cours de cet essai. & nous nous en
entretiendrons encore aux articles de chaque opération en particulier.

187. Nous avons assez dit (§) quels égards demandent dans le régime, le tems & la saison où l'on
Saison l'employe; aussi rien parlerons nous pas ici davantage.

188. Les symptomes de la maladie doivent aussi nous diriger & demandent quelquefois chacun
Symptomes en particulier un régime qui leur soit convenable; & comme la douleur & le spasme sont
les symptomes ordinaires de presque tous les maux, & que nous en avons déja traité (voy. §)
l'on pourra voir ce que nous en avons dit aux articles les concernant.

189. Voila qui doit être entendu en général, du régime qu'on doit employer dans toutes les préparations
des opérations, c'est à dire, pendant le tems qui les précède & que nous nous proposons de les faire.
Celui où nous opérons est si court qu'il ne demande les secours du régime que tout autant
que le malade, ce que je n'ai jamais vû, tomberoit en syncope, & ces secours sont si
connus que nous croyons n'en devoir pas nous en occuper. ce qui fait que nous passons tout
de suite à l'examen de celui qu'on doit employer dans le tems qui succède à l'opération.

190. Toute opération avons nous déja dit, laisse une playe plus ou moins considérable & plus ou moins
grave, selon les differens accidens qui l'accompagnent; & comme les accidens sont ordinairement les
mêmes que ceux des autres playes, tels que la fièvre, l'inflammation, la suppuration, & c.
nous étant suffisamment entretenu en leur lieu, du régime qui leur convient, & qui dans
tous ces cas est à peu près toujours le même, nous y renvoyons, en observant que si des cas
extraordinaires exigent quelque différence, c'est à la sagesse du Chirurgien à y pourvoir.
Mais la nature de la maladie & celle de l'opération qu'elle exige, peuvent laisser après
elles des accidens qui leur sont essentiels, dont encore nous n'avons pas eu l'occasion de
parler, & dont ~~nous allons~~ nous allons nous entretenir dans le détail des règles que nous allons
poser relativement au régime qu'il faut employer après chacune des opérations de
Chirurgie.

191. Les accidens (l'épanchement, la compression du cerveau) qui exigent l'opération du
trépan étant pour leurs suits, à peu près les mêmes, du moins pour l'ordinaire, que ceux que
l'apoplexie provoque, tels que l'assoupissement, la perte de connoissance, du sentiment,
Trepan du mouvement, exigent avant d'en venir à cette opération qu'on tâche d'éviter par
tous les moyens capables de dissiper ces accidens; & le régime de la résolution (§) doit
trouver ici sa place, lequel joint à d'autres moyens, tels que les saignées, les purgatifs & que
M. Boudou recommandoit parce que sans doute il les avoit mis en usage avec succès,
peuvent opérer un effet salutaire. Van Swieten semble en attendre beaucoup: apparet
dit il, multum boni ab hâc methodo merito sperari posse. Ce régime doit être continué
après l'opération jusqu'à ce que tous les accidens, soit ceux de la maladie soit ceux qu'elle entraîne
ayant cessé; & alors on pense à procurer une bonne suppuration & la consolidation de la
Regime. playe; & pour cet effet l'on prescrit le même régime que nous avons déja dit convenir à ces
deux états Voy. §) en ayant toujours égard à la structure & aux fonctions des
parties lésées: car l'on sçait qu'après cette opération, surtout lorsque la dure mère entamée, ne

formé dans la partie du cerveau cet organe a la plus grande propension à former par les os du crâne, et que cette propension augmente, et même devient complette si le sang qui se porte le plus abondamment dans ce viscère vient à se raréfier par une cause quelconque; ce qui fait que pendant tout le tems que le cerveau n'est pas exactement contenu par les parties qui l'avoisinent on ne doit employer que des alimens légers doux, tempérans, même rafraichissans (Voy. §   ) et en petite quantité à la fois, afin qu'ils n'augmentent ni le volume du sang, ni l'action des vaisseaux qui le contiennent. Ici le caffé, le vin, toutes les boissons spiritueuses, les alimens ragoutés, épicés, ou de digestion peu facile doivent être le plus soigneusement évités. L'on sçait aussi que lorsque la suppuration s'est formée dans ce viscère, elle est tout la frêle texture de celui-ci offre pendant la résistance à maîtresse pour ainsi dire d'y faire tous les ravages qu'elle veut. Et quoiqu'on par le régime aidé des autres moyens qu'on connoît tâcher d'en arrêter les progrès. Et rien, si je ne me trompe n'est plus propre pour opérer cet effet, mais que je puisse m'en rapporter à ce que j'ai vû que le lait combiné avec le quinquina joint aux autres alimens et en observant les mêmes règles qui nous venons d'exposer (Voy. §   ).

192. L'on ne sçauroit trop dans l'opération de la cataracte s'opposer à l'inflammation qui, peut en être la suite et surtout à la suppuration qui entraîneroit nécessairement la perte entière de l'œil. Ainsi avant de la faire, on doit mettre en usage le régime capable d'empêcher l'augmentation du volume des humeurs, même de le diminuer, de les adoucir, d'empêcher leur effervescence, tels que celui du §   ; et lorsqu'elle est faite celui de la résolution (§   ) ce qui va ordinairement à une dixaine de jours, tems auquel les accidens ne sont plus à craindre; et s'il en arrive ce même régime sera continué jusqu'à ce qu'ils soient entièrement évanouis. En employant l'un ou l'autre de ces régimes, l'on fera en sorte de le rendre opposé à la cause qui a provoqué la cataracte si elle est connue. Le plus souvent, par exemple du moins c'est ce que j'ai vû, l'opéra[illegible] des boissons spiritueuses l'occasionne, et pour lors le régime doit être le plus [illegible] le plus délayant, le plus tempérant, et que le [illegible] dont nous parlons ici en observant de rendre la boisson très abondante.

De la cataracte.

193. Dans l'opération de la fistule lacrymale il est toujours nécessaire avant d'opérer de détruire la cause qui la provoque, si elle est générale et de diriger le régime en conséquence; et l'opération faite, prescrire celui qui convient à une playe qui doit suppurer et qu'on doit mener à cicatrice après avoir rétabli les fonctions dont la lésion avoit exigé l'opération.

Fistule lacrymale.

194. La bronchotomie ne se faisant jamais que dans les occasions les plus urgentes, c'est-à-dire lorsque le malade est menacé d'être suffoqué, soit par une esquinancie, soit par la présence d'un corps dans la trachée artère on n'a pas pour lors le tems de préparer le malade à l'opération et en conséquence nous n'avons parlé que du régime qu'on doit employer quand elle est faite, et qui doit être toujours celui de la résolution (Voy. §   ) soit pour détruire la cause ou les effets qui ont exigé qu'on opérât, soit pour prévenir ou remédier aux suites de l'opération; et dès que tous les accidens sont dissipés, le régime devient le même que celui d'une playe simple dans les différens états.

Bronchotomie.

L'œsophagotomie n'exige pas moins d'être faite à l'instant et comme cette opération intéresse entamé la voye qui mène les alimens dans l'estomac quand bien même cette opération n'exigeroit pas par les accidens qui peuvent en être la suite le régime le plus exact la nature, ou pour mieux dire, la position de la playe ne permettroit pas d'autre qui plus est même je crois que tout aliment dans ce cas, ci pris par la bouche pourroit être nuisible en ce qu'il s'opposeroit par son passage à la réunion de la playe. Quil faut autant que cet en soi procurer le plutôt possible. Cependant il faut donner des alimens pour soutenir les forces de la vie et empêcher la dégénérescence des humeurs et les lavemens nous fournissent le moyen d'opérer cet effet quoique d'une manière moins sûre et moins prompte.

Oesophagotomie.

196. Quoique la matière des lavemens ne passe jamais dans l'état naturel au delà de la valvule de Bauhin, et que l'anatomie nous apprenne que les gros intestins ont très peu de vaisseaux chyliferes il n'en passe pas moins la plus grande partie dans les secondes voyes et peuvent par conséquent selon les propriétés dont ils sont doués, réparer ou rafraichir les humeurs. Je me rappelle qu'une fois entr'autres, dans une colique spasmodique je fis donner vingt six lavemens d'eau pure en un jour sans que le malade en rendit au delà du quart d'un. Il en ressentit le plus grand soulagement sans s'appercevoir du plus léger gonflement dans le bas ventre. D'après ce fait, on devroit attendre des lavemens les meilleurs effets dans tous les cas où l'on doit leur faire suppléer et tenir lieu de tout autre aliment, quand bien même l'expérience ne nous en auroit pas donné les preuves les plus convaincantes. L'on voit dans l'histoire de l'Académie royale de Chirurgie deux cas où l'œsophagotomie a été faite avec succès. « On observa, y est-il dit, de ne donner au malade

Lavemens alimenteux.

Académie [illegible] de Médecine

Régime.

bien cuit, ou ce qui feroit bien mieux le biscuit, que l'on aromatiseroit, suivant le conseil de Boerhaave avec l'anis, le cardamome, la graine de céleri, la canelle, &c; le mouton, le veau, la volaille, le pigeon, le lievre, en un mot les autres viandes tendres, roties, grillées & épicées; de bon vin vieux rouge que l'on peut ferrer, pour le rendre plus astringent, ou qu'on peut aromatiser avec les ingrédiens dont nous avons parlé, pour le pain. L'on doit donner ces alimens en petite dose à la fois, mais qu'on répète aussi souvent qu'il est besoin, afin de ne pas surcharger l'estomac qui comme tout le corps se trouve très débile. M. Levret, pour les raisons qu'il en donne, & d'après ce que l'expérience lui en a appris, conseille dans ce cas l'usage de la racine de garence qui paroît en effet avoir de bonnes propriétés pour combattre ce mal. On pourroit, sans inconvénient si je ne me trompe, la combiner avec les alimens dont nous venons de parler ou la donner de la manière dont le conseille M. Levret. Si l'enfant n'est pas [illegible] ou qu'il soit impossible de le faire on prescrira ce même régime à la nourrice c'est-à-dire qu'il faudra la mettre à l'usage d'alimens de même nature.

Carie

179. La carie n'est autre chose à l'os que ce qu'est l'ulcère aux parties molles. En effet, elle reconnoît les mêmes causes, exige le même traitement, & par conséquent le même régime. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] l'ulcère simple [illegible] [illegible] [illegible] demande le même qu'on [illegible] [illegible] nous avons déja parlé à l'article des ulcères, § 151. Nous ne croyons pas devoir sur ce point nous étendre davantage; [illegible] Nous ne croyons pas devoir [illegible] ce que nous ne ferions que nous répéter. Nous allons donc passer au plus vite au régime qu'on doit employer dans les opérations.

Régime.

Opération.

180. Toutes les fois que nous portons le fer ou le feu sur un des points de la circonférence du corps [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] plus ou moins [illegible] accompagnées de plus y faire une [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ou moins d'accidens, selon la nature des parties [illegible] doit être accompagnée d'accidens plus que l'extraction d'une pierre de la vessie [illegible] sous les tégumens. [illegible] mais dans l'un & l'autre façons que l'extraction d'une balle qui s'est engagée [illegible] ne doit pas moins prévenir s'il lui est possible les accidens [illegible] [illegible] [illegible] & dans ces cas le régime [illegible] survenir ou les détruire [illegible] & sans lequel il ne sçauroit [illegible] principaux moyens dont il doit se servir.

181. On reconnoît en chirurgie deux tems pour les opérations: l'un où elles doivent être [illegible] sans délai, & on appelle tems de nécessité; l'autre où elles peuvent, & même quelquefois [illegible] être différées, & c'est le second tems, d'élection. [illegible] [illegible] le régime convenable doit être employé pour tâcher de prévenir les accidens qui peuvent les accompagner ou tout au moins faire en sorte de les rendre moindres, s'ils ne peuvent être évités. D'ailleurs on peut, pendant qu'on prépare ainsi le malade, afin de lui faire courir moins de dangers, employer des moyens capables de lui éviter l'opération, ce qui tourneroit également à l'avantage du malade & de la chirurgie, puisque selon l'expression heureuse de M. [illegible] (de la chirurgie) consiste à sçavoir s'abstenir des opérations [illegible] [illegible] sa perfection.

Tems

182. L'on observe aussi trois tems dans une opération; celui qui la précède, celui où elle se fait, celui qui lui succède.

183. Le premier est plus ou moins long selon que l'opération est plus ou moins pressante; & dans le cas où l'on peut la différer, l'on doit ainsi que nous venons de le dire employer le régime convenable pour que le malade ne coure que les moindres dangers [illegible] relativement à l'état du malade, à la faire éviter l'opération, & pour cela le prescrire relativement [illegible] nature de [illegible], au tempérament, au tems, à la saison, &c.

Etat du Malade

184. L'état du malade doit être [illegible] [illegible] toutes ses forces, ou il les a plus ou moins perdues. Dans le premier cas il est absolument essentiel, du moins pour l'ordinaire de les diminuer, parce que si elles étoient conservées telles, la fièvre, l'inflammation [illegible] qui pourroient survenir seroient bien plus considérables, & pourroient même [illegible] & pour lors il faut diminuer la quantité d'alimens ou même ne faire usage que [illegible] sans trop nourrir [illegible] calment dans les humeurs, & peuvent modérer l'action des solides (Voyez [illegible]) tandis qu'il faut augmenter les forces si elles sont [illegible] en employant des alimens restaurans, fortifians: car [illegible] pour soutenir une opération [illegible] [illegible] [illegible] ne les seroient pas moins. Il faut prendre un juste milieu [illegible] ni trop fortes ni trop amoindries. Mais c'est à la sagesse [illegible] prendre; c'est la grandeur de l'opération, les dangers qu'elle peut occasionner [illegible] les forces de la nature pour les surmonter qu'il en trouvera la mesure.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

plus forts. Des potages, des oeufs frais, un peu de vin, au lieu que dans la vehemence des symptomes le regime doit être absolument le même que celui du § précédent; lorsque l'on est que dans la reunion le canal intestinal soit [illegible] non seulement les malades doivent être très reservés sur la quantité des alimens mais même encore [illegible] le reste de leur vie, ils doivent observer le plus exactement le même regime que celui que nous avons assigné aux hernies qu'on ne guérit pas §. car comme l'a très bien le celebre M. Louis, il est bien difficile de le persuader, quoique de très habiles gens ayent avancé, qu'une cicatrice obtenue par une diète rigoureuse, portée aussi loin qu'il est possible puisse se relacher & s'étendre lorsque le détroit de l'intestin s'élargisse ensuite. M. Louis a vû au contraire que quiconque eut dans ces cas, mis en usage, presque journalier, l'huile d'amandes douces pour favoriser cet élargissement, les malades n'en éprouvoient pas moins, s'ils mangeoient un peu copieusement, des coliques fort vives & qu'une indigestion a provoqué la mort après avoir rompu la cicatrice & formé dans l'abdomen l'épanchement des alimens qui avoient été pris outre mesure.

202. Lorsque l'inflammation ni la gangrene ne sont pas la suite de l'étranglement, la premiere indication qui se présente c'est de rétablir les premieres voyes dans leur situation en leur rayant la voye libre de [illegible] qui leur est naturelle: M. Louis a fait connoître la nécessité en renouvellant le précepte que Dionis en avoit donné le plus formellement. Les doux purgatifs qu'on doit mettre en usage en pareil cas, n'en agiront que mieux s'ils sont secondés par un regime analogue. Ainsi les boissons dont nous avons parlé plus haut (§) surtout l'opiat le petit lait; celles où l'on fait entrer les raisins passés, les pruneaux; les bouillons où entrent la bette, les épinards, & autres semblables être excellens pour y coopérer.

203. J'ai toujours vû [illegible] purgatifs ne sont pas suffisans & j'aurai long tems à me reprocher de n'en avoir pas mis en usage de plus energiques après une operation de hernie que je fis à une femme dont les premieres voyes étoient remplies d'une matiere grise tenace & comme argilleuse, qui avoient occasionné un étranglement par engouement. Des purgatifs plus forts, s'ils auroient pû être mis alors (il n'y avoit pas d'inflammation) auroient vraisemblablement évacué ces matieres, & fait cesser tous les accidens, tandis que l'eau de casse trop inerte, quoiqu'aiguisée avec du sel de [illegible] ne parti[illegible] laissa les matieres après elle & la malade mourut. Pour aider leur effet, le [illegible] me paroît être la meilleure boisson qu'on doit cesser lorsqu'ils l'ont produit pour revenir à l'usage des boissons antiphlogistiques dont nous venons de parler (§ précédent).

204. Quant à la playe, elle ne demande d'autres régimes que celui qui convient à une playe considerable relativement à ses differens états ce dont nous nous sommes suffisamment entretenus (§). Ce que nous avons dit du régime de la suppuration & de la gangrene doit être ici le plus exactement appliqué si ces accidens venoient dans le cas qui nous occupe, à s'emparer de l'epiploon.

Hydrocele

205. Lorsqu'on opere l'hydrocele, de quelque maniere qu'on le fasse il s'ensuit, pour en guérir radicalement, occasionner la suppuration de la tunique vaginale qui comme toutes les autres membranes ne suppure que très difficilement & est toujours accompagnée d'accidens fâcheux. Tels que la fievre quelquefois très considérable, l'inflammation qui n'en est pas moins, & qui par la continuité des parties se propage jusques dans le bas ventre & quelquefois aussi par l'hydrocele [illegible] ou [illegible] du [illegible] vaisseaux & veines intérieures a provoquer [illegible] bonne suppuration & les differens symptomes. Et soit qu'on doive les moderer ou les exciter nous croyons en avoir dit assez sur ce sujet à l'article du regime convenable à la suppuration dans ses differens états (§). Nous observerons seulement ici que dans le cas qui nous occupe les symptomes sont beaucoup plus souvent trop que pas assez forts & que tout ce que nous venons dire à ce sujet doit le plus exactement s'appliquer à la suppuration du sac herniaire. Lorsque l'excision n'en étant pas praticable on est obligé de le laisser. La suppuration une fois faite & ayant produit l'effet pour lequel elle a été provoquée on abandonne le régime qui lui est propre pour passer à celui de la consolidation des ulcères (§). Nous ne faisons point ici mention du régime pour ma[illegible] avant l'operation qui doit être le même que celui que nous avons assigné aux operations en general (§) non plus que de celui qu'on doit mettre en usage, si après avoir crû l'hydrocele résoluble, on en tente la resolution, parce qu'il ne doit pas être different de celui des autres hydropisies. (Voy §

Sarcocele

206. La suppuration qui doit suivre l'operation du sarcocele, étant quoique quelquefois moindre à peu près la même que celle de l'hydrocele, le regime qui lui convient doit conséquemment être aussi à peu près le même. aussi nous ne parlerons nous pas davantage.

Lythotomie

207. [illegible] l'operation soit avant, soit après être faite exige un bon régime, car de quelle maniere qu'on la [illegible] la lythotomie en quelqu'endroit qu'elle se fasse & de quelle maniere qu'on la pratique cette operation est sans contredit une des plus grandes, des plus difficiles, & par consequent [illegible] de la chirurgie, qui, par conséquent demande en tous ses soins, toute l'attention du Chirurgien, & exige de la part du malade [illegible]

assez de forces pour la supporter, afin que les accidens qui l'accompagnent ordinairement soient autant qu'il est possible des moins considérables. il arrive bien plus souvent à un calculeux de n'avoir pas assez de force pour soutenir l'opération que d'en avoir trop, parceque ses souffrances, ordinairement des plus grandes attachées à son état & qu'il éprouve ordinairement [illegible] bien instruits les malades ne se décident pas aisément & avec raison à se laisser opérer, doivent l'avoir jetté dans la plus grande foiblesse; & pour lors, afin de le sortir de cet état, il faut le mettre à un régime capable tout à la fois & de lui redonner des forces, & surtout d'amoindrir autant qu'il est possible la grandeur de ses souffrances, la violence des symptomes sans quoi les forces ne sçauroient revenir. De bons bouillons, de bons potages où l'on fait entrer les differens légumes dont nous avons si souvent parlé & auxquels il faut ajouter l'oignon la rave la carotte l'asperge le céleri; les differens coulis qu'on en peut faire; le blanc manger, les gelées, les crêmes; le lait les oeufs frais, &c, fourniront des alimens capables de restaurer & de communiquer en même tems aux urines leur propriété adoucissante, laquelle portée par leur moyen seulement vers les voies où la pierre est contenue l'empêchera par le doux mucilage dont ils sont [illegible] de [illegible] tous les effets dont elle est susceptible. Les boissons doivent avoir les mêmes propriétés. On [illegible] [illegible] adoucissantes; la graine de lin, les fleurs de pied de chat, [illegible] [illegible] chaudes, [illegible] & têtes de pavots blancs [illegible] doivent entrer dans leur composition, de même que les graines de [illegible] le sirop de karabé, même le [illegible] en observant [illegible] qu'il y ait du spasme ou le sirop de karabé [illegible] aux règles que nous avons cidevant posées; (§) & pour quelles se portent en plus grande [illegible] vers les voyes urinaires, y joindre la rave, l'asperge, le céleri, le persil &c &c l'eau de riz [illegible] miellée, l'oximel, l'hydromel, le petit lait, l'hydrogala y conviennent beaucoup. [illegible] paroit avoir ou [illegible] [illegible] on a fait le plus grand éloge pour ce cas, & qui réellement paroit avoir ou doppelville omettre le [illegible] les siliques de haricots, le ceterach que [illegible] [illegible] en quelques succès, de même que [illegible], les [illegible] dans l'encyclopédie & l'uva ursi dont Mrs [illegible] Van Swieten & de Haen ont tant vanté à ce sujet les meilleurs effets; ainsi que de l'eau de chaux coupée avec le lait & combinée avec le savon. Avec ces derniers moyens, ces deux derniers auteurs sont parvenus l'un & l'autre sinon à detruire les calculs, du moins à faire evanouir jusqu'aux moindres de leurs symptomes, jusqu'à leur moindre incommodité & par conséquent les malades ont été dispensés de l'opération dont la mort eut peut être été la suite. Dans un de ces cas, M. de Haen donnoit chaque jour une once entière, unciam integram de savon de Venise & de l'eau de chaux ou de lait quatre livres à chaque [illegible] de sorte que dans environ huit mois le malade prit [illegible] livres de chaux ou de lait & [illegible] livres de savon. Si les forces étoient trop [illegible] on pourroit les amoindrir en employant du même régime que les alimens les moins nourrissans ou qu'on donneroit moins souvent & en petite quantité. (Voy d'ailleurs §.

208\. Si ces secours sont inutiles pour éviter l'opération du moins sont ils capables de disposer le malade à la supporter avec moins de danger de même que les suites; & lorsqu'elle est faite le régime qui lui convient est celui d'une playe grave & de ses differens accidens si elle en est accompagnée. Voy. §) à quoi nous ajouterons que les urines qui [illegible] continuellement par la playe & dans les autres endroits que le calcul a affectés [illegible] certains égards, dont nous [illegible] de même que la disposition calculeuse [illegible]

209\. Si les urines des calculeux doivent être [illegible], les mêmes raisons subsistent [illegible] affectées par les raisons que nous en avons [illegible] pour ainsi dire, continuellement [illegible] entamées qu'elles lavent [illegible] continuer les mêmes boissons adoucissantes [illegible] & ensuite au tems de la suppuration passer aux détersives, telles [illegible] coupée avec une égale quantité que l'eau [illegible] plus ou moins forte & [illegible] de [illegible] [illegible] il faut [illegible] [illegible] le confirme [illegible] que M. Bouteau croit & [illegible] [illegible] des injections dans ce cas, avoir égard aux boissons que [illegible] [illegible] [illegible] plus souvent, & d'ailleurs il [illegible] recommandées en pareil cas, du moins le plus souvent [illegible] faire lorsque [illegible] ces boissons [illegible] ce que les injections [illegible]

210\. [illegible]

Fistule de l'anus.

[illegible] mettre en usage [illegible] régime que celui qui convient [illegible] & se cicatriser. (Voy. § [illegible] substances qui conséquemment doit suppurer & se cicatriser [illegible]

mener aliment pendant six jours, & l'on tacha d'y suppléer par des lavemens nourrissans ?? il n'y est ainsi qu'on le voit question que des lavemens capables de nourrir, & je crois que ceux capables de léngerer de rafraichir n'y font pas moins nécessaires, pour suppléer aux boissons dont le malade devroit en tout autre cas faire un grand usage mais qu'on ne peut pas employer ici par les raisons que nous avons specifiées. Il n'est trouvé parlé dans le memoire de M. Guattani sur cette operation que des lavemens nourrissans de même que dans presque tous les auteurs qui ont prescrit de les suppléer aux alimens, Garengeot Heister, Boerhaave, Wieter qui ne designent pour ces cas que le lait les jaunes d'oeuf, les bouillons de viande surtout &c, auxquels cependant Wieter veut qu'on ajoute un peu de nitre, de suc de citron, ou quelques gouttes d'esprit pour eviter la corruption, l'on laquelle ils ont la plus grande pente & donne ensuite le precepte de faire rendre préalablement un lavement purgatif au malade, pour débarrasser les gros intestins des excremens qu'ils contiennent afin que ces lavemens nourrissans puissent être gardés plus longtems: à quoi j'ajouterai que non seulement ce precepte doit être exactement observé mais encore pour la raison que cet auteur en donne, ce precepte doit être exactement observé, leurs qualités alkalines pour empêcher que les excremens s'ils restoient ne communicassent aux alimens leurs qualités alkalines & putréfactives, & qui étant ainsi doués, portés dans les seconds voyes, pourroient y opérer les effets les plus dangereux. Mais au lieu de donner des lavemens aussi nourrissans & de leur unir des seuls, nous préférerions de faire rendre plus souvent & de plus legers tels que ceux que fourniroient les differentes tisanes de riz, le petit lait, l'hydrogale, l'eau de poulet, les bouillons d'herbe, le vinaigre &c qui sont contraires & de gruau, que l'on pourroit aciduler avec le suc de limon le vinaigre &c qui auroient des effets très salutaires & sont plus convenables dans le plus grand nombre de cas qu'il en soit d'autres dans les cas d'esquinancie où il n'est pas possible de rien faire avaler au malade. Il avoit avec raison que s'ils étoient plus mieux marqués. Sydenham ne veut pas qu'on en employe d'autres dans les cas d'esquinancie où il nourrissans, ils pourroient aggraver les symptomes. Nous croyons pouvoir dire la même chose du regime convenable après l'oesophagotomie où comme l'observe M. Guattani, conservant le regime convenable après l'oesophagotomie où comme l'observe M. Guattani le malade n'a pas beaucoup perdu de ses forces; & c'est toujours relativement à ces forces que nous devons rendre les alimens plus ou moins capables de nourrir. Si le malade se trouve pressé par la soif, comme il n'est pas en pareille circonstance possible, ou du moins prudent de le faire boire, c'est le cas de tromper sa soif en lui faisant tenir continuellement dans la bouche une tranche de citron d'orange ou de tout autre fruit & de répéter souvent les lavemens dont nous venons de parler, surtout si le malade les garde longtems & n'en rend que la plus petite portion; ce qui tout rassemblé démontre le besoin qu'on a alors les humeurs d'être renouvellées. Je crois que dans tous les cas où l'on ne peut sans danger, ou autrement, rien faire avaler au malade, la methode des lavemens dont il vient d'être question, est en tout bien plus sure & préférable à celles qu'ont proposées M.M. Littre & Libouton, l'un à l'Academie royale des Sciences, & l'autre à l'Academie royale de Chirurgie, parceque celles ci peuvent être suivies d'accidens facheux.

197\. Empyeme. L'operation de l'empieme ne se pratique que pour donner issue à un fluide quelconque epanché dans la capacité de la poitrine & qui met le malade dans le danger d'être suffoqué à chaque instant. Comme dans tous les cas, cette operation n'est pas accompagnée d'un bon succès, il faut autant que les symptomes plus ou moins pressans le permettent, employer les moyens capables d'eviter l'operation, en évacuant s'il est possible, les fluides epanchés, par les voyes naturelles, & surtout par celle des urines. Je suis assuré avoir vû un grand nombre de cas où cette operation étoit indiquée soit par une hydropisie de poitrine, soit par un epanchement de pus dans cette capacité, & qu'en employant les diuretiques, j'ai toujours gueri sans operation, excepté deux fois où le sujet s'évacua par la voye des crachats, & une autrefois où j'operai & le malade perit, non des suites de l'operation, il faut tout dire mais de la maladie qui étoit une hydropisie purulente, venue à la suite d'un reflux de lait dans le sang. Le regime est ici du plus grand secours & a vraiment des degrés superieurs aux medicamens, qu'il ne faut cependant pas negliger d'employer; mais ce sont les alimens, & surtout les boissons qui, font presque tout, si elles sont rendues propres à l'état du mal & contraires à la cause de la maladie. Mais si dans les cas inflammatoires, ils doivent être pris dans la classe des diuretiques doux (Voy. §) dans les autres on doit les prendre dans celle des diuretiques vifs & fortifians. (Voy. §) Tous les cas d'epanchemens dans la poitrine que j'ai vû étoient tous chroniques, & la suite & les réparations que je combinai avec les alimens, tantôt avec le lait coupé avec la decoction de quinquina tantôt avec un bouillon ou potage, tantot avec les tisanes de racines, d'oseille de fraisier, de quelques unes des chardons, de fenouil, d'asperges, &c. quelquefois avec du vin trempé, rendu medicinal, suivant les differentes circonstances, suivant les differens degrés d'irritation de foiblesse ou de force, m'ont toujours reussi. (Voy. §) Quant au reste du regime on peut voir ce que nous en avons dit à l'article de la resolution (§); & si malgré tous ces moyens, il faut en

en venir à l'opération, il faudra se conduire en tout de la manière que nous l'avons dit en parlant du régime des playes, des ulcères, et surtout de la suppuration [illegible] que dans ce cas, [illegible] toujours [illegible] la maladie dont il [illegible] [illegible] sanguification, [illegible] cet organe de la sanguification, il [illegible] fournit [illegible] une trop grande quantité de chyle ou moindre, mais d'une nature peu propre à [illegible] ou capable d'accroître le volume du sang en le raréfiant, ne pourroit [illegible] d'avoir analogue, ou capable d'accroître le volume du sang en le raréfiant [illegible] conséquemment hors d'état d'exécuter pleinement les [illegible] que surcharger cet organe et le mettre conséquemment hors d'état [illegible] fonctions; d'où il ne manqueroit pas de résulter les plus grands inconvéniens [illegible] [illegible] aliments de [illegible] lesquelles [illegible] ne [illegible] donc [illegible] ici que les aliments d'une [illegible] et qui sont former avec le sang une liqueur homogène [illegible] les différens coulis des [illegible] les crèmes légères de riz, de gruau, les légères purées des autres farineux, [illegible] la décoction d'orge ou même quelquefois avec le quinquina [illegible] soulagés [illegible] avec plus ou moins de décoction d'orge [illegible] une meilleure exécution des [illegible] jusqu'à ce que l'on voit par la renaissance des forces et une meilleure exécution des [illegible] plus nourrissans et en plus grande quantité [illegible] fonctions qu'on peut donner des alimens [illegible] solides plus nourrissans et en plus grande quantité à [illegible] la fois.

198. [illegible] on doit se conduire [illegible] de la même manière dans les opérations de la paracentèse [illegible] qui ne doivent être faites que dans les mêmes cas, et qui ont entre [illegible] du bas ventre qui ne doivent être [illegible] en observant que lorsque, comme il est assez ordinaire, l'empième [illegible] la plus grande analogie, en observant que lorsque, comme il est assez ordinaire, l'empième du bas ventre est occasionné par un abcès du foye, la bile dont il est l'organe sécrétoire, [illegible] communique en se mêlant aux [illegible] toute son acreté laquelle quelquefois provoque les plus vives douleurs et [illegible] érosions, et que [illegible] corriger [illegible] [illegible] dans le choix desquels on pourra, d'après ce que nous [illegible] pour le tempérament [illegible] [illegible] plus convenables au cas dont nous parlons. venons de dire, [illegible] [illegible]

Paracen-thèze.

199. Lorsque la hernie est accompagnée d'étranglement [illegible] inflammatoire [illegible] les secours les plus prompts, et à [illegible] d'avoir recours à d'autres moyens de guérir [illegible] lorsque l'étranglement est inflammatoire [illegible] le régime que doit tenir le malade consiste dans la [illegible] qu'à l'opération [illegible] [illegible] dit M. Poursaud, [illegible] privation presque totale des alimens et des boissons antiphlogistiques [illegible] être employées ici qu'avec beaucoup de discrétion [illegible] en général dans tous les cas [illegible] Plusieurs praticiens [illegible] de faire tenir par la crainte de surcharger le canal intestinal [illegible] surtout lorsque les vomissemens ont commencé dans la bouche du malade des tranches de citron surtout lorsque les vomissemens [illegible] et dans le cas où l'accident [illegible] ne peuvent être utiles que dans les premiers momens [illegible] remplis de matières. Cependant les potions huileuses ne peuvent être utiles quand les intestins grêles sont encore remplis de matières, et être [illegible] seroit pas survenu quand les intestins grêles [illegible] me semble être donnés en petites doses souvent répétées, et être [illegible] surtout si les boissons étoient les unes et les autres, pourroient [illegible] [illegible] de même nature [illegible] dans les étranglemens occasionnés par [illegible] M. Poursaud ou tout autre de même nature [illegible] incisive, avec le sel d'epsom que conseille M. Poursaud [illegible] et incisifs. [illegible] malgré ces secours il faut en [illegible] secondés par des topiques fortifians et incisifs [illegible] l'état des parties qui venir à l'opération lorsqu'elle est faite le régime doit être dirigé sur l'état des parties qui ont souffert l'étranglement, et [illegible] Celse [illegible] la playe considérable qu'on a été nécessité de faire.

Hernie avec inflammation.

200. Si l'intestin qui formoit la descente en tout ou en partie et dont l'étranglement occasionnoit [illegible] inflammé le régime doit être très sévère et ne consister qu'en les principaux [illegible] [illegible] faites avec la racine de fraisier, l'oseille boissons antiphlogistiques et adoucissantes telles que les tisanes faites avec la racine de fraisier, [illegible] pied de chat, les raisins sapes, le miel [illegible] les fleurs de guimauve, de bouillons blancs de tussilage, de pied de chat, les raisins [illegible] les légères panades, les léger. [illegible] les crèmes légères de riz, de gruau, les légères panades, les léger. bouillons de jeune volaille, et qu'on donne chaudement [illegible] petites doses plus ou moins souvent répétées. Je crois que le plus prudent est de [illegible] dit Boerrhaave *frigidus, calido, additis prudenter opiatis*. Je crois que le plus prudent [illegible] douleurs vives ne surviennent ne point du tout faire usage [illegible] à moins que [illegible] ou des douleurs vives ne surviennent [illegible] avec le syrop de Karabé ou faire entrer et pour lors on pourroit donner un [illegible] avec le syrop de Karabé ou faire entrer ce syrop dans les autres boissons.

Avec gangrène.

201. Malgré tous ces secours il arrive que trop souvent que l'inflammation de l'intestin fait des progrès et se termine par la gangrène. Alors l'escharre [illegible] tombée, les alimens ou les excrémens [illegible] très sévère et peut-être [illegible] [illegible] sans doute ici le cas d'un régime très sévère et [illegible] viennent sortir par la playe. [illegible] si ce sont les intestins grêles qui sont lésés même ne [illegible] [illegible] consister qu'en [illegible] [illegible] que l'art en opère la réunion ou qu'on [illegible] soit que l'art en opère la réunion ou qu'on afin que la consolidation [illegible] faire, soit que l'art [illegible] et qu'il n'est que ce dernier l'abandonne à la nature. [illegible] lorsque tous les accidens sont cessés et qu'il n'est que ce dernier [illegible] pourroit en résulter des inconvéniens. « si [illegible] dit qui [illegible] le régime [illegible] continué, il pourroit en résulter des inconvéniens. [illegible] exposé de [illegible] aux accidens consécutifs »: ce qui je crois M. Louis, le rétrécissement du canal et [illegible] [illegible] la réunion de l'intestin à la nature ne doit être entendu que des cas où l'on est forcé d'abandonner la réunion de l'intestin à la nature [illegible] surtout si l'on suit la méthode qu'a proposée M. [illegible] [illegible] dans les autres cas, [illegible] des bouillons, des panades, des crèmes, des coulis. Alors dès que tous les accidens ont cessé on [illegible] donner, des bouillons, des panades, des crèmes, des coulis

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

211. amputation

212. anevrisme.

213. saignée

214. Scton

215. Vesicatoires

216. Inoculation

mauvais effets en employant un régime doux, peu nourrissant, antiseptique, antiphlogistique. Voy.

(1) & par tous les moyens que nous connaitrons capables d'arreter les progrès funestes qu'il peut faire dans nos humeurs, & de pousser au dehors par les secours convenables que nous pouvons prêter à la nature, le venin que nous faisons couler dans les veines des infortunés qui s'exposent à mourir par la seule crainte de devenir malades. *Hic breviter ex sanis rationes quae me permoverunt ut haeterus nemini Variolarum insitionem suaserim.*

217\. Quoique l'accouchement soit purement une opération de la nature, il [illegible] soit dans ce qui le précède, soit dans ce qui l'accompagne, soit dans ce qui le suit [illegible] notre attention [illegible]. Et en effet, à peine une femme est elle grosse que par son état, [illegible] infinité [illegible] par la révolution que le corps en éprouve. Les règles, cette excrétion [illegible] nécessaire pour que [illegible] supprimées [illegible] dont naissent les spasmes, [illegible] tous ces symptomes [illegible] ou la dépravation, les nausées, le vomissement, [illegible] digestions, [illegible] la gêne de la circulation qui s'accroît [illegible] compression [illegible] les varices, les hemorrhoïdes, l'œdematie à mesure que la grossesse avance vers son terme, [illegible] les hemorrhagies du nez, [illegible] les crachemens de [illegible] des extrémités inférieures; quelquefois même [illegible] la grossesse; car [illegible] fausses couches enfin [illegible] avortement qui peut arriver dans tous les tems de la grossesse [illegible] qu'on peut appeller avortement tout accouchement qui [illegible]

Grossesse

accidens.

218\. Le plus grand nombre des femmes éviteroient certainement, sinon tous ces accidens, au moins s'ils survenoient [illegible] beaucoup moindres, si dès le premier moment qu'elles se reconnoissent ou se soupçonnent enceintes, elles se mettoient exactement au régime que nous avons décrit [illegible] tempérament [illegible] Mais (1) qui possède toutes les propriétés pour [illegible] éviter tous les accidens que nous [illegible] [illegible] jugement que [illegible] n'est pas aussi que le vulgaire qui ne sçait [illegible] qui [illegible] besoin d'être nourri pour croître, [illegible] quelquefois, et même très souvent surabondante [illegible] les règles [illegible] précisément [illegible] plus que suffisant [illegible] en conséquence une femme [illegible] au lieu de se retrancher une partie des alimens qu'elle [illegible] suivoient exactement [illegible] nourriture [illegible] éviteroient [illegible] de donner la solution [illegible] femmes grosses [illegible] insalubres, parcequ'il [illegible] ce que cependant [illegible] par le public, ne m'ont jamais paru, au moins dans le plus grand nombre des cas, qu'un besoin [illegible] par la nature des mauvais sucs contenus dans l'estomac [illegible] mauvaises digestions [illegible] sans être surpris, si, par exemple, l'alkali [illegible] le vinaigre, la salade comme dans ces mauvais sucs qu'une femme appette évidemment [illegible] et réciproquement qu'elle appette les alkalis lorsque [illegible] leurs plus grandes passions lorsque [illegible] condescendance à leur [illegible] estomac. Je suis assuré [illegible] elles auroient pu donner, ce qu'à la vérité elles [illegible] & je ne me suis jamais opposé [illegible] sont presque toujours les plus portées à faire. J'avois pris sur ce point Mauriceau pour guide, avant que mon expérience m'eut éclairé, & j'ai toujours éprouvé avec lui que ces alimens quoique moins bons, dont les femmes grosses usent avec appétit, sont préférables aux autres meilleurs, dont elles [illegible] meilleurs qu'en [illegible] sans doute [illegible] Je n'aurois peut-être pas [illegible] de sécurité, si l'autorité de M. [illegible] imbu de préjugés contraires, suivi Mauriceau avec autant de sécurité [illegible] son secours. Qu'on veuille [illegible] sur celle de cet auteur ne m'eut très rassuré en me prêtant son secours [illegible] comme les autres, rencontré plus d'une cependant bien observer que je ne parle qu'en général [illegible] si je puis parler ainsi, où l'on ne peut rien [illegible] idiosyncrasies singulières, de ces tempéramens gatés, si je puis parler ainsi, [illegible] inexplicables; & plus souvent encore de ces comprendre, dont le gout dépravé fournit des phénomènes inexplicables [illegible] caractères vraiment de femme, qui dans le régime, comme en toute autre chose, n'agissent [illegible] par un esprit de contradiction [illegible] règle [illegible] ne doit conséquemment [illegible] nous occupper.

Regime

219\. [illegible] les premiers accidens dont nous venons de faire mention (1) [illegible] [illegible] trop grande [illegible] un régime [illegible] qu'il est opposé au caractère [illegible] facile digestion, & qu'on continuera jusqu'à ce qu'ils soient provoqués, soit [illegible] nourrissant [illegible] entièrement [illegible] a remplir cet effet [illegible] est ce ainsi que mon expérience [illegible]

(1) [illegible] a observer dans l'inoculation; celui depuis l'insertion jusqu'à l'invasion de la [illegible]

220\. [illegible] [illegible] qui [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] occasionnés [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] ce qu'on ne peut faire qu'en détruisant ces accidens ou autres qui en faire survenir [illegible], & qui pourroient y mettre obstacle; j'ai vu beaucoup de femmes grosses affectées souvent survenir, & qui pourroient y mettre obstacle. J'ai vu beaucoup de femmes grosses affectées de differens maux très dangereux. Je les ai malgré le préjugé vulgaire, toujours traités sans m'occuper [illegible] de la grossesse, & j'ai toujours eu tous les succès possibles, tandis que d'autres ont été [illegible] trop occupés [illegible] qui leur formoient comme une entrave, d'autres ont été [illegible] [illegible]

221\. Parmi les accidens [illegible] grossesse l'hemorrhagie & l'avortement qui en est beaucoup [illegible] la suite sont sans contredit les plus fâcheux. Nous n'entrerons ici dans aucun détail concernant le régime convenable dans l'hemorrhagie utérine qui arrive dans la grossesse, celui dont nous avons déjà parlé (§) étant très exactement le même, nous y renvoyons.

Hemorrhagie

222\. [illegible] à la rigueur l'on puisse appeller avortement tout accouchement prématuré, il est pourtant [illegible] avec raison de ne donner ce nom qu'à celui qui arrive dans des tems où les organes du fœtus ne sont pas [illegible] [illegible] qu'il puisse vivre: ainsi l'on n'appelle avortement que la sortie du fœtus [illegible] depuis la conception jusqu'après le [illegible] mois revolu [illegible] après le terme le fœtus est vivace. [illegible] [illegible] [illegible] sortie du sein de la mere avant le terme de l'accouchement [illegible] occasionnent ce qu'on appelle [illegible]. L'on voit dans tous ces cas [illegible] mêmes causes qui [illegible] employer [illegible] même régime.

Avortement

223\. L'avortement n'arrivant jamais que contre le vœu de la nature, il ne peut être provoqué que par une cause capable de porter un dérangement complet dans l'économie animale, soit une maladie vive, soit une chute un coup, une passion immodérée, &c. Le régime convenable [illegible] doit être dirigé par la nature de la cause qui fait naître cet accident & [illegible] [illegible] [illegible] des forces existantes. Si c'est une maladie, le régime sera celui qui lui convient, mais devenu plus sévère; si c'est une chute, un coup, ce sera celui de la contusion [illegible] relatif aux accidens qu'elle est capable de [illegible] [illegible] une passion trop forte [illegible] Si le cas arrive, ce qui est ordinaire, surtout aux premiers tems de la [illegible] & la sortie du placenta, et [illegible] que la nature [illegible] le décollement & la sortie du placenta [illegible] [illegible] de la paroi intérieure [illegible] suppuration [illegible] suivant les differentes circonstances le régime [illegible] matrice, avec le cas [illegible] en tout & suivant [illegible] de faire observer qu'à l'exception [illegible] suppuration. (§ & suiv.) Nous croyons inutile de faire observer qu'à l'exception [illegible] régime, les autres dont nous parlons ici doivent être employés aussi bien lorsqu'on n'est que menacé de l'avortement pour le prévenir, que pour remédier aux accidens qui le suivent lorsqu'il est survenu.

224\. [illegible] [illegible] occasionnées par de l'air, de [illegible] production [illegible] [illegible] exigeant [illegible] [illegible]

Fausses grossesses.

225\. Dans tous les cas de fausses grossesses occasionnées par de l'air ou de l'eau contenus dans l'intérieur de la matrice [illegible] règles [illegible] survenant [illegible] ont toujours paru dans l'un & l'autre cas [illegible] & la guérison de ces maux [illegible] toujours été la suite [illegible] [illegible] sans récidive plus ou moins répétée, jusqu'à ce que [illegible] [illegible] [illegible] Nous n'entrerons pas dans le détail de la quantité des alimens qu'il faut donner aux malades de cette espece, parceque [illegible] dépend des differentes circonstances toujours variées, jamais les mêmes [illegible] mais quant à la qualité ils ne doivent [illegible] [illegible] complications qui les accompagnent [illegible] des hydropisies (Voy. §) si comme il est ordinaire [illegible] de ceux convenables aux autres hydropisies [illegible] provoque ou ne les accompagne pas; l'existence de quelque acrimonie ou vice des humeurs ne les provoque ou ne les accompagne pas; [illegible] dans ce dernier cas, il faudroit mettre en usage les alimens capables d'aider [illegible] [illegible] suffisamment [illegible] dans le cours de cet [illegible] je me suis toujours très bien trouvé [illegible] [illegible] dans les boissons [illegible] [illegible] [illegible] qui produisit l'effet le mieux marqué [illegible] [illegible] & la maladie, qui étoit une tympanite utérine [illegible] [illegible] tout à la fois & [illegible] & disparut ensuite à l'apparition des règles qui [illegible] [illegible] mais moins volumineuse, & disparut ensuite [illegible] [illegible] plus haut que je [illegible] [illegible] [illegible] régime dont nous parlons plus haut que je fis continuer. Je crois que [illegible] que le même régime est le plus souvent, pour ne pas dire toujours, celui-ci [illegible]

Tympanite, ascite. utérines

[illegible] fievre; celui d'après cette invasion jusqu'à [illegible] [illegible] [illegible] de la suppuration; celui de la desquammation. Pour le premier tems le régime doit être celui § 44 & suivans; pour le second celui des § 8 jusqu'à 14. & 22 jusqu'à 30. Pour le troisieme celui des § 108.9.10; pour le quatrieme celui des § 117; & pour le cinquieme celui du § 65.

233. Dans ces différentes circonstances le régime doit être toujours dirigé par la nature de la maladie [illegible] [illegible] & celle des symptômes qui l'accompagnent; mais il faut qu'en même temps tous les alimens & les boissons qu'on donne conspirent à rendre fluide le lait stagnant & à [illegible] par l'évacuation qui paroîtra la plus favorable, c'est-à-dire celle que la nature paroîtra vouloir [illegible] de préférence. Celle des urines est ce qu'il m'a toujours paru dans ce cas & dans tant d'autres la moins pénible à la nature & conséquemment [illegible] [illegible] ce que pour [illegible] ordinaire elle [illegible] [illegible] que toute autre; [illegible] [illegible] [illegible] que nous venons [illegible] [illegible] [illegible] ou toute autre analogue, [illegible] la boisson dont la malade doit faire usage avec [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Régime.

Si au contraire c'est par les [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] avec la racine de [illegible] fonronnière, de bardane &c; [illegible] [illegible] de polypode, de patience sauvage, les chicoracées &c. Dans toutes ces boissons [illegible] [illegible] qu'elles soient, il ne faudra pas manquer d'y faire entrer le sel de duobus qui augmente non seulement leurs propriétés, mais encore combat, détruit les acides qui peuvent opérer la coagulation du lait & le rend même plus fluide & par là plus propre à être évacué. M. Levret [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] recommande pour le même objet, d'après les bons succès qu'il en a retiré, [illegible] [illegible] [illegible] M. Buzos recommande aussi ce dernier à qui [illegible] [illegible] que le tartre stibié, à petites doses. M. [illegible] fait pas entrer, suivant le lait de tartre dans les tisanes [illegible] les meilleurs effets. Il [illegible] [illegible] [illegible] avec l'eau de pariétaire, [illegible] & édulcorée avec le syrop des cinq racines.

Quant aux autres alimens leur quantité & leurs qualités doivent être dirigées par la nature de la maladie & l'état des forces de la malade; mais il faut toujours se rappeller qu'on a à résoudre une humeur en stagnation & qu'afin que la résolution puisse s'en faire, il faut aussi que la masse générale des humeurs soit amoindrie [illegible] que nous l'avons déjà dit, §. [illegible] au point d'avoir en quelque sorte besoin pour acquérir le volume qui lui est nécessaire de l'humeur dispersée & devenue comme étrangère. D'après [illegible] nous croyons [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ainsi que [illegible] la maladie est inflammatoire, le régime, [illegible] les raisons que nous en avons [illegible] [illegible] [illegible] doit être [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] par la nature des symptômes qui forment autant de [illegible] [illegible] [illegible] doit être dirigé [illegible] la suppuration, le régime, pour [illegible] d'une manière quelconque, [illegible] [illegible] [illegible] que celui de cette terminaison relativement à la nature diverse [illegible] Voy. § [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] au [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] la nature de l'humeur [illegible]; & pour cela, il faut [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] bouillons de viande plus ou moins [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] le persil, le cerfeuil [illegible] [illegible] rave, la carotte, l'oignon, le porreau, le céleri [illegible] [illegible] [illegible] plus fluides, de les aider à [illegible] [illegible] [illegible] la [illegible], [illegible] de [illegible] les humeurs [illegible] [illegible] [illegible] hors du corps & enfin de combattre & de détruire l'acidité. J'ajouterai [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] que j'ai vu une [illegible] [illegible] différens émonctoires [illegible] favoriser [illegible] [illegible] [illegible] arrêter qu'une légère décoction de quinquina, pour boisson ordinaire donnée à petites doses souvent répétées, & [illegible] laiteuse devenir colliquative [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] puis d'un fort bouillon de viande ou un peu de gelée. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] donnoit aussi quelquefois à la malade de l'eau de riz torréfié & serrée avec un peu de sucre lorsque la boisson ordinaire étoit répugnée. Mais il faut bien se garder d'arrêter cette espèce de flux, il faut même l'aider par le régime que nous lui assignons parce qu'il est toujours ou presque toujours salutaire, lorsqu'il n'est pas colliquatif.

234. Il est une foule d'autres maux qui quoique des suites de couches ne demandent pas que nous nous en occupions ici de nouveau, parceque ces maladies telles que les pertes de sang, l'inflammation, la suppuration de la matrice, les douleurs, les convulsions &c, ne [illegible] pas d'être traitées différemment que si elles arrivoient hors ce temps & de toute autre cause. Nous observerons seulement qu'en employant le régime convenable aux cas qui se présentent, il faut autant qu'il est possible le rendre capable d'empêcher le lait de prendre aucune mauvaise tournure, parce qu'ainsi que nous venons de le dire en [illegible] [illegible] [illegible] dont il est susceptible, il pourroit provoquer des maux qui en compliquant ceux [illegible] ne manqueroient pas de les rendre plus formidables, & qui si l'on ne peut pas absolument les empêcher mettre en usage le régime convenable s'il se peut, & aux uns & aux autres.

235. Ce seroit ici le lieu de parler du régime convenable à la suite de l'opération césarienne; mais comme ce n'est qu'une playe, des plus considérables à la vérité, faite par l'art, elle ne [illegible] conséquemment plus dangereuse si elle l'est autant qu'une autre playe

opération Césarienne.

[illegible] [illegible] accidentelle du bas ventre, [illegible] [illegible] d'autre régime que celui d'une playe [illegible] relativement aux accidens qui l'accompagnent & aux différens états qu'elle doit parcourir; aussi n'en parlerons nous pas davantage.

256. Nous croyons devoir observer en finissant que s'il en étoit besoin cet essai pourroit servir à ceux qui le liroient que la régime est un point essentiel, un des moyens efficaces que la Chirurgie emploie le plus souvent pour guérir les maux qu'elle traite, et qu'il doit toujours être l'accessoire individuel de tous autres moyens. Ce n'est cependant pas que nous nous aveuglions sur le mérite de cet essai pour le repousser un ouvrage ; mais nous nous taisons, quoique nous n'y disions pas tout ce qu'il peut être il seroit nécessaire, il ne contient pas moins l'espèce de flambeau capable de conduire avec justesse la jeune Chirurgien dans les voyes ténébreuses que l'défaut de lumières nous a empêché de dévoiler. En un mot nous croyons non seulement avoir prouvé son utilité mais encore avoir indiqué les moyens de le rendre utile. Cette assertion paroîtra sans doute un peu présomptueuse ; et vraiment, sans présomption aurois je pû me décider à tracer mes idées pour les faire passer sous les yeux sévères et intègres qui doivent les juger ? Mais quelque présomption qui m'anime je me garderai bien de les soumettre, de les hazarder à ce jugement si je n'étois pleinement convaincu qu'elles n'auront de succès qu'autant qu'elles le mériteront, et qu'en conséquence elles ne pourront porter aucun tort au Chirurgie.

Si tibi videtur quod multa scis et satis bene intelligis : scito tamen quia multo plura quæ nescis.

qu'il faut mettre en usage pour provoquer les règles lorsqu'elles sont supprimées.

226. N'étant pas bien facile de distinguer sur tout au commencement l'existence d'une mole
ou d'un faux germe d'avec celle d'une vraye grossesse, nous conseillons le même régime de cette
Mole — derniere pour les deux premiers cas, à moins que des circonstances que je déclare ne pas connoitre
ne demandent qu'on travaille a provoquer leur expulsion dont je crois qu'on doit toujours laisser
le soin à la nature, parcequ'en la tentant qu'on me passe cette expression, nos efforts sont
inutiles ou dangereux. Si cependant malgré ces raisons on croit devoir passer outre, le régime
le plus convenable seroit celui du § précédent, & lorsque de maniere ou d'autre leur expulsion
est faite, ou se fait, il faudra mettre en usage celui décrit pour l'avortement §.) parce
qu'elle est presque toujours accompagnée des mêmes symptomes, des mêmes accidens, des mêmes circonstances.

227. Le travail de l'enfantement est quelquefois si court qu'on n'a pas le tems de penser de donner des
alimens à la malade, sous quelle forme qu'ils soient; mais malheureusement ces cas heureux ne sont pas
les plus ordinaires; & pour lors, les alimens qu'on donne, doivent pour leurs qualités & pour leur quantité,
être diriges par l'état des forces de la femme & la nature du travail. Si ses forces sont bonnes il n'est
nécessaire que de les soutenir en rafraichissant la masse générale des humeurs, afin qu'elles ne degenerent
Accouchement. — pas, par la trop grande action que les solides exercent en ce moment sur elles; & l'eau panée, d'orge ou de
chiendent, même l'eau pure sont suffisants; & lorsque les forces s'affoiblissent, le bouillon, les crêmes
bien legeres, les gélés, un peu de vin avec de l'eau, quelquefois même pur à plus ou moins grandes
doses, plus ou moins souvent répetées, selon la longueur & la force du travail, l'affoiblissement plus
ou moins grand des forces, en un mot selon les differentes circonstances. Il faut bien dans tous les cas, se
garder de donner des alimens solides dont la digestion ne pouvant être faite ne manqueroient pas
d'occasionner des accidens considérables, ni comme le recommande Mauriceau « ne faire user d'aucun
aliment ni boisson qui puissent trop echauffer, » j'ajouterai je avec M. Levret « c'est contre quoi on
Régime. — ne pêche que trop souvent, faute d'être aussi bien instruit sur ce point que l'étoit Mauriceau. »
Il faut donc s'opposer de toutes ses forces qu'on abreuve qu'on gorge continuellement, ainsi qu'on
le fait, les femmes en travail, de caffé, de liqueurs fortes, &c. qui en portant la fougue & l'incendie
dans les humeurs, & en excitant une action trop vive dans les solides, l'accouchement peut non seulement
en être retardé, parceque l'action que la nature fait pour l'opérer se ressent necessairement
du désordre qu'ils occasionnent mais encore par la debilité qui peut être la suite de leur action
trop vive, sans compter les maladies inflammatoires de toute espèce dont ils peuvent devenir la cause.

228. Une femme nouvellement accouchée est presque dans le même cas d'un blessé par quelque
coup contondant, mais plus ou moins selon que l'accouchement a été plus ou moins laborieux.
Et en effet, les efforts violens que doivent faire les parties qui provoquent l'expulsion de l'enfant
la résistance que celui ci leur oppose, la violente extension à laquelle se prêtent celles qui
Suite de Couches. — lui livrent passage, l'arrêt nécessaire des liqueurs pendant ce tems, en ces parties, par l'interruption
tion de la circulation, y forment vraiment une sorte de contusion, plus ou moins considérable,
& qui relativement à sa nature & aux accidens qui l'accompagnent, exige en tout le
même régime que celui des blessures contuses, (Voy. §.) & je puis assurer qu'un grand
nombre de femmes ont eu a se repentir de ne l'avoir pas observé par les accidens qui sont
suivans, tels que la fièvre, l'inflammation & ses differentes suites, la suppression des lochies,
&c. que ce regime n'auroit pas manqué de prevenir, ou tout au moins de rendre moindres. Il
est sans doute inutile de dire ici, que lorsque ces accidens surviennent, on doit mettre pour
tels qu'ils soient, le régime qui leur est propre, & qu'il doit être plus ou moins exact selon
les differens symptomes, selon les differentes circonstances; cependant, comme le dit très bien
M. Levret « on ne doit point traiter celles qui allaitent comme celles qui n'allaitent pas, »
Régime. — parce qu'ainsi qu'on le sçait une femme qui nourrit éprouve toujours avec les précautions
convenables, de moindres accidens que les autres. Ainsi, l'on ne doit point refuser a une femme
en couche qui nourrit, & que les accidens dont nous venons de parler ne le contr'indiquent pas,
des alimens solides, si son appetit le demande; mais ces alimens doivent être adoucissans,
temperans & de facile digestion, tels que les potages, les coulis, les crêmes, les panades au bouillon
de viande, un peu de pain avec des confitures ou du fruit cuit, un peu de vin avec beaucoup
d'eau à ses repas, & de l'eau panée de riz, de gruau, de chiendent &c. pour boisson ordinaire
en observant de ne donner ni des uns ni des autres qu'en petite quantité à la fois, qu'il vaut
mieux répeter plus ou moins souvent, selon que le besoin, connu par la présence de la faim
& de la soif, l'exige. & ce qui doit être exactement observé jusqu'à ce que l'arrivée des accidens
ne soit plus a craindre, ce qui va jusqu'au huit ou dixieme jour, & ensuite on peut permettre
des alimens plus solides tels que le blanc de volaille, les oeufs frais, d'autres viandes tendres, en
observant

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

233. Dans ces différentes circonstances le régime doit être toujours dirigé par la nature de la maladie que le fait occasionne & celle des symptômes qui l'accompagnent; mais il faut qu'en même tems tout dans les alimens & les boissons qu'on donne, compte à rendre fluide le lait stagnant & à l'évacuer par l'opération qui paroîtra la plus favorable, c'est à dire celle que la nature fauttera vouloir prendre de préférence. Celle des urines est de ce qu'il m'a toujours paru dans ce cas, & en tant d'autres, la moins pénible à la nature, qui conséquemment affoiblit le moins.

Régime. & que pour l'ordinaire elle se choisit plutôt que toute autre. & alors, la tisane dont nous venons de parler, ou tout autre analogue, est la boisson dont la malade doit faire un usage abondant. Si au contraire c'est la voye des sueurs pour laquelle la nature se décide, la tisane sera faite avec la racine de fromonée, de bardane, &c; & si ce sont les selles, on la fera avec la racine des polypode, de patiences sauvage, les chicoracées &c. Dans toutes ces boissons de quelle nature quelles soient, il ne faudra pas manquer de faire entrer le sel de Duobus qui augmente non seulement leurs propriétés, mais encore combat, détruit les acides qui souvent opère la coagulation du lait & le rend même plus fluide & par là plus propre à être évacué. M. Levret recommande pour le même objet, d'après de bons succès qu'il en a retiré, le sel de tartre de même que le tartre stibié, à petites doses. M. Buzot recommande aussi ce dernier à qui j'ai vu produire les meilleurs effets. M. Levret ne fait pas entrer pour cet effet le sel de tartre dans les tisanes; il le combine plutôt avec l'eau de pariétaire, distillée & édulcorée avec le syrop des cinq racines. Quant aux autres alimens, leur quantité & leurs qualités doivent être dirigées par la nature de la maladie & l'état des forces de la malade; mais il faut toujours se rappeller qu'on a à traiter une femme en stagnation & qu'afin que la résolution puisse s'opérer, il faut, ainsi que nous l'avons déjà dit, [illegible] que la masse générale des humeurs soit amoindrie au point d'avoir en quelque sorte besoin pour acquérir le volume qui lui est nécessaire de l'humeur déposée & devenue comme étrangère. D'après cela, nous croyons inutile de dire que si la maladie est inflammatoire, le régime pour les raisons que nous en avons dites, [illegible] doit être plus sévère que si elle est chronique; qu'ici comme dans tous les autres cas, il doit être dirigé par la nature des symptômes, qui forment autant de nuances qu'il faut saisir le plus exactement, & que si la maladie se termine d'une manière quelconque, par exemple, par la suppuration, le régime pour lors doit être exactement le même que celui de cette terminaison, relativement à la nature diverse (Voyez [illegible]), &c; en observant cependant de combattre en même tems la nature de l'humeur saccadée; & pour cela, il faut dans la préparation des bouillons de viande plus ou moins forts, les gelées, les potages &c qu'on donne, faire entrer la rave, la carotte, l'oignon de porreau, le céleri, le persil, le cerfeuil qui possèdent la double propriété de rendre nos humeurs plus fluides & de les aider à prendre la route des différens émonctoires, de favoriser leur issue hors du corps & surtout de combattre & détruire l'acidité. J'ajouterai au surplus au sujet de cet article que j'ai vu une diarrhée laiteuse devenir colliquative, que rien ne put arrêter qu'une légère décoction de quinquina pour boisson ordinaire donnée à petites doses, souvent répétées & entretenues par de petites prises d'un fort bouillon de viande ou un peu de gelée. Lors que dominoit aussi quelquefois à la malade de l'eau de riz torrefié & servie avec un peu de fleurs de lors que la boisson ordinaire étoit répugnée. Mais il faut bien se garder d'arrêter cette espèce de flux, il faut même l'aider par le régime que nous lui avons prescrit parce qu'il est toujours ou presque toujours salutaire, lors qu'il n'est pas colliquatif.

234. & est une foule d'autres maux qui quoique des suites de couches ne demandent pas que nous nous en occupions ici de nouveau, parce que ces maladies telles que les pertes de sang, l'inflammation, la suppuration de la matrice, les douleurs, les convulsions &c, répugnent pas d'être traités différemment que si elles arrivoient hors ce tems & [illegible] toute autre cause. Nous observerons seulement qu'en employant le régime convenable aux cas qui se présentent, il faut autant qu'il est possible le rendre capable d'empêcher le lait de prendre aucune mauvaise tournure par ce qu'alors, ce que nous venons de le dire en prenant celles dont il est susceptible, il pourroit provoquer des maux qui en compliquent ceux ci, ne manqueroient pas de les rendre plus formidables, & qui si l'on ne peut pas absolument les empêcher [illegible] mettre en usage le régime convenable s'il se peut, & aux uns & aux autres.

235. Opération Césarienne. Ce seroit ici le lieu de parler du régime convenable à la suite de l'opération césarienne; mais comme c'est une playe & des plus considérables à la vérité, faite par l'art, elle est conséquemment plus dangereuse, si elle l'est autant qu'une autre playe égale & accidentelle du bas ventre, & nous engage d'autre régime que celui d'une playe relativement aux accidens qui l'accompagnent & aux différens états qu'elle doit parcourir, aussi n'en parlerons nous pas davantage.

236. Nous croyons devoir observer en finissant, que s'il en étoit besoin cet essai prouveroit a ceux qui le liroient que le régime est un point essentiel, un des moyens efficaces que la Chirurgie employe le plus souvent pour guérir les maux qu'elle traite, et qu'il doit toujours être l'accessoire individuel de ses autres moyens. Ce n'est cependant pas que nous nous aveuglions sur le mérite de cet essai pour le réputer un ouvrage; mais nous nous flattons, ~~pourtant~~ que quoique nous n'y disions pas tout ce qué peut être il seroit nécessaire, il ne contient pas moins l'espèce de flambeau ~~capable~~ de conduire avec sureté le jeune Chirurgien dans les voyes ténébreuses que le défaut de lumières nous a empêché de dévoiler.

Fin

En un mot, nous croyons non seulement avoir prouvé son utilité, mais encore avoir indiqué les moyens de le rendre utile. Cette assertion paroîtra sans doute un peu présomptueuse; et vraiment, sans présomption aurois je pû me décider a tracer mes idées pour les faire passer sous les yeux sévères et integres qui doivent les juger? Mais quelque présomption qui m'anime, je me garderai bien de les soumettre, de les hazarder à ce jugement, si je n'étois pleinement convaincu qu'elles n'auront de succès qu'autant qu'elles le mériteront, et qu'en conséquence elles ne pourront porter aucun tort ni a l'humanité ni à la Chirurgie.

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE

Si tibi videtur quod multa scis et satis bene intelligis: scito tamen quia multo plura que nescis.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

